2025-2026
Master 2 – Etudes sur le Genre – Parcours discriminations

VIOLENCES DE GENRE EN RURALITÉS

RECHERCHES AUTOUR DE LA RÉPONSE DU PROGRAMME ERRE DANS LE TARN

Emily Rodgers

Sous la direction de
Edith Gaillard

Membres du jury
Edith Gaillard | Maîtresse de conférence à l'Université de Brest
Pierre-Guillaume Prigent | Enseignant-Chercheur en sociologie à l'Université de Brest

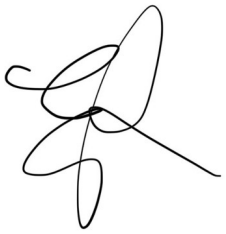
Soutenu publiquement le :
11 juin 2026

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné (e) Emily Rodgers,

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document, publiés sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

Signature :



Cet engagement de non plagiat doit être inséré en première page de tous les rapports, dossiers, mémoires.

Remerciements

Les remerciements formulés ici sont adressés à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'accomplissement du présent travail.

Je remercie la directrice de ce mémoire, Edith Gaillard, pour son encadrement à la fois rassurant et très avisé, ses conseils précieux et sa disponibilité tout au long de ce travail.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des personnes m'ayant accordé leur temps et leur parole pour les entretiens et sans qui cette recherche n'aurait pas eu lieu.

Pour leurs enseignements, leur transmission de savoir, je souhaite remercier les professeur·e·s du master Études sur le genre.

Mes remerciements s'adressent également à Paroles de Femmes 81 et au CIDFF 81 pour toute la documentation et les informations transmises pour étayer cet écrit.

Enfin, je remercie très sincèrement mon compagnon dont la disponibilité inépuisable et le soutien moral ont été déterminants dans ce parcours.

Sommaire

Introduction ……p. 4

I. le programme ERRE et son déploiement dans le Tarn ……...…….p. 7

1. Le département du Tarn – un espace rural témoin de violences…….p. 7

2. Le déploiement du dispositif ERRE dans le Tarn……..……...p. 12

3. La ruralité en questions…….p. 16

3.1 Des théories mais surtout des vécus……..……..p. 16

3.2. Quelques aspects marquants de la ruralité……..p. 19

3.3 Zones rurales ou zones d'inégalités pour les femmes…...……..p. 22

4. Le programme ERRE, une politique publique pour lutter contre les violences faites aux femmes……...p. 30

4.1 Luttes féministes, statistiques et institutionnalisation…….p. 30

4.2 Le programme ERRE en tant que politique publique……...…….p. 35

II. Méthodologie de la recherche……..p. 41

1. Le choix de l'outil……...……..p. 41

2. Construction du guide d'entretien……...……..p. 42

3. Prises de contacts et entretiens ……...……..p. 46

4. Présentation des élu·e·s enquêté·e·s……..……...p. 50

III. Analyse des entretiens avec les élu·e·s rural·e·s relais de l'Égalité……..p. 52

1. Réception du dispositif dans les conseils municipaux……...……...p. 52

2. La communication autour du programme…….p. 56

3. La formation des référent·e·s……...…….p. 61

4. Une structuration départementale et communale à équilibrer…….……..p. 67

5. Le manque de réseau entre référent·e·s……...……..p. 70

6. Territoire rural, amplificateur d'inégalités……..……..p. 72

6.1 La prégnance des stéréotypes……..p. 72

6.2 L'interconnaissance et l'anonymat……...……...p. 75

6.3 La question du logement…….…p. 79

7. Un projet à développer……..p. 82

Conclusion……...p. 85

Bibliographie……...p. 90

Annexes……...…….p. 99

Introduction

Le 14 octobre 2021, le Sénat dépose un rapport d'information intitulé : *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*. Il aborde, entre autres, la question des violences de genre dans les milieux ruraux et c'est un rapport pionnier concernant ce sujet. (Arnaud et al., 2021)

Plusieurs constats sont tirés de ce dernier : les chiffres ne montrent pas de différence nette entre le nombre d'interventions des forces de l'ordre pour des violences intrafamiliales dans les zones rurales ou urbaines. Néanmoins, près de la moitié des féminicides ont lieu dans les territoires ruraux, alors que seulement 33 % de la population y réside, ce qui indique une occurrence plus élevée des féminicides en milieu rural plutôt qu'en zone urbaine. Le rapport n'indique pas la source des chiffres concernant les différences entre zones rurales et urbaines. Les seuls chiffres présents qui permettent une analyse des données en termes de localisation urbaine ou rurale sont ceux de l'*Enquête nationale sur les morts violentes au sein du couple* qui, jusqu'en 2017, publiait le nombre de faits recensés en zone gendarmerie et en zone police, ce qui permettait de transposer ces données respectivement en termes de zones rurales ou urbaines (Ministère de l'Intérieur, 2018). À titre d'exemple, en 2017, sur 125 faits, 52,8 % ont eu lieu en zones rurales. Ces données ont ensuite disparu de cette enquête. Il est donc possible que ce soit les chiffres de cette enquête jusqu'en 2017 qui aient été utilisés ou alors qu'une analyse croisée des données sur les morts violentes au sein des couples et de la démographie des lieux de vie des victimes ait été faite.

De plus, il existe un écart important et inquiétant concernant l'accès aux informations et à l'aide matérielle entre les femmes vivant en milieu urbain et en milieu rural. En effet, les femmes vivant en milieu rural se retrouvent doublement victimes : victimes de violences mais aussi victimes de leur isolement avec un accès difficile à l'information, aux associations pouvant les aider. Les zones rurales sont reconnues comme étant des amplificateurs d'inégalités. Plusieurs difficultés sont pointées du doigt selon les situations : des difficultés de mobilité majorant le risque d'isolement, une plus grande précarité, une connaissance insuffisante des associations et dispositifs d'aide et de leurs droits, un manque d'hébergements adaptés, un faible maillage territorial des services, structures et associations, une prégnance plus importante des stéréotypes en milieu rural, le manque d'anonymat…

Vues sous l'angle des violences de genre, ces difficultés créent parfois des obstacles insurmontables pour le signalement des violences ou même un appel à l'aide.

Plusieurs appels à manifestation d'intérêt sont lancés en septembre 2021 par le Comité interministériel aux ruralités pour répondre aux problématiques soulevées dans le rapport du Sénat. Le gouvernement décide de mobiliser 1,5 Millions d'euros sur 2021-2022. En octobre 2021, 8 projets sont retenus pour une subvention totale de 500 000 euros. En mars 2022, un autre appel à manifestation d'intérêt est lancé : *Accès aux droits, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural. L'autonomie économique et l'insertion des femmes en milieu rural*, organisé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, en partenariat avec le Ministère délégué à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances. Le pilotage opérationnel est assuré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).
Doté au niveau national de 1 million d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt favorisera prioritairement, en 2022, les dispositifs et les actions d'aller-vers dans les territoires ruraux sur les thèmes suivants : l'accès aux droits des femmes en milieu rural ; la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural ; l'autonomie économique et l'insertion professionnelle des femmes en milieu rural.

Parmi les préconisations du rapport du Sénat, y figuraient les suivantes : « nommer des élus référents sur la thématique des violences faites aux femmes dans chaque équipe municipale en milieu rural », « encourager les formations pour tous les membres des conseils municipaux de façon plus systématique », et enfin « instaurer un référent égalité au sein de toutes les communes ». L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) s'est appuyée sur ces dernières pour imaginer le programme *Élus Ruraux Relais de l'Égalité* (ERRE) et a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt avec ce programme comme projet.
L'AMRF est une association née en 1971 qui regroupe et représente environ 10 000 communes de moins de 3 500 habitants au sein de 89 branches départementales. Indépendamment de tout parti politique ou syndicat, son objectif est de travailler avec les maires pour faire valoir les enjeux spécifiques à la ruralité. Ayant remporté l'appel d'intérêt, l'association y voit la continuation de la trajectoire inaugurée lors du Congrès National des

Maires Ruraux de France en 2021 « *La Femme, La République, La Commune* » (AMRF, s. d.). Le fil conducteur de ce congrès avait été la femme rurale et la commune rurale, avec une mise en lumière distinctive du rôle des femmes élues dans les communes rurales et leur proximité particulière avec les résidents. C'est cette proximité auprès des citoyens qui pouvait leur conférer une place essentielle dans l'accompagnement des personnes victimes de violences et cette idée, prenant appui sur les préconisations citées ci-dessus, donne naissance au projet ERRE.

L'action s'organise autour de trois axes : la désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux, mais aussi la formation de ces élus (formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide aux victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts) et enfin l'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

Le projet a été lancé en 2022 et a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : sexiste, raciale, LGBTQI+, situation de handicap. Sa mise en place s'est concrétisée grâce à son déploiement à travers le réseau des associations départementales affiliées.

Mon travail de recherche propose d'explorer la mise en place de ce programme dans le département du Tarn avec une prise en compte particulière des spécificités des milieux ruraux sous le prisme des violences de genre en répondant à la question suivante : « Dans quelle mesure le programme ERRE est une réponse adaptée face aux difficultés d'accès à l'aide et à l'information pour les femmes victimes de violences dans les milieux ruraux ? »

I. Le programme ERRE et son déploiement dans le Tarn

1. Le département du Tarn : un espace rural témoin de violences

Le département du Tarn est un des 13 départements de la région Occitanie dans le sud-ouest de la France. Sa superficie est de 5 758 km^2 et il dénombre 314 communes. En 2024, sa population était de 398 800 personnes, le plaçant 5ème département de la région et 60ème au niveau national. Les données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) sur le territoire tarnais en annexe de ce mémoire (annexe 1[1]). proposent un premier classement des communes en trois catégories : urbaines ou densément peuplées, urbaines intermédiaires ou à densité intermédiaire et rurales, avec la part de la population de la commune vivant dans chaque niveau de densité (colonnes 1 à 8). Un deuxième niveau de découpage plus détaillé (colonnes 9 et 10 de l'annexe 1) permet de faire apparaître les communes rurales périurbaines et non périurbaines en croisant les données des communes rurales avec les aires d'attraction des villes (AAV). Enfin un dernier niveau d'analyse (colonnes 11 et 12) classe les communes en 7 degrés de densité tels que définis par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et l'Eurostat, organisme qui produit les données statistiques de l'Union Européenne.

L'analyse de ce tableau fournit les éléments suivants : sur un total de 314 communes tarnaises, aucune n'a une majorité de sa population en milieu urbain, 28 communes (8,92 %) ont une majorité de leur population vivant en milieu urbain intermédiaire et 286 communes (91,08 %) ont une majorité de leur population vivant en milieu rural. L'analyse plus détaillée des degrés de ruralité montre que 165 communes (52,55%) sont définies comme rurales périurbaines et 121 (38,54%) comme rurales non périurbaines. Le classement OCDE et Eurostat répartit, quant à lui, les communes du Tarn sur 6 des 7 degrés de densités répertoriés, les répartissant du degré 2 (centres urbains intermédiaires) au 7 (milieux ruraux à habitat très dispersé) avec une grande majorité des communes en milieu rural à habitat dispersé (40,76%) ou très dispersé (42,36%). Concernant l'accès aux services et les pôles d'influence urbaines, deux principales villes Albi (50 605 habitants) et Castres (42 700 habitants) représentent les accès principaux aux services. 6 autres villes ont une population supérieure à 9 000 habitants. Ces

1 Statistiques INSEE sur les degrés de ruralité des communes tarnaises, source : https://www.insee.fr/fr/information/8571524

indicateurs confirment que le département du Tarn, champ d'étude de ce mémoire, est un territoire dont la ruralité est une caractéristique principale.

Le Tarn compte plusieurs associations d'aide spécialisées dans la lutte contre les violences de genre et plus spécifiquement les violences faites aux femmes. Parmi celles-ci, deux ont été sollicitées par les responsables départementales du programme ERRE dans le Tarn pour les formations proposées aux volontaires ERRE : Paroles de Femmes et le CIDFF 81. Nous dresserons ici un bref portrait des associations d'aide spécialisées dans l'aide aux victimes de violences et/ou la lutte contre les violences faites aux femmes dans le Tarn, avec un focus plus précis sur les deux citées ci-dessus.

La Maison des Femmes Dominique Malvy à Albi dispose d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 36 places, un centre maternel et des logements relais. Proposant à la fois de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement, son objectif est « de venir en aide par tous les moyens aux femmes victimes de violences tant physiques que morales ou en état de détresse » (Maison des Femmes, s. d.).

Le Mouvement Jeunes Femmes (MJF) dispose d'une antenne dans le Tarn, à Albi. Ce mouvement est féministe et laïque et lutte contre toutes formes de discriminations « en particulier la discrimination fondée sur le sexe, notamment contre toutes formes de violences sexuelles » (Mouvement Jeunes Femmes, s. d.). Il est aussi cofondateur de plusieurs associations féministes d'envergure nationale comme le Planning Familial et, localement, la Maison des Femmes Dominique Malvy. L'antenne locale du MJF propose actuellement un groupe de parole pour des femmes victimes de viol.

Le Tarn dispose aussi d'une antenne départementale de l'association France Victimes : l'Association Judiciaire du Tarn, France Victimes 81, présente sur Castres et Albi, qui a une activité de soutien aux victimes, d'information et de formation du public ainsi que des professionnels et des associations d'aide aux victimes, notamment concernant l'accueil et l'orientation des victimes, les droits des victimes.

Le Planning Familial, association féministe et d'éducation populaire, spécialisée dans la lutte pour l'éducation à la vie affective et sexuelle et pour les droits sexuels et reproductifs de tous·tes et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations, est présent dans le Tarn avec des permanences et des permanences dans quatre villes tarnaises.

Une Autre Femme est une association qui lutte contre les violences intrafamiliales et qui la particularité d'être à cheval sur deux départements voisins, le Tarn et la Haute-Garonne avec des lieux d'accueil dans les deux territoires.

L'association Une sur Cinq est spécialiste de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes au travail, en Occitanie. Cette structure propose à la fois un accueil, une écoute et un accompagnement à toute personne exprimant subir des violences sexistes et sexuelles dans le cadre de son travail, mais aussi des formations à destination des professionnels et des ressources.

Le CIDFF 81 fait partie du réseau national des CIDFF, premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France et dont les objectifs sont de « favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Tarn, s. d.). Outre l'accueil, l'écoute et une action de conseil juridique très développée, le CIDFF propose des hébergements d'urgence et de réinsertion, un pôle spécifique à la réinsertion et l'emploi ainsi qu'un dispositif d'accompagnement spécifique pour les femmes victimes de prostitution et de traite humaine d'exploitation sexuelle. Dans le cadre de ses actions, cette association propose également un maillage territorial important avec 16 lieux de permanences dans le département. Sur les 16 lieux, 5 sont dans les 2 plus grandes villes du département (plus de 40 000 habitants), 5 dans des petites villes ou centres urbains intermédiaires et 5 dans des communes rurales. On peut constater, dans la dispersion des sites, une vraie volonté de mailler l'ensemble du territoire tarnais.

Paroles de Femmes est une association basée à Gaillac dont la mission principale est d'accompagner et accueillir les femmes en difficulté, notamment en cas de violences, conjugales, intrafamiliales et sexuelles, à travers un accueil de jour, des ateliers collectifs et individuels, des permanences juridiques mais aussi des formations et des sensibilisations. Elle organise 6 permanences délocalisées, notamment dans 4 communes rurales, dont une en dehors du département. Cette association, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et créée en 2005, mène une lutte spécifique aux violences dans les milieux ruraux, notamment à travers ses permanences, mais aussi un réseau de personnes relais qui a débuté en 2016. L'association forme des personnes volontaires dont les missions sont d'être des repères, d'informer et orienter les victimes vers des associations spécialisées, facilitant ainsi la sortie des violences à travers l'accès à l'information. Depuis le démarrage du projet, 243

personnes ont été formées par l'association, dont 35 en 2025. (Annexe 2[2]). L'association a été la première en France à mettre en place ce type de projet qui a été présenté lors de colloques à différentes échelles territoriales sur le thème des violences en ruralité et des relais. Le rapport du Sénat *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité* cite ce système de relais et les propos de Betty Fournier, fondatrice et ancienne présidente de l'association (Arnaud et al, 2021, p. 183) qui explique l'aspect novateur du projet des personnes relais et son succès, puisque d'autres territoires ont ensuite contacté l'association désirant mettre en place des dispositifs similaires. La sollicitation des mairies, en tant que point névralgique de la commune, était, à ce moment-là, centrale dans la recherche de personnes pouvant être des relais potentiels. Enfin, Paroles de Femmes avait aussi collaboré avec la FNSF et plusieurs autres associations de la région Midi-Pyrénées pour la réalisation de l'*Étude sur les violences faites aux femmes en milieu rural : Une étude en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire* en 2012, qui, à l'époque, était la seule existante à ce sujet. Cette association a donc été pionnière en matière de personnes relais comme réponse aux difficultés d'accès à l'aide et à l'information pour les personnes victimes de violences de genre et dans les premières recherches liant violences et ruralité. Un lien manifeste existe entre les relais ruraux portés par l'association et la mise en place du programme ERRE.

Cette présentation met en exergue une présence associative non négligeable spécialisée dans la lutte contre les violences de genre sur le territoire tarnais mais elle confirme également la concentration des associations d'aide spécialisées dans les milieux urbains (5 associations sur 8 citées ne sont présentes que dans les deux plus grandes villes du département). Aussi, on note la prise en compte de cette problématique par le CIDFF et Paroles de Femmes avec une forte de volonté de venir lutter contre le faible maillage associatif des milieux ruraux.

Pour l'année 2025, l'association Paroles de Femmes fait état d'un accompagnement individuel pour 308 femmes dont 77 % ont eu leur premier accueil en 2025. Le suivi de ces femmes représente 776 entretiens individuels, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année 2024 et une hausse de 40 % de premiers accueils, soit 70 femmes (cf. annexe 2).

2 Document *Les Chiffres Clés de 2025*, association Paroles de Femmes, transmis par une des coordinatrices de l'association.

De son côté, le CIDFF 81 comptabilise 370 personnes victimes de violences venues au CIDFF en 2025, dont 349 femmes. Sur ce nombre, 288 sont venues pour violences au sein du couple ou ex-couple et 30 pour violences intra-familiales hors couple (annexe 3[3]).

Du côté des forces de l'ordre, le *Bilan 2025 sur la violence et la délinquance dans le Tarn* (Préfecture du Tarn, 2026) délivré par la préfecture du Tarn note une stabilisation des chiffres liés aux violences intrafamiliales qui confirmerait une baisse constatée l'année précédente, alors que les statistiques montraient une nette hausse chaque année depuis 2020. Le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées par les forces de l'ordre est de 1 153 pour l'année 2025, soit une hausse de 0,2 % par rapport à 2024.

L'*Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2024*, publié en juillet 2025 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (Ministère de l'Intérieur, 2025) distingue, quant à lui, dans sa catégorisation, les violences physiques intrafamiliales des violences sexuelles. Il relève : 1 155 victimes de violences physiques intrafamiliales dans le Tarn en 2024, et 688 victimes de violences sexuelles, les deux en hausse moyenne annuelle respectivement de 12,5 % et 15,7 % depuis 2016, avec une variation de -5 % par rapport à 2023 et 2024 pour les violences physiques intrafamiliales et +5,5 % pour les violences sexuelles. Ces chiffres sont très proches des statistiques régionales et nationales. Les féminicides ne font pas l'objet d'une catégorie à part et il n'est donc pas possible de vérifier si le Tarn, territoire rural, a un taux de féminicides plus élevé que des départements d'Occitanie plus urbains.

3 Document extrait des statistiques du CIDFF 81 pour l'année 2025 et transmis à titre informatif par l'association à ma demande, qui concerne les bénéficiaires de l'association, victimes de violences sexistes et sexuelles.

2. Le déploiement du dispositif ERRE dans le Tarn

Au niveau national, c'est l'Association des Maires Ruraux de France qui porte le projet ERRE, notamment Dominique Chappuit, maire de Rosoy (89), présidente de l'AMR de son département et vice-présidente de l'AMRF et Eric Krezel, maire de Ceffonds (52). L'AMRF est une association avec une présidence, un bureau et un conseil d'administration. Plusieurs personnes sont aussi employées par l'association au niveau des différentes instances : cabinet de la présidence, direction, administration, mission juridique, réseau et programmes. Une personne est notamment « chargée du programme ERRE ».

Le déploiement de ce dispositif a été officialisé au niveau national par la signature d'une convention, le 26 novembre 2025, entre l'AMRF, le Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les Discriminations, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère chargé de la Ruralité (annexe 4).

Le 3 février 2025, une autre convention avait aussi été signée entre l'AMRF et la Fédération Nationale Solidarité Femmes avec pour but d'accélérer l'engagement de ces deux réseaux dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans les milieux ruraux. Cette convention permettrait la signature de conventions au niveau départemental, entre les associations qui font partie du réseau de la FNSF, les préfectures, les AMR départementaux et autres associations spécialisées comme les CIDFF. L'objectif de ces conventions était de faciliter l'action conjointe contre les violences faites aux femmes dans les milieux ruraux et en mettant en commun les outils disponibles comme les supports de formation, de communication ou de sensibilisation par exemple.

Ce sont 89 associations qui constituent le réseau de l'AMRF au niveau départemental et à qui le dispositif a ensuite été communiqué. Des référent·e·s départemental·e·s ont été nommé·e·s pour porter le projet à l'échelle de ces territoires. L'AMR du Tarn (81), jeune association née en 2022, avait au départ 20 communes adhérentes. Aujourd'hui, elle en a 165. Son bureau compte 15 membres et elle est entrée dans le dispositif ERRE en 2023. Une référente, maire de son village et trésorière de l'AMR81, a tout d'abord été nommée. Puis une deuxième référente l'a rejoint en 2024 après avoir intégré le bureau de l'association. Deux autres élu·e·s ont ensuite rejoint l'équipe en 2025. Le rôle de référente est central au bon fonctionnement du dispositif et à son pilotage. Les référent·e·s départemental·e·s sont chargé·e·s de coordonner

le dispositif au niveau du département. Leurs missions consistent notamment à informer les mairies du dispositif, à encourager la participation au programme et la nomination des référents communaux, notamment en fournissant un modèle de délibération, des outils, et en organisant les formations pour les référent·e·s. (annexe 5[4]) Dans le Tarn, trois des quatre référent·e·s étaient aussi maires de leur village au moment de l'étude. Un soutien est présent au niveau national, principalement par la mise à disposition de ressources et de documentations sous différents formats.

Les mairies rurales du Tarn ont toutes été destinatrices de l'information, par mail, de la part de l'AMR81, pour les informer de la mise en place du programme et de la possibilité de nommer des référent·e·s communal·e·s. Suite à cette première sollicitation, une *convention quadripartite départementale de partenariat « Elu Rural Relais de l'Egalité* » a été signée entre l'AMR81, la préfecture du Tarn, représentée par la Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité, le CIDFF du Tarn et l'association Paroles de Femmes (annexe 6). La signature de cette convention a eu lieu le 28 novembre 2024. Parmi les objectifs principaux figurent le renforcement des droits des femmes dans les milieux ruraux et le travail partenarial et la favorisation une plus forte proximité du CIDFF 81 et de Paroles de Femmes dans le monde rural. Les engagements de chacune des parties sont aussi détaillés et concernent notamment la communication, les échanges et la formation, permettant un travail de proximité et de collaboration. Il est à noter que la signature de cette convention départementale a eu lieu avant la signature de la convention entre l'AMRF et la FNSF au niveau national, suggérant un fort investissement des différents acteurs départementaux dans le projet. Une deuxième sollicitation des mairies rurales du Tarn a fait suite à la signature de cette convention, intégrant l'annonce de celle-ci.

Sur son site internet et sur la page dédiée au programme, l'AMRF met à disposition une palette d'outils : une fiche de présentation du programme, un lien vers le rapport du Sénat de 2021, un modèle de délibération à destination des conseils municipaux pour nommer le.la volontaire, un courrier à adresser au préfet de la part du.de la nouveau·elle volontaire ERRE pour solliciter un entretien et présenter le projet, un lien vers un dossier extrait du journal de l'AMRF *36 000 communes* de mars 2024 intitulé *Agir contre les inégalités entre les femmes et les hommes*, un lien vers le site arrêtonslesviolences.gouv.fr, la boîte à outils du référent départemental (un document pdf regroupant des contacts, des conseils, des outils), un modèle

4 Fiche de mission référent.e départemental.e

d' *entretien bienveillant* à mener avec les victimes de violences ou d'agression, un livret de formation de la MIPROF à destination des agents et agentes en situation d'accueil ou de contact avec le public, une fiche de contexte Violences Intrafamiliales des Relais départementaux de mars 2022 avec des chiffres et informations clés.

Le site de l'AMRF met également à disposition des liens vers un podcast intitulé *Les nouvelles filles de la campagne*, animé par Sandrine Plancke qui donne la parole à des femmes « qui tiennent la ruralité » ainsi que des témoignages vidéo d'élu·e·s ERRE. Des documents d'information ou de communication ont aussi été créés. D'autres déjà existants, ont été intégrés dans les outils de ce projet. Cette documentation, distribuée lors d'un congrès national de l'AMRF et lors des formations départementales des élu·e·s, a aussi été envoyée dans les mairies parties prenantes du dispositif par voie postale.

Parmi la documentation créée, on peut trouver une brochure présentant le projet (annexe 8), des autocollants ronds AMRF/ERRE (annexe 9) arborant le slogan « Ici, il y a un élu égalité à votre écoute », des affiches format A3 intitulées « Ici, nous luttons contre les violences intrafamiliales » avec des informations sur les types de violences, et la présence d'un·e élu·e pour « être à l'écoute des victimes de la violence et les accompagner vers des structures adaptées et assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences. ». Un champ est laissé libre pour écrire le nom de l'élu·e de la commune (annexe 10[5]). Parmi les outils pré-existants distribués figurent des violentomètres[6], une notice cartonnée petit format éditée par la préfecture du Tarn avec en première page le numéro 3919 Violences Femmes Info, une liste d'affaires pour remplir un sac de secours, les numéros des associations d'aide spécialisées locales, et les numéros des secours et d'urgence nationaux (annexe 11) ainsi qu'un livre pour les enfants expliquant les violences sexuelles sur mineurs[7] de l'association Mémoire Traumatologique et Victimologie. Ce dernier n'était disponible qu'en peu d'exemplaires au congrès de l'AMRF.

5 Affiche présentée par l'élue ERRE 8e lors de l'entretien et photographiée chez elle. Des informations ont été floutées pour préserver l'anonymat.et les données personnelles de l'élue.

6 Le violentomètre est un outil qui propose une graduation des situations qu'il est possible de vivre au sein une relation avec un.e conjoint.e délimitant celles qui sont ou non des violences et la gravité de celles-ci. Cet outil est largement diffusé par les associations d'aide spécialisées car il permet aux victimes de situer objectivement des situations concrète vécues, conscientisant parfois des violences jusque-là invisibilisées. https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/violentometre-maj-10072019-web.pdf

7 Disponible ici : https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/2022-quand-on-te-fait-du-mal_ponti-memoire-traumatique-hdweb.pdf

Aujourd'hui, l'AMR du Tarn compte une cinquantaine de mairies qui participent au programme ERRE sur 165 mairies adhérentes à l'AMR 81, soit environ 30 %. Le programme ERRE est aussi ouvert aux communes rurales non adhérentes à l'AMR 81. Bien que certaines mairies aient pu mettre en avant l'adhésion à l'AMR du Tarn comme étant un frein à la participation au programme, l'adhésion à l'AMR varie en fonction de la taille de la commune. A titre d'exemple, une commune de 1 500 habitants paye une de cotisation de 170 euros à l'année. Il est donc surprenant que cette somme soit considérée comme un obstacle financier à l'adhésion.

Dans le Tarn, le nombre de référent·e·s communal·e·s se situe entre 60 et 65, certaines communes ayant deux référent·e·s ERRE. L'équipe communale de ce programme est vouée à évoluer régulièrement compte tenu des mandats municipaux de 6 ans. Leurs missions, détaillées dans l'annexe 7, sont bien sûr en lien étroit avec l'apport d'aide et d'information pour les personnes victimes de violences et constituent une liste de savoir-faires assez exigeante : écoute, orientation accompagnement, sensibilisation, en sont les principaux éléments, avec un appui important aussi sur leur propre formation et information.

Afin d'équiper les référent·e·s avec les outils nécessaires pour être en capacité d'accueillir la parole de personnes victimes de violences et de pouvoir les orienter, deux séries de formations, conçues par les référent·e·s départemental·e·s, ont été organisées. Les enjeux de la première formation ont été d'apporter des connaissances théoriques et des statistiques au sujet des violences faites aux femmes et leur apporter des informations concrètes et pratiques sur les associations d'aides aux victimes locales et leur organisation, les numéros à appeler et les dispositifs d'aide en place. Des outils comme le violentomètre ont été présentés. Cette formation a été organisée deux fois, une fois dans le nord du département et une fois dans le sud. Le quadrillage du département était un critère essentiel pour l'équipe départementale afin de réduire le temps de trajet au maximum et permettre au plus grand nombre de référent·e·s de venir aux formations. Comme évoqué précédemment, pour répondre aux objectifs de ces formations, deux associations spécialisées ont été sollicitées : le CIDFF 81 et Paroles de Femmes. Lors de ces formations, des lots de documentation ont été mis à disposition des référent·e·s afin qu'ils·elles les placent dans leur mairie.

Des boutons *monsherif* ont aussi été subventionnés par les AMR départementales, dotant ainsi chaque mairie participante au projet d'un de ces dispositifs. Le bouton *monsherif* est un

bouton carré d'environ 1 ou 2 cm de côté, qui pèse 5 grammes et qui peut donc se cacher facilement : sur un vêtement, dans un sac, ou même un bijou. Il est relié à un téléphone et permet, avec 3 fonctionnalités différentes, d'alerter des personnes prédéfinies en cas de danger. Parmi les fonctionnalités se distinguent « le simple clic » ou « clic de prévention » qui envoie un SMS rédigé à l'avance à 5 contacts prédéfinis, avec une géolocalisation du message, le « double clic » ou « clic secours » qui lance une triple alerte SMS, mail et appel vers 5 personnes prédéfinies et le « clic maintenu 1 seconde » avec deux choix : le « clic preuve » ou le « clic alarme ». Le « clic preuve » enregistre le son alors que le « clic alarme » émet une alarme à la puissance crescendo pour capter l'attention immédiate de proximité. L'attrait de cet outil est sa discrétion et la variabilité des fonctions. L'AMRF a un accord avec l'entreprise créatrice pour obtenir les boutons à un prix moindre. (Monsherif, s. d.)

Un portrait du programme ERRE ayant été dressé, il convient à présent de définir les notions centrales de ce travail pour définir le cadre de recherche. La ruralité et les violences de genre sont les deux concepts pivots de ce mémoire. Nous allons donc nous appuyer sur la recherche existante pour délimiter les termes clés sur lesquels se construit ce travail.

3. La ruralité en questions

3.1 Des théories mais surtout des vécus

Le mot « rural » trouve ses racines dans le mot latin « *rus* », qui signifie la campagne. Si le mot est largement compris et utilisé, dans le domaine de l'action publique (Sénégas, 2020, p. 3) comme dans le langage courant, définir ce qu'est un territoire rural peut s'avérer complexe au vu du nombre de critères et de catégories qui entrent en jeu.

La variété de situations auxquelles peut donc renvoyer ce terme empêche de définir précisément une unique catégorie de territoire. Critères géographiques, historiques, culturels, économiques sont autant de variables, qui illustrent la variété des lieux de vie des milieux ruraux sans pouvoir les ordonner : paysages et bâtis, présence de nature, densité de population, nature et dynamisme des activités économiques, maillage des services, pratiques culturelles et sociales, densité des échanges, gouvernance, en sont quelques exemples. (Gambino, 2025, p. 3). Adopter le point de vue d'un géographe, d'un sociologue ou d'un

économiste fait donc varier les critères pris en compte et la vision adoptée du territoire rural. « Il est, en effet, désormais reconnu que les espaces ruraux français sont pluriels, dans leurs paysages, dans leurs relations à l'urbain, dans leurs fonctions et activités, dans leurs trajectoires démographiques, sociales et économiques. » (Gambino, 2025, p. 3)

Le terme rural est donc usuellement employé dans les administrations comme dans les médias et la population en général. Incontournable et solidement ancré dans l'identification et la définition des territoires et des sociétés (Bontron, 2015, p. 4), il recouvre pourtant de nombreux aspects variés de nos territoires et une lecture intersectionnelle s'avère sûrement nécessaire pour avoir une vision complète malgré la complexité engendrée.

Au niveau Européen, trois critères différents sont pris en compte pour mesurer la ruralité d'un espace, ce qui a conduit la Commission Européenne à déterminer un critère commun de densité de population par rapport à un quadrillage territorial (Sénégas, 2020, p. 2). Au niveau de l'OCDE c'est aussi un critère de densité de population qui est retenu, induisant une grande partie de la France à être catégorisée comme rurale (Aubert et al, 2008). La diversité définitionnelle à l'échelle internationale « met en exergue les difficultés rencontrées pour délimiter les contours de l'espace rural. » (Sénégas , 2020, p. 3).

En France, jusqu'en 2020, l'INSEE définissait les espaces ruraux par leur manque d'appartenance à une unité urbaine (rapport INSEE, 2021). Cette lecture dichotomique entre ville et campagne ou urbain et rural, autrefois bien ancrée, n'est plus suffisante au regard des transformations des espaces au croisement de ces deux catégories, changements dus à la croissance de l'urbain et de la mondialisation d'une part mais aussi aux nouvelles dynamiques imposées par la révolution des technologies d'information et de communication (rapport INSEE, 2021). La frontière entre rural et urbain est devenue plus floue avec « la multiplication des échanges qui tend à intégrer espaces urbains et ruraux » (Sénégas, 2020, p. 3), les espaces ruraux connaissant un phénomène d'urbanisation, notamment avec l'accroissement de la mobilité et des multi-résidences, et les espaces urbains, quant à eux, étant enclins à se ruraliser avec de nouveaux espaces d'agriculture et de jardins, une focalisation sur l'aspect « durable » de l'aménagement des villes (Poulot, 2015, p. 4).

A partir de 2020, l'INSEE donne une nouvelle définition : «Une commune rurale est une commune peu dense au sens de la grille communale de densité. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines. » (INSEE, 2025). Comme évoqué plus haut dans

l'analyse du territoire tarnais, les communes sont ainsi répertoriées en territoires « urbains », « urbains intermédiaires » et « ruraux », deux gradients de ruralité permettant ensuite de répertorier le lien avec des aires d'attraction des villes : commune rurale périurbaine et non périurbaine. Au moment de la redéfinition, le lien avec les pôles de services avait aussi été envisagé mais présentait des obstacles en termes de définition et de mesure. La ruralité est donc maintenant définie en termes de densité de population mais aussi par l'intensité de ses liens avec les villes (pôles d'emplois) et non plus en opposition dichotomique avec les milieux urbains.

Si les deux critères de l'INSEE sont universellement adoptés dans la recherche portant sur les milieux ruraux, d'autres définitions et points de vue permettent de nuancer cette vision statistique. Les études de sociologie, notamment, permettent d'adopter une conception de l'espace rural qui passe par l'espace vécu. C'est par exemple le cas dans le livre *Nouvelle géographie de la France*, où V. Adoumié montre qu'une approche par l'espace vécu, proche de l'analyse par lien avec des pôles d'emplois de l'INSEE, est aussi proposé en trois catégories : campagnes proches des villes ou périurbaines, nouvelles campagnes résidentielles ou touristiques, et campagnes fragiles, ces dernières étant marquées par des activités agricoles ou industrielles en déclin et un fort éloignement des villes. (Adoumié et al. 2022, p. 6)

Le rapport du Sénat de 2021 sur *Mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui* (Jacquin, 2021) évoque une réflexion similaire en sept catégories et s'apparente aussi à la vision de Sylvie Landriève qui « propose de parler tout simplement de « grands espaces », capables d'englober tout autant des espaces périurbains en fort essor démographique, ceux connaissant une déprise industrielle ou encore les campagnes peu peuplées et les territoires de montagne connaissant des fortes variations saisonnières de population » (Jacquin, 2021, p. 14).

Les milieux ruraux sont donc tels que définis par l'INSEE, des zones marquées par une densité de population plus faible et des liens plus faibles avec les pôles d'emplois. Mais ils sont aussi fréquemment identifiés par d'autres catégories mettant en lumière toutes leurs diversités. Cette prise en compte de la pluralité est aussi l'adoption du point de vue d'un sociologue qui donne la place à l'expérience vécue des individus. Tout comme il n'y a pas un type de personne vivant dans les milieux ruraux, il y a une multitude d'expériences de la vie

en ruralité, toutes différentes en identité mais ni plus ni moins valides les unes que les autres. Si le cadre statistique de l'INSEE est incontournable et essentiel au cadre théorique de ce mémoire, authentifier l'expérience de ruralité de chacun·e paraît aussi essentiel pour éviter une logique descendante. Valider les ruralités vécues par chacun·e et les caractéristiques associées permet de remettre les individus au centre de notre analyse.

L'approche statistique et l'autre, plus sociologique, ne sont en rien contradictoires. La prise en compte par l'INSEE des indicateurs de densité de population et de liens avec les pôles d'emplois est directement liée par exemple à l'expérience d'isolement vécue ou non par les habitants. Dans ce mémoire nous adoptons donc les caractéristiques de l'INSEE pour définir les territoires ruraux sans écarter l'aspect vécu des territoires ruraux avec une attention spécifique portée sur quelques-unes de ses caractéristiques telles que décrites ci-dessous.

Je reprendrai les propos de Yaëlle Amsellem-Mainguy qui résume avec pertinence ce que les jeunes filles rurales ont partagé sur leur vécu de la ruralité :

> « Pour synthétiser leurs propos, appartiennent au rural toutes les personnes qui résident dans un espace où les habitants et notamment les jeunes sont peu nombreux, où la nature est très présente, l'habitat relativement dispersé, où le déplacement est un problème quotidien, où les lieux d'enseignement et les services sont souvent éloignés, et où la diversité des offres d'emploi est faible. » (Ansellem-Mainguy, 2023, p. 11).

3.2 Quelques aspects marquants de la ruralité

Pour mieux cerner certains aspects de la ruralité telle qu'elle peut être vécue, et qui ont un lien fort avec les violences dans les milieux ruraux, nous allons maintenant revenir sur quatre enjeux : l'interconnaissance, le niveau social et économique des populations, l'éloignement des services et la mobilité.

La faible densité de population définissant les milieux ruraux est fortement imbriquée avec une densité accrue des liens familiaux, résidentiels, professionnels, et sociaux. Ces réseaux font partie de la même toile de population et la circulation d'informations est fortement favorisée. (Orange et Renard, 2025, p. 140). Il existe donc un phénomène de contrôle social

qui rend l'anonymat relatif de la ville impossible. Ce phénomène a été décrit par Maget comme « l'interconnaissance » dans son article *Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques* comme celui où « chacun est lié à chacun par une relation bilatérale de connaissance immédiate fondée sur l'expérience personnelle et la mise à jour permanente Il se retrouve au centre d'une étoile d'interconnaissance » (Maget, 1955, p. 5). Vivre en milieu rural signifie donc souvent un manque d'anonymat. Les activités et déplacements quotidiens sont vus, connus et relayés d'une manière qui n'est pas présente en ville. De plus, la connaissance de l'autre est souvent un marqueur d'appartenance et confère un statut social favorisé. Ce « capital d'autochtonie » (Aouani et al., 2019, p. 3, et Orange et Renard, 2022, chap. 4, p. 152) confère à ce réseau d'interconnaissance un poids important dans l'attribution d'un statut social et d'une appartenance à la communauté rurale. En sortir ou même se mettre à l'écart signifie donc risquer l'exclusion sociale qui peut mettre en danger la réussite du parcours social ou professionnel.

Cette interconnaissance est reconnue comme étant un facteur déterminant caractéristique de la vie rurale (Amsellem-Mainguy, 2023, p. 12 ; Orange et Renard, 2025, p. 139) et la compréhension de ces liens est essentielle pour saisir le poids des liens sociaux dans les milieux ruraux, les conséquences sur la visibilité de chacun dans l'espace public et l'appartenance ou la marginalisation qui en dépendent (Mischi et Renahy, 2008, p. 10) .

Un autre marqueur économique et social de la ruralité est une plus grande proportion de la population appartenant aux classes populaires. Dans les milieux ruraux, plus de 60 % des habitants appartiennent aux classes populaires et « plus on s'éloigne des villes, et plus le poids des classes populaires est important » (Mischi et al, 2016, p. 2). Une plus grande précarité économique et sociale est donc présente, avec une population majoritaire d'ouvriers et d'employés, connaissant des conditions de travail difficiles dues à des salaires faibles, des tâches répétitives, des contrats courts et des rythmes contraignants.

Les espaces ruraux sont caractérisés par un éloignement des services en tous genres : services publics, centres médicaux, commerces, lieux sociaux, associatifs et culturels. Les habitants se retrouvent isolés sur des territoires dont l'accès aux services est faible voire inexistant, devant parcourir de grandes distances au quotidien pour y accéder. « En 2021, selon l'Insee, plus de 21 000 communes ne disposent plus d'aucun commerce, soit 62 % d'entre elles. » (Chamard-

Teirlinck, 2025, p. 3). Cet éloignement des services impose des déplacements longs et fréquents, ce qui nous amène directement à l'enjeu de la mobilité.

L'absence de transport en commun dans les espaces ruraux suite à un désinvestissement de l'état dans ces infrastructures depuis la seconde guerre mondiale (Devaux et al., 2024, p. 11) rend la possession d'un véhicule personnel incontournable pour tous les besoins quotidiens essentiels et crée une dépendance à la voiture pour les populations rurales (Jacquin, 2021, p. 8). En 2019, chaque habitant des territoires ruraux a parcouru au quotidien 33 % de distances de plus que la moyenne des Français. (Chamard-Teirlinck, 2025, p. 3).

Or, le coût d'un véhicule personnel est loin d'être négligeable, compte tenu du prix achat, de l'entretien, et du coût du carburant. La mobilité est un enjeu clé de ces territoires car le véhicule personnel, moyen de déplacement quasi exclusif, est à la fois une cause de précarisation et d'isolement en raison de son coût, certaines personnes étant obligées de limiter leurs déplacements (Chamard-Tierlinck, 2025, p. 4), et un moyen de combattre l'isolement et la précarité :

> « Les distances de plus en plus importantes entre les lieux de vie en territoires ruraux et les zones d'emploi et de services mènent à une précarisation des ménages ruraux… Être sans voiture dans ces territoires, c'est synonyme de renoncement, de précarisation, voire d'isolement social complet, car c'est toute la vie quotidienne qui est affectée : l'accès aux soins, à l'emploi, aux loisirs, à l'alimentation, etc. » (Devaux et al, 2024, p. 5).

Si ces caractéristiques des milieux ruraux pèsent dans le quotidien de tous les habitants, force est de constater que pour une personne victime de violences conjugales ou intrafamiliales, celles-ci rendent la possibilité de sortir de ces violences beaucoup plus difficiles et contribuent à faire des ruralités des amplificateurs d'inégalités (Arnaud et al, 2021, p. 70). Le faible maillage des structures et associations rend l'accès à l'aide et à l'information plus difficile. Le réseau d'interconnaissance, le poids des liens sociaux et la proximité résidentielle des familles empêchent l'anonymat qui pourrait servir de protection lors d'un dépôt de plainte, d'un témoignage auprès d'une personne référente ou même de n'importe quel concitoyen. L'isolement géographique et les difficultés de mobilité rendent tout déplacement visible et péniblement réalisable. La voiture et sont utilisation sont un enjeu particulièrement important du parcours de sortie des violences. Or « lorsqu'un ménage possède une voiture, c'est

principalement l'homme qui l'utilise », les femmes parcourant 25 % de distance en moins que les hommes et étant moins nombreuses à être détentrices du permis. (Arnaud et al., 2021, p.25). La précarité limite les ressources disponibles pour financer un déménagement et toutes les charges qui y sont liées.

Les caractéristiques des milieux ruraux pèsent lourd dans la balance sur les victimes de violences de genre et leur emprisonnement dans ces situations. Or, si ces caractéristiques sont vraies pour tous·tes, hommes ou femmes, créant des inégalités spatiales entre milieux ruraux et milieux urbains et alors même qu'elles sont accentuées pour les victimes de violences, il en existe aussi qui créent des inégalités de genre.

3.3 Zones rurales ou zones d'inégalités pour les femmes

Les milieux ruraux sont des espaces dont certaines caractéristiques créent des inégalités entre les femmes et les hommes ou accentuent certaines inégalités déjà présentes dans les espaces plus urbanisés.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, dans les espaces ruraux, le travail est marqué par une plus grande prévalence d'emplois instables, faiblement rémunérés avec des horaires irréguliers. Le travail indépendant est aussi plus présent que le salariat. Une grande partie des jeunes personnes en formation sont orientées sur des formations moins généralistes permettant une entrée rapide sur le marché de l'emploi, lui-même fortement marqué par des secteurs genrés. Les femmes sont notamment très présentes dans les métiers des services à la personne, travaillant seules ou en groupes réduits, où l'éclatement des horaires, les grandes distances à parcourir, une grande pénibilité des tâches s'ajoutent aux difficultés citées ci-dessus. (Mischi et al., 2016, p. 10)

Si la tendance de la formation courte et moins généraliste pour accéder rapidement à un emploi affecte la globalité de la population rurale, elle est encore plus accentuée chez les femmes. (Gambino, 2025, p. 4 et Aouani, et al., 2019, p. 4). Dans les milieux ruraux, les femmes font face à un marché de l'emploi très genré, ce qui entraîne des inégalités d'accès à certains métiers, et les femmes accèdent moins que les hommes à des formations longues et, ainsi, moins à des métiers mieux rémunérés.

Ces inégalités sont présentes entre les femmes et les hommes dans les zones rurales mais aussi entre femmes rurales et femmes urbaines. En effet l'enquête de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques de 2020 intitulée *Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux [femmes] urbaines* et menée sur un échantillon de 5000 jeunes entre 18 et 24 ans, montre que plus de jeunes femmes dans les milieux ruraux s'orientent vers des études plus courtes de type BAC +3 (47 %) alors que les jeunes femmes urbaines ne sont que 35 % à viser l'arrêt des études au niveau BAC +3. Selon cette enquête aussi, les jeunes femmes rurales sont moins nombreuses à poursuivre leurs études que les jeunes femmes urbaines (46 % contre 55%) même si cela peut aussi être corrélé à la classe sociale et au plus faible accès aux études des personnes des classes populaires (Pinel, 2020, p. 3).

Enfin, cette étude montre que, si le taux d'emploi des jeunes femmes rurales est similaire à celui des jeunes femmes urbaines, il est cependant beaucoup moins élevé que celui des jeunes hommes ruraux. En outre, alors que certains secteurs industriels masculins ont maintenu un relatif contre-pouvoir syndical, « l'univers hautement féminisé des services est quasi dépourvu d'implantation syndicale » (Mischi et al., 2016, p. 10).

Perrine Agnoux, dans son article *Cumuler les preuves du dévouement, Des jeunes femmes des classes populaires rurales prises dans les tensions de la conciliation* , cerne particulièrement bien comment les femmes se retrouvent à l'intersection de plusieurs inégalités et l'effet que cela a sur leur quotidien :

> « La concentration de l'emploi féminin peu qualifié sur un petit nombre de métiers des services, les fortes inégalités de genre sur le marché du travail, la distance entre les lieux de travail, de loisirs et les domiciles, l'éloignement des services publics, mais aussi l'interconnaissance et le contrôle social renforcé qu'elle suscite modèlent les temporalités quotidiennes des femmes qui y résident, qui appartiennent le plus souvent aux classes populaires » (Agnoux, 2023, p. 14)

Les inégalités relevées sont aussi la cause d'un isolement difficile, parfois beaucoup plus accentué que celui des hommes, à la fois socialement et professionnellement (Mischi et al., 2016, p. 4).

Les femmes dans les milieux ruraux sont donc victimes d'inégalités genrées dans le domaine de l'emploi, connaissant plus de chômage, étant très présentes sur des métiers peu qualifiés, moins bien rémunérés, avec des conditions de travail difficiles, peu représentés par les syndicats. Tous ces facteurs renforcent leur isolement.

Si des inégalités sont présentes du point de vue de l'emploi, c'est aussi le cas concernant la vie personnelle et familiale, où les femmes des milieux ruraux, très nombreuses à appartenir aux classes populaires, connaissent une plus forte coercition à se conformer à un rôle traditionnel stéréotypé de la femme, qui prend en charge les tâches domestiques et ménagères, s'occupe des enfants et prend soin de ses parents et gère l'organisation du foyer, tout en étant censée s'épanouir dans ces tâches. (Schwartz, 2018, p. 4)

Cette séparation nette des rôles au sein de la famille est encore très prégnante, tout comme le poids important des responsabilités familiales, maternelles et domestiques incombant aux femmes, caractéristiques particulièrement marquées dans les classes populaires (Schwartz, 2018, p. 6), renforce la naturalisation du rôle de la femme, entériné et outillé à des fins de maintien d'un système de domination patriarcale bien établi. Elles font l'expérience de très lourdes charges et d'une place dans laquelle elles sont exposées à une « forte autorité […] mais aussi de très fortes sujétions » (Schwartz, 2018, p. 5).

La forte pression à se conformer à ce rôle, dont font l'expérience les femmes en milieux ruraux, est aussi liée à, et renforcée par, une proximité résidentielle géographique avec la famille. Celle-ci a tout d'abord une explication économique puisque même si les jeunes femmes rurales sont moins souvent aidées par leurs parents en attentant de trouver un premier emploi que les jeunes hommes (Pinel, 2020, p. 3), la proximité familiale représente néanmoins une manière de se sécuriser dans des situations financières ténues. Cette aide prend la forme de dons de nourriture ou d'objets du quotidien, de repas pris chez les parents, d'autres services comme des gardes d'enfants, ou même d'achats immobilier à prix avantageux au sein du cercle familial. (Orange et Renard, 2022, chap. 4, p. 153 et Aouani et al., 2019, p. 18).

Ces solidarités familiales sont nécessaires mais aussi fortement inégalitaires (Orange et Renard 2022, chap 4, p. 195) car inextricablement liées au rôle domestique traditionnel assigné. En gardant une proximité avec les jeunes femmes, les familles maintiennent ces dernières dans un rôle central de gestion de la famille et de maintien des liens intrafamiliaux :

le rôle du « *kinkeeper* » . (Orange et Renard, 2022, chap. 4, p. 195). C'est le phénomène de « familialisme », auquel une grande place est accordée dans les milieux sociaux ruraux précaires, qui « est propice au développement de transmissions intergénérationnelles autour d'activités dont les femmes ont la charge et qui contribuent à construire ou renforcer la centralité des femmes dans la gestion domestique comme le travail du *care* et l'entretien des relations familiales. » (Orange et Renard, 2022, chap. 4, p. 152).

Les femmes sont donc tributaires de l'aide reçue et dotées d'une responsabilité par rapport à l'aide qu'elles apportent, ce qui crée une relation d'interdépendance, mélange de solidarités et d'obligations réciproques entre elles et leurs familles (Orange et Renard, chap 4, 2022, p. 152). Quitter ce cercle n'est pas vraiment envisageable pour des raisons objectives et subjectives, ce qui renforce le contrôle social et économique sur la situation des femmes. La proximité géographique avec la famille permet donc d'alourdir la pression sur les femmes à se conformer à ce rôle naturalisé (Orange et Renard, 2022, chap 4, p. 194) et de maîtriser compétences qui y sont associées (Agnoux, 2023, p. 11). Ceci se traduit aussi par une plus forte tendance à être en couple plus jeunes, 43 % des jeunes femmes rurales se déclarant être en couple contre 30 % des jeunes filles urbaines, et plus d'entre elles cohabitant avec leur partenaire (Pinel, 2020, p. 4).

Enfin, la charge qui pèse sur les femmes est en lien direct avec l'effet de l'éloignement des services évoqué ci-dessus. Puisque les femmes sont responsables d'une majorité des tâches domestiques et familiales, c'est aussi elles qui sont le plus affectées par l'éloignement des services. (Agnoux, 2023, p. 14)

La pression familiale décrite est aussi étroitement liée à un devoir de respectabilité dont l'acquisition sera garante d'acceptation sociale. Les jeunes femmes qui ont le souci de leur bonne image cherchent à être reconnues comme « respectables ». Se conformer aux attentes sociétales en termes de famille et d'emploi est aussi essentiel pour cette quête (Skeggs, 2015, chap. 4, p. 145). Marie-Pierre Pouly, dans la postface de sa traduction de l'ouvrage *Des femmes respectables* de Berveley Skeggs, énonce que « la quête de respectabilité représente une disposition structurante. La respectabilité n'est jamais acquise, toujours à prouver ». Or, explique-t-elle, la respectabilité des femmes est intrinsèquement liée à une morale familialiste, à la façon de prendre soin de son foyer, d'être une mère, une épouse, une fille. Cette idéologie est très enracinée historiquement « fondée sur le souci des autres […] qui a

cours dans l'enseignement ménager et que l'on retrouve dans ses avatars contemporains d'« aide aux personnes », conçus pour inciter les femmes des classes populaires à prendre du plaisir dans l'accomplissement de leur devoir domestique ».

Ainsi, dans les classes populaires, les rapports d'aide dans lesquels les femmes s'investissent sont un levier de respectabilité (Skeggs, 2015, chap. 2, page 91). Alors que la famille contribue déjà à maintenir la domination d'une idéologie domestique sur les femmes, s'y investir est aussi un chemin d'accès à la respectabilité et la position sociale, elle devient donc davantage incontournable.

De plus le terme « classes populaires » véhicule « une idée de saleté, de danger, d'absence de valeur. » (Skeggs, 2015, chap. 4, page 145). Ainsi appartenir aux classes populaires contribue à la sous-estimation de soi par les femmes et la quête de respectabilité, à travers la quantité de responsabilités endossées et l'aide apportée aux autres n'en est que plus importante.

Enfin, la poursuite de respectabilité va plus loin que le maintien dans un système de domination centré autour de la famille, puisque qu'elle a aussi comme conséquence de limiter leur socialisation, particulièrement pour les jeunes femmes. (Agnoux, 2023, p. 10). « L'injonction à la disponibilité permanente », soulignée par Perrine Agnoux, « qui se déploie entre les différentes sphères (professionnelle, familiale et associative), est inséparable de la quête de respectabilité de ces jeunes femmes […] et participe à écarter les jeunes femmes de la scène des sociabilités » (Agnoux, 2023, p. 11). Les jeunes femmes s'investissent donc aussi très activement dans le bénévolat associatif puisque une femme respectable doit prouver qu'elle est vaillante et responsable, au prix de tâches supplémentaires rajoutées à des journées déjà longues, surchargées par le travail, les déplacements et les tâches domestiques et familiales.

> « Dans un espace caractérisé par l'absence d'anonymat et la superposition des scènes sociales, conserver sa réputation de fille dévouée et travailleuse est toutefois particulièrement coûteux. En effet, refuser de rendre service à ses collègues, à sa famille ou de s'impliquer dans la vie associative, c'est prendre le risque de voir cette bonne réputation remise en question. » (Agnoux, 2023, p. 11)

Mettre en lumière ces caractéristiques liées à la ruralité permet donc de faire émerger certaines inégalités et systèmes de domination dont les femmes vivant dans les milieux ruraux

sont victimes. Inégalités liées à la classe sociale, une domination familialiste renforcée, l'interconnaissance étouffante, un isolement géographique et social, des accès genrés à la formation et à l'emploi. Ces femmes ont sur les épaules le poids des inégalités systémiques produites par la domination patriarcale de notre société et connaissent d'autres inégalités dues à leur situation géographique, en lien avec leur genre ou pas. Les femmes dans les milieux ruraux sont donc à l'intersection de plusieurs systèmes de domination liés spécifiquement au territoire habité et son vécu.

Le terme intersectionnalité est apparu d'abord avec Kimberle Crenshaw à propos de l'intersection des systèmes de domination de genre et de race. Dans son article de 1987, elle met en lumière la question, jusque-là occultée, de l'articulation des différentes expériences de domination. Elle y démontre que « l'intersectionnalité propose un cadre pour penser et dénoncer les expériences de domination produites à l'intersection de rapports sociaux de pouvoir pluriels, liés au positionnement de classe, à la naturalisation du sexe et à la racialisation » (Hagège et Condon, 2020, p. 5). Ce que Crenshaw met en évidence est également que l'effet de cette intersectionnalité n'est pas simplement un empilement d'inégalités.

La rencontre de plusieurs systèmes de domination ne peut se réduire à la somme des effets simultanés de ces systèmes, car ces systèmes se combinent et créent des effets uniques et particuliers, selon les rapports de forces qui sont en action. Chaque femme étant différente et se retrouvant à l'intersection de dominations qui sont intrinsèquement liées à sa personne, les effets peuvent varier d'une personne à l'autre. Si l'analyse intersectionnelle était au départ axée sur le sexe, la race et la classe, l'intersectionnalité, « cette multiplicité de rapports de pouvoir qu'il faudrait désormais penser ensemble » (Lépinard, 2005, p. 3) est désormais étendue à toutes les caractéristiques pouvant être liées à une discrimination. Au-delà de l'identification des systèmes de domination qui sont nombreux et dont certains sont mieux pris en compte que d'autres, la difficulté consiste à « tenter d'appréhender la façon dont opèrent et interagissent les différents axes de domination, avec pour objectif de faciliter et promouvoir l'édification de vecteurs d'émancipation. » (Paniagua Farel, 2024, p. 1)

S'attacher à prendre en compte l'imbrication de ces différentes sources d'inégalités, dont les femmes dans les milieux ruraux sont tributaires, paraît désormais essentiel pour comprendre leurs situations dans toutes leurs diversités et pour penser aborder la question des violences de genre dans les milieux ruraux. « Dans leur condition s'imbriquent de nombreux problèmes

économiques et sociaux dont la violence et le viol ne sont qu'une partie, voire une manifestation » (Fassin, 2025, chap. 6, p. 96). Il s'agit donc de ne pas traiter la violence dans les milieux ruraux comme un problème global mais de prendre en compte la multiplicité des inégalités qui se rejoignent pour pouvoir comprendre le problème dans toute sa complexité et envisager des solutions adaptées. La recherche autour des questions du genre, qui a toujours été essentielle pour l'avancement de l'égalité des genres, a produit beaucoup d'écrits sur le sujet. Aussi, le bien-fondé de recourir à l'intersectionnalité dans l'étude des violences de genre est essentiel pour comprendre les violences et les rapports de pouvoir qui les alimentent. (Hagège et Condon, 2020, p. 10).

Les femmes dans les milieux ruraux se retrouvent à l'intersection de plusieurs dominations toutes corrélées à la domination patriarcale ou à l'espace de vie qu'est la ruralité ou encore à la rencontre des deux (le familialisme par exemple). L'injonction de proximité et de dévouement à la famille, la dépendance économique, l'assujettissement à des normes sociales strictes, l'isolement géographique et une plus grande précarité rattachent les femmes à un cercle qui isole et réduit leurs libertés, alimentant directement la domination masculine systémique.
Ce travail propose une intégration de la ruralité comme critère spatial et géographique producteur d'inégalités dans l'intersectionnalité au centre de laquelle sont les femmes vivant en ruralité.

Si le poids du rôle attendu est tel que construire une identité de femme en dehors de ces normes est difficile, ce n'est pas à dire que certaines n'essaient pas de s'en affranchir ou de se définir hors de la féminité populaire traditionnelle (Imbert, 2023, p. 6). Se distancier et accepter l'exclusion sociale et se voir retirer l'étiquette de respectabilité est le prix à payer pour cette rébellion, qui rejette le rôle traditionnel domestique et parental. La lutte contre un système de pouvoir masculin est donc possible, mais intraitable. Un jeu d'équilibre entre identité publique conventionnelle et identité privée « déviante » peut s'avérer être une résolution possible pour certaines (Imbert, 2023, p. 32), pour trouver une place supportant l'intersection des systèmes d'oppression qui pèsent sur elles.

Compte tenu de l'égale répartition des signalements de violences sur le territoire entre milieux ruraux et urbains, il n'est pas à dire que le poids de l'intersection de ces systèmes d'oppression serait créateur de plus de violences. Cette hypothèse pourrait être soutenue

compte tenu de la prégnance d'un système familialiste de domination patriarcale plus présent dans les milieux ruraux qu'urbains et qui pourrait ainsi faciliter les violences. Ceci étant, le postulat présenté ici est plutôt que l'intersection des oppressions entravent les échappatoires possibles, maintenant les femmes dans le continuum des violences tel qu'il est identifié par Liz Kelly et sur lequel nous reviendrons plus loin. Les portes de sorties étant plus difficilement accessibles pour les victimes dans les milieux ruraux, les situations dans lesquelles les violences s'intensifient et s'aggravent, aboutissant aux meurtres, sont plus nombreuses. Ceci explique donc, au moins en partie, le nombre de féminicides plus élevé que dans les milieux urbains, ce constat alarmant étant attesté par les données à notre disposition. La prise en compte de l'intersection des rapports de pouvoir patriarcaux et des systèmes de dominations et inégalités dont les femmes dans les milieux ruraux sont victimes est donc inhérente à la compréhension des violences vécues dans les milieux ruraux et aux vecteurs de résolutions qui pourraient être proposés pour contrer ce problème.

Dans un entretien réalisé par Fabien Granjon en 2022, Pascale Lefebvre-Le Ray, conseillère conjugale et familiale au sein du Planning familial, explique une partie des effets de cette intersectionnalité, en citant par exemple les empêchements à sortir d'une situation de violence qui sont liés aux milieux ruraux :

> « Je dirais que ce territoire rural est marqué par des empêchements. Quand tu n'as pas de travail ou qu'il ne te rend pas financièrement autonome, que tu habites dans un coin paumé, que celui qui te violente est bien vu dans son village, que sortir tes mômes de l'école, ça veut dire les mettre à 20 kilomètres de là, il est évident que ça devient beaucoup plus difficile d'envisager un départ » (entretien Granjon-Lefebvre, 2022, p. 5).

Elle ajoute plus loin:

> « Quitter le milieu rural est quasiment impossible car les loyers sont devenus beaucoup trop chers en milieu urbain. Loin des services et associations dédiées, c'est un vrai parcours de combattante que doivent mener ces femmes traumatisées, souvent terrorisées par d'éventuelles représailles. Aussi, il est impératif que ces femmes soient accompagnées correctement ce qui, comme tu l'auras compris, est bien plus compliqué dans notre belle campagne. » (entretien Granjon-Lefebvre, 2022, p. 10).

4. Le programme ERRE, une politique publique pour lutter contre les violences faites aux femmes

4.1 Luttes féministes et institutionnalisation

L'ONU, en 1993, dans l'article 1 de *La déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes* décrit ces dernières comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Ce texte officiel représente une des étapes de l'institutionnalisation de la reconnaissance des violences de genre et d'une domination systémique avec « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes » (Organisation des Nations Unies, 1993, p. 2)

Cette reconnaissance est l'aboutissement d'années de combats menés par les militantes féministes et les travaux féministes depuis les années 1970 pour que le lien entre les violences de genre et les rapports sociaux de genre soit reconnu (Delage et al., 2019, p. 4), s'inscrivant dans « une problématique de genre qui analyse la violence masculine comme un mécanisme social contribuant à maintenir la subordination des femmes envers les hommes » (Jaspard, 2005, chap. 18, p. 149). Le problème privé, devenu public et politique, a été reconnu comme réduisant les libertés et empêchant l'égalité. Jalonnée de grandes victoires et de fortes résistances, cette lutte féministe a permis de faire évoluer d'abord les grandes instances internationales dont les recommandations (citons par exemple celles de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* de 2011*)* se sont ensuite transposées dans les lois et le système judiciaire au niveau national (Jaspard, 2005, chap. 18, p. 148). Cette institutionnalisation s'est installée dans les années 1990 et 2000, et se manifeste aujourd'hui par des actions publiques spécifiques et une évolution terminologique complexe et assez fragmentée (Delage et al., 2019, p. 4).

Les termes employés pour qualifier la violence vécue ont certes beaucoup évolué, reflétant le changement dans la prise en compte du problème et des états d'esprits, même si la démultiplication des termes pourrait aussi fragmenter et fragiliser la lutte ou même noyer le problème (Delage et al., 2019, p. 3). Le terme « femmes battues », longtemps utilisé, a laissé place à des termes dénuant les femmes de responsabilité dans ces situations, représentant mieux la facette systémique des violences, la diversité des formes de violence (verbales, gestuelles, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques) et des lieux où elles sont présentes : au sein du couple mais aussi au travail et dans les lieux publics. (De Koninck et Cantin, 2004, p. 7). Le singulier a aussi laissé place au pluriel marquant la compréhension de la diversité des expériences. L'expression « Violences intrafamiliales » beaucoup utilisée actuellement, est sujette aux critiques qui dénoncent l'utilisation de termes qui masquent le caractère sexiste des violences mais permet en contrepartie d'ouvrir le champ à une prise en compte moins normative de la famille et d'accorder une place aux enfants. Trouver un terme qui relate à la fois le caractère sexiste, genré et systémique des violences, sans exclure des minorités ou oublier la dimension intersectionnelle du phénomène, est extrêmement difficile. Le terme « violences de genre » mis en avant notamment par Marylène Lieber, est peut-être à ce jour un des plus adaptés.

Cette complexité terminologique est aussi le reflet de l'amplitude des expériences qui entrent en jeu et la proximité des liens entre elles. L'article de Liz Kelly de 1987 qui introduit le concept de « continuum des violences » a notamment été pionnier dans l'établissement du lien entre « les différentes formes d'abus sexuel que les femmes peuvent subir » (Kelly, 1987, traduit par Tillous 2019, p. 11). Kelly démontre que les violences revêtent différentes formes, toutes liées les unes aux autres, allant d'une situation de pression ou harcèlement sexuel au viol et à l'inceste. Son article permet d'asseoir la variété et l'étendue des d'expériences fréquemment vécues par les femmes mais très rarement reconnues comme étant des violences. Elle met aussi en exergue que la proximité entre certaines expériences, la haute fréquence de certaines d'entre elles, et leur minimisation et normalisation facilitent le maintien systémique de ces abus.

Plus récemment, une prise de conscience s'est opérée autour du terme de contrôle coercitif. Cette expression permet d'englober à la fois toutes les variations existantes des violences mais aussi, dans la lignée du continuum de Kelly, de pointer du doigt les corrélations entre elles. Deux chercheur·se·s français·e·s, Pierre-Guillaume Prigent et Gwenola Sueur, ont notamment

travaillé sur ce concept et Prigent y voit en réalité un synonyme des termes « violences conjugales » ou « emprise » si tant est que ces expressions renvoient à une compréhension des violences en tant que processus. (Prigent, 2024). S'agissant des milieux ruraux et compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, notamment l'isolement éprouvé et la difficulté d'accès à l'aide, utiliser ce terme qui rappelle l'articulation des différentes formes de violences, de celle qui peut sembler la plus banale jusqu'à la plus extrême, semble être pertinent et porteur de sens.

Le manque de statistiques à ce sujet a également été un enjeu majeur de la lutte contre les violences de genre. Les statistiques de la police et du système judiciaire permettaient d'avoir une vision partielle du phénomène et de quantifier le nombre de situations portées à leur attention, et des données étaient aussi recueillies par les associations de lutte contre les violences faites aux femmes mais aucune vision n'était possible sur l'ensemble de la population. (Jaspard, 2005, chap. 18, p. 150). À partir des années 1990, ce déficit a été corrigé avec la mise en place de plusieurs enquêtes pour recueillir des « connaissances statistiques sur les formes, les contextes et les conséquences des violences subies par les femmes » (Hagège et Condon, 2020, p. 3), une grande avancée, sans pour autant empêcher la méthodologie d'avoir été contestée. Malgré des résistances et des remises en question, ces enquêtes ont été essentielles pour témoigner de l'étendue du phénomène, à la fois dans sa fréquence mais aussi dans le nombre de personnes concernées et ont permis une prise de conscience de l'ampleur du problème.

Au niveau national, l'enquête *Analyse des comportements sexuels en France* permet une première mesure (Hamel et al., 2016) mais c'est l'*Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France* (ENVEFF) en 2000 (Institut National d'Études Démographiques, 2022) qui sera réellement pionnière en la matière (Jaspard et al, 2001, p. 2) puisqu'elle adressera spécifiquement la question des violences envers les femmes et admet donc la présence d'une violence de genre.

Cette enquête, menée sur un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant en métropole, répondait aux recommandations internationales concernant la production de statistiques, suite à la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995 (Jaspard et al, 2001, p. 5) et « devait en priorité évaluer la fréquence des divers types de violences interpersonnelles (verbales, psychologiques, physiques et sexuelles) qui s'exercent envers les

femmes, à l'âge adulte, dans leurs différents cadres de vie (couple, famille, travail, lieux collectifs) » (Jaspard, 2005, Chap. 18, p. 150).

Rappelant que ce mémoire porte sur l'étude d'un milieu géographique, nous retiendrons que, concernant les lieux de violence, un indicateur : « l' indice global de harcèlement sexuel à l'encontre des femmes dans l'espace public » est mesuré, selon la taille de l'agglomération. Le lien est démontré : plus l'agglomération est grande, plus la violence est présente. Il y a donc une volonté de mesurer la violence selon les espaces. Si l'enjeu de la présence de la violence dans l'espace public est appréhendé, parmi les nombreux résultats issus de cette enquête, l'espace de la vie de couple fait l'objet d'un constat accablant : « c'est dans leur vie de couple que les femmes adultes subissent le plus de violences psychologiques, physiques et sexuelles. » (Jaspard, 2001, p. 5).

La deuxième enquête essentielle dans ce domaine est l'*Enquête sur* les *Violences et Rapports de Genre* : *contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes* » (VIRAGE) , en 2015. (Institut National d'Études Démographiques, s. d.). Elle a été de plus grande envergure que l'enquête ENVEFF puisque réalisée auprès de 27 268 femmes et hommes âgées de 20 à 69 ans. Elle a permis de « mieux saisir la variété des actes qui composent les violences sexuelles ainsi que la diversité des contextes et des moments dans lesquels elles surviennent » (Hamel et al, 2016, p. 5).

Elle s'est démarquée de l'enquête ENVEFF notamment parce qu'elle a mesuré tant l'ampleur des violences subies par les femmes que par les hommes mais aussi parce que des critères précédemment occultés ou survolés ont été pris en compte de manière détaillée concernant les enfants, la violence au travail, les violences dans l'enfance et l'adolescence, et l'exploration du recours au civil plutôt qu'au pénal. (Hamel et al, 2016, p. 5). De surcroît, l'équipe de recherche de cette enquête a exploré les liens entre violences et discriminations (personnes migrantes, homosexuelles ou en situation de handicap)… et a conçu trois volets internet dédiés l'un aux étudiant·e·s, l'autre aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transsexuelles et le troisième aux victimes de violences ayant consulté des associations de soutien (Entretien avec Brown E. et al, 2019, p. 5).

La notion d'intersectionnalité apparaît donc mais pas en lien avec les espaces géographiques. L'élaboration de l'échantillon a en effet reposé sur une génération de numéros effectuée de manière totalement aléatoire et par ordinateur, la population n'a donc pas été échantillonnée

sur son lieu de vie. L'enquête VIRAGE interroge les « espaces de vie » : famille et proches, études, couple, travail, espace publics et autres, des lieux « sociologiques ». L'espace public est comparé à ces autres espaces de vie mais pas dans une dimension géographique ou sociologique de dichotomie urbain/rural ce qui ne permet pas d'amener des informations supplémentaires sur notre axe de recherche. De plus, les caractéristiques des milieux ruraux que nous avons analysées ne mettent pas en exergue un lien particulier avec l'espace public comme espace de vie, tel que pris en compte dans l'enquête.

Enfin, depuis 2006, la Délégation aux Victimes rattachée à la police judiciaire produit l'*Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple*, faits recensés sur une année civile. (Ministère de l'Intérieur, s. d.). Cette étude permet ainsi de quantifier précisément le nombre de féminicides qui ont lieu chaque année. Elle contient notamment des données chiffrées intéressantes concernant le nombre de morts violentes au sein du couple par département et par région, mettant en outre le nombre de morts violentes en lien avec le nombre d'habitants par département ou par région (nombre de morts violentes pour 100 000 habitants) et produit aussi une analyse concernant les catégories socioprofessionnelles. Cette enquête se distingue pour ses données concernant la répartition géographique des faits. Comme évoqué plus haut, si jusqu'en 2017 elle permettait également d'avoir des informations sur le nombre de féminicides en milieux ruraux et urbains, ce n'est désormais plus le cas. Il faudrait pouvoir croiser les données avec des informations précises concernant la ruralité des départements ou les lieux de vie des victimes pour mettre en exergue des renseignements sur les violences dans les milieux ruraux.

Toutes ces enquêtes, bien qu'essentielles à la collecte de données et l'avancée de la lutte pour réduire les violences, n'adressent donc pas la question de la ruralité et de l'intersectionnalité qui y est liée, ni même d'autre intersectionnalités. L'article de Hagège et Condon en 2016 sur les enquêtes statistiques et approches intersectionnelles souligne l'écueil sur cette question mais aussi la difficulté pour des enquêtes quantitatives de venir sur ce terrain et de trouver des solutions.

Enfin, si les violences de genre font l'objet d'une recherche de plus en plus abondante, la corrélation entre violences et ruralité n'a pas été, à ce jour, véritablement explorée. La ruralité a certes été beaucoup étudiée en géographie et en sociologie mais très peu au prisme des violences de genre. Le lien entre espaces urbains et violences a, quant à lui, fait l'objet de

nombreux écrits depuis quelques années, notamment sous la plume de Michelle Perrot, Christine Bard et Marylène Lieber. On peut citer aussi le travail de Marion Tillous ou d'Eva San Martin dont la thèse a porté sur la dimension spatiale de la violence conjugale (San Martin, 2019). Néanmoins ses recherches se focalisent plus sur la relation entre les violences et les espaces privés et publics et non sur une comparaison ubrain/rural. Les espaces ruraux quant à eux n'ont pas eu droit à la même attention. L'étude portée par la FNSF en 2012 mentionnée plus haut a réellement été pionnière sur le sujet, suivie par celle du Centre Hubertine Auclert. En 2019 sur *Femmes et ruralité* et en enfin le rapport du Sénat à l'origine du projet ERRE, en 2021.

Au vu de l'attention portée à l'intersectionnalité par les travaux sur les questions sur le genre, et l'amplitude de la recherche présente sur la ruralité, cet axe est assurément un terrain fertile pour mettre en lumière des pistes pour faire progresser la lutte contre les violences en milieux ruraux. Il existe quelques articles liant la ruralité et les violences de genre, mais ils sont encore assez rares. Un rapport sur *Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine* a été publié en 2022 par Johanna Dagorn directrice de l'observatoire des violences sexistes et sexuelle de Nouvelle-Aquitaine. En 2023, Magali Courdié, alors étudiante en master genre, a écrit un mémoire sur les violences en territoire rural (Courdié, 2023) et poursuit actuellement ses recherches en doctorat sur le même sujet. Également, Gwenola Sueur, doctorante en sociologie, travaille actuellement sur les parcours de mères victimes de violences conjugales en ruralité. Ces recherches feront sans doute émerger de nouvelles perspectives et données dans la lutte contre ces violences notamment en intégrant l'aspect spatial de manière centrale dans la réflexion.

4.2 Le programme ERRE en tant que politique publique

Le terme *politique publique* est un concept qui « désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire » (Thoenig, 2019, p. 462). Les sciences sociales permettent de déchiffrer une politique publique « ce qu'elle fait et ce qu'elle renonce à faire face à une situation ou à un problème. Elles analysent leurs actes concrets tels qu'ils se mettent en œuvre

au quotidien, et la manière dont ils modifient les problèmes et perturbent les situations dans la société » (Thoenig, 2019, p. 462).

Nous allons maintenant procéder à cette analyse concernant le dispositif ERRE. Cette politique publique s'inscrit dans un contexte où « La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, relayée par les médias et les réseaux sociaux depuis l'affaire Weinstein en 2017, cristallise les mobilisations féministes et interpelle les pouvoirs publics. » (Dauphin, 2024, p. 2). L'inaction du gouvernement à ce sujet est invectivée. Ce dernier organise un Grenelle sur les violences conjugales qui donne lieu à 46 mesures et la loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales. « Ce Grenelle s'inscrit dans une structuration de la politique de lutte contre les violences conjugales depuis deux décennies qui a donné lieu à quatre lois et cinq plans d'actions interministériels ». Si le discours politique est donc clair au sujet de l'importance de la lutte contre les violences faites aux femmes, de nombreux acteurs, notamment du milieu associatif, dénoncent encore l'inefficacité et l'échec de cette politique (Dauphin, 2024, p. 2). Le programme ERRE s'inscrit dans ce contexte marqué à la fois par un discours fort et un manque d'actions concrètes. Son origine est un appel à intérêt lancé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités en partenariat avec le Ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité et à l'égalité des chances. La diversité ministérielle rattachée à cette politique publique démontre une prise en compte de la transversalité du problème et de la nécessité de la transversalité des solutions à apporter. Cette politique publique de lutte contre les violences est impossible à limiter à un ministère, puisque la question de cette emprise impacte la vie privée et publique, la vie professionnelle, la citoyenneté, le pouvoir économique, tous les aspects de la vie d'une personne. La question de la lutte contre les violences relève notamment d'une politique d'égalité, d'une politique sociale, mais aussi d'une politique de lutte contre la délinquance. (Dauphin, 2024, p. 4). Cette politique lutte donc contre la sectorisation habituelle des politiques publiques sans trouver vraiment une structure solide.

De plus, l'absence de ministère dédié aux droits des femmes ou au combat contres les inégalités de genre affaiblit l'ancrage de cette politique, ministère qui aurait pu conférer du poids et de la légitimité à cette politique ainsi qu'à d'autres.

> « En 2007, avec la Réforme générale des politiques publiques (RGPP), le Service des droits des femmes et de l'Égalité a été intégré dans la direction de la cohésion sociale (DGCS) du Ministère de la Santé et des Solidarités alors que précédemment il était rattaché aux services du Premier ministre, puis autonome au sein du Ministère des Affaires sociales . (..) Ainsi, au moment même où se développe une politique de lutte contre les violences, l'institution qui l'impulse et la coordonne est affaiblie du fait de son intégration dans la DGCS. » (Dauphin, 2024, p. 5)

Le programme ERRE est une politique publique ciblée sur les rapports de genre, c'est-à-dire une politique publique du genre ou politique d'égalité (Jacquot et Mazur, 2019, p. 294). La frontière de la sphère publique entre ici dans la sphère privée, puisque la sphère privée est reconnue comme étant un lieu où les rapports de pouvoir genrés, créés et maintenus par l'ordre politique, (Achin et Bereni, 2013, p. 36) sont présents et affectent la citoyenneté des femmes (Jacquot et Mazur, 2019, p. 293). L'objet de ce projet est de renforcer l'accès à l'information et à l'aide pour les femmes victimes de violences dans les milieux ruraux, dans une démarche d'octroi d'autonomie et d'« *empowerment* » : il s'agit de donner aux femmes l'accès aux clés qui leur permettraient de sortir des situations de violences et d'emprise. Mais cette politique publique s'inscrit aussi dans une dynamique « *top-down* » (Commaille, 2019, p. 2), focalisée sur le rôle central des collectivités territoriales en tant que représentantes de l'état, où les femmes sont une catégorie d'intervention (Jacquot et Mazur, 2019, p. 293). Donner aux femmes les moyens de sortir des violences, tout en mettant l'état dans une position d'octroi de l'aide par le biais des volontaires élu·e·s local·e·s relais de l'égalité dans les mairies rurales, voilà une des dynamiques d'équilibre fragile dans laquelle se positionne cette politique.

De plus, la frontière entre privé et public soulignée ci-dessus est un des enjeux majeurs des politiques de genre. Comme nous l'avons évoqué, de nombreux chercheur·e·s se sont intéressé·e·s à la rencontre du privé et du public. Nathalie Morel, dans son article *Quand l'analyse des politiques publiques rencontre le genre*, rend compte de deux ouvrages analysant les interactions entre genre et politiques publiques et pointe « les limites de l'action publique lorsqu'il s'agit d'interférer dans les relations de genre et dans ce qui se joue dans la sphère de l'intime » (Morel, 2010, p. 9). D'une part, lorsque une politique publique cible un groupe, ce dernier encourt des « risques de stigmatisation ou de réaffirmation de l'identité de

groupe produits par les discriminations et les inégalités de base » (Morel, 2010, p. 10) régénérant ces mêmes représentations discriminatoires ciblées par la politique. Cependant une démarche plus inclusive peut « engendrer une certaine dilution de l'action publique, voire une érosion des réalisations obtenues » (Morel, 2010, p. 10). Les politiques publiques de genre ont donc un positionnement délicat à trouver entre neutralité et spécificité.
D'autre part les politiques publiques essaient de transformer des situations « elles-mêmes mal définies et mouvantes, notamment du fait de la pluralité des identités en jeu, ainsi que de la nature située de ces identités » (Morel, 2010). Cette instabilité et/ou pluralité de définition des identités de genre et du public ciblé est aussi présente dans la caractérisation des secteurs d'intervention et ces difficultés se répercutent donc sur la politique elle-même.

Enfin, les politiques publiques du genre rencontrent un obstacle lié au rôle des normes sociales et rapports sociaux dans le façonnement des rapports de genre. « Il ne s'agit pas de nier tout potentiel d'action sur la définition des relations de genre de la part des pouvoirs publics, mais plutôt de reconnaître la force structurante des interactions sociales et de la normativité sociale en ce qui concerne le genre. » (Morel, 2010).

Le dispositif ERRE, en tant que politique publique du genre, est donc confronté à ces difficultés qui, sans prévoir de le démunir de tout pouvoir d'influence, doivent permettre de mieux comprendre ses limites et d'analyser son positionnement. En effet, alors que le dispositif ERRE porté par l'AMRF est une conséquence directe du rapport du Sénat *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, le choix a été fait de le positionner pour « s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : sexiste, raciale, LGBTQI+, situation de handicap… ». Le choix d'inclure d'autres minorités victimes de discriminations systémiques dans la sphère d'application du projet, alors que le rapport du Sénat ciblait directement les femmes, illustre bien les limites expliquées ci-dessus, les difficultés à identifier et définir le.s groupe·s ciblé·s. et l'étendue du problème à résoudre. La question de la dilution des effets de cette politique publique se posera donc.

> « Parler de violences de genre, en insistant sur l'intersection des rapports de pouvoir, permet, dès lors que ces violences sont aujourd'hui considérées comme intolérables, de replacer la focale sur les effets de la domination et des formes d'appropriation, plutôt que sur la violence interindividuelle, comme le proposent trop souvent les pouvoirs publics. » (Delage et al., 2019, p. 10)

Dans la continuité de la problématique autour de la diversité identitaire à laquelle fait face la politique publique et au vu de la dimension intersectionnelle du vécu des femmes victimes de violences dans les milieux ruraux mise en lumière précédemment, la question de la dimension intersectionnelle de la politique publique étudiée dans ce mémoire est à présent incontournable. L'approche intersectionnelle et ses questionnements nourrissent en effet l'analyse des politiques publiques depuis plusieurs années (Jaunait et Chauvin, 2012, p. 8).

Le rapport du Sénat sur les femmes dans les milieux ruraux met en lumière des amplificateurs d'inégalité cités plus haut. La dimension intersectionnelle des inégalités vécues est donc reconnue. Le programme ERRE se fonde sur ce rapport et notamment sur certaines des recommandations visant à améliorer l'accès à l'aide et à l'information pour les femmes victimes de violences dans les milieux ruraux. Il cherche donc précisément à pallier le faible maillage territorial des associations et services et l'isolement qui y en est la conséquence. Ici, l'intersection du système de domination patriarcal et des inégalités d'accès aux services est ciblée et prise en compte.

Ceci étant, il faut rappeler à quel point il est important de ne pas penser l'intersectionnalité comme une accumulation de systèmes produisant des inégalités, résolubles individuellement, mais bien comme une toile dans laquelle les discriminations vécues, différant en nature et intensité selon les individus, sont connexes les unes aux autres, donnant naissance à des structures de pouvoirs spécifiques.

Il faut donc s'interroger sur la pertinence de ce dispositif dans la mesure où il apporte une réponse ciblant un aspect spécifique des inégalités vécues, alors que la compréhension de l'instrument d'analyse intersectionnel appellerait une réponse politique prenant en compte l'effet global du croisement des systèmes d'oppression.

De surcroît, le programme ERRE veut permettre l'accès discret à l'information et aux réseaux d'aide, tenant compte de la prégnance de l'interconnaissance dans les milieux ruraux et du fait qu'elle constitue un frein à l'ouverture de la parole. A cette fin, le projet souhaite profiter « de la spécificité positive de l'élu d'être accessible « dès le premier mètre ». Or, la définition même de l'interconnaissance pose la question de la pertinence du choix d'un·e élu·e local·e comme personne ressource, cette personne ayant une forte probabilité d'être une connaissance, plus ou moins éloignée de la victime ou de sa famille.

II. Méthodologie de la recherche

Les réflexions ci-dessus nous mènent à poser la question suivante : « Dans quelle mesure le programme ERRE est une réponse adaptée face aux difficultés d'accès à l'aide et à l'information pour les femmes victimes de violences dans les milieux ruraux ? » Pour y répondre, j'expose ci-dessous la méthodologie de recherche mise en place

1. Choix de l'outil méthodologique

La première étape de mon travail a été une recherche bibliographique approfondie. Ce temps de lecture conséquent m'a permis à la fois d'améliorer mes connaissances mais aussi de saisir les contours du sujet choisi et de le conceptualiser. Enfin, la richesse des contenus ont permis de caractériser les notions centrales et d'alimenter la réflexion sur le croisement de celles-ci, menant à la problématisation ci-dessus. J'ai ensuite mené une réflexion sur les outils possibles à mettre en place pour obtenir des données permettant de répondre à cette question. Une approche quantitative par questionnaire aurait produit des données chiffrées précises. De la même façon, une approche qualitative de l'analyse de données chiffrées issues des associations d'aide spécialisées locales concernant les personnes accueillies et suivies, aurait mené à la construction d'une base de données permettant une vision précise concernant les violences faites aux femmes dans ce département. Cependant toutes les études tendent à montrer que le phénomène d'emprise est global dans sa répartition géographique et sociale. Le Tarn est concerné par les violences de genre, comme tous les départements de France et ces données, bien qu'intéressantes, n'auraient pas éclairé davantage la réponse du programme ERRE, d'autant plus qu'il est encore récent et qu'il n'y a pas de données recueillies concernant le nombre de personnes accueillies, ni combien, après avoir été reçues, ont contacté les associations d'aide spécialisées. L'analyse de ces données n'aurait donc produit aucun lien direct avec le programme étudié ici.

La mise en place du programme ERRE, au-delà de sa création au niveau national, a été portée par les départements et les communes. Les élu·e·s volontaires ont été témoins du déroulement du dispositif, depuis son annonce par le biais des conseils municipaux, par leur nomination et

les formations jusqu'à l'étape du changement des équipes lors des élections municipales 2026. Ils·elles sont les mieux placé·e·s pour relater de la réalité du terrain de ce programme et le dialogue avec eux·elles est rapidement apparu comme incontournable. La recherche devait donc passer par une rencontre avec les référent·e·s communal·e·s et départemental·e·s.
S'est ensuite posée la question de l'instrument le plus adapté pour collecter les données permettant de répondre à la question posée. Fallait-il procéder avec un questionnaire ou des entretiens ?

Le questionnaire permet de répondre à une étude quantitative en produisant des chiffres et des statistiques. Compte tenu de la variété des situations qu'il était possible pour ces élu·e·s de rencontrer, concernant à la fois le type de violence, le degré, la fréquence de celle-ci mais aussi la diversité des personnes qu'ils·elles pouvaient recevoir, un questionnaire aurait pu fournir soit une vision globale qui aurait perdu en pertinence par manque de précision, soit aurait nécessité d'être extrêmement long et détaillé pour pouvoir produire des données assez précises pour être exploitables. Aussi, si une vision globale sur le programme ERRE aurait pu se dégager de données collectées avec un questionnaire, les résultats chiffrés auraient été difficiles à interpréter.

De plus, en cherchant à analyser la réponse de programme ERRE relative aux spécificités de la ruralité dans les violences faites aux femmes, il semblait important de donner une place à la parole des référent·e·s, guidant le sujet autour de ERRE mais laissant une liberté d'expresion à ce sujet à des personnes dont la ruralité est le quotidien. Une analyse de données chiffrées n'aurait apporté qu'un début de réponse et une frustration quant à la richesse des informations qui auraient pu être collectées par d'autres moyens. Le questionnaire a donc été écarté et le choix de l'entretien a rapidement été évident afin de pouvoir faire une étude plus qualitative que quantitative. L'entretien directif a aussi été écarté, dans la mesure ou les réponses, analogiquement au questionnaire, seraient trop cadrées dans des questions fermées, sans laisser la possibilité aux enquêté·e·s de développer leur expérience, produisant à nouveau des données plus quantitatives que qualitatives. Si un entretien revêt un format oral, ce n'est généralement pas le cas du questionnaire. Prioriser des réponses orales et un contact direct permettait de créer un lien social plus informel avec les élu·e·s, favorisant la confiance et une expression plus libre.

Dans la mesure où le programme ERRE est encore très récent que très peu d'informations sont officiellement disponibles à son propos, un entretien directif aurait aussi été difficile à construire étant donné le manque de données déjà disponibles. Cette recherche a en effet un versant exploratoire, de découverte du projet ERRE. Un entretien directif aurait été plus pertinent aussi dans une dynamique de comparaison de données avec d'autres collectées précédemment ou dans un cadre où de nombreux renseignements sur le dispositif auraient servi de point d'appui pour analyser les réponses. Ceci n'étant pas le cas, l'analyse des données auraient déclenché une réponse globale, certes objective et tout à fait neutre mais manquant de profondeur. Or, il me semblait important de donner la possibilité aux référent·e·s de développer leurs réponses et raconter leur expérience personnelle concernant ce programme, sans que la parole manque totalement de guide non plus, comme ce serait le cas avec un entretien non-directif. Ce dernier aurait en effet produit des discours trop libres, rendant toute comparaison difficile et ouvrant la voie à ce que les thèmes importants pour le sujet ne soient pas abordés.

L'entretien semi-directif quant à lui ouvrirait la voie à des réponses, justifiées, expliquées qui permettraient ensuite une analyse qualitative sans exclure un versant quantitatif qui pourrait servir d'appui à l'analyse. Par exemple, il serait possible de produire des données chiffrées sur le nombre d'élu·e·s ayant répondu dans une direction similaire à une question, et ensuite d'analyser la nuance de certains propos individuels. L'entretien semi-directif s'est donc présenté comme étant l'outil le plus approprié pour mener cette recherche.

2. Construction du guide d'entretien

Pour construire le guide d'entretien, j'ai d'abord fait un état des lieux des connaissances que j'avais déjà sur le programme ERRE. Celles-ci étaient éparses et peu nombreuses. Le site internet de l'AMRF donnait quelques points généraux. Quelques articles de presse synthétiques annonçaient aussi sa mise en place. Ces sources permettaient de connaître l'objectif et l'origine du projet et d'avoir une vision globale de la structuration. Une liste de communes disposant d'un·e référent·e était présente sur le site. Ainsi, obtenir des données sur la réception de son déploiement au sein des communes était une première réponse nécessaire. Quelles avaient été les étapes vécues par les élu·e·s, comment leur volontariat s'était-il mis en place et organisé ? Comment s'est organisée leur réponse à cette mission au sein de ce

programme ? Évidemment, interroger l'objectif principal du projet : apporter de l'aide et des informations aux personnes victimes de violences, restait au cœur du déroulement de l'entretien. Comment les élu·e·s eux·elles-mêmes avaient-ils·elles acquis les informations nécessaires à la bonne conduite de ce projet ? Quelles formations et outils avaient été mis en place ? À quel type de situations avaient-ils·elles été confronté·e·s dans le cadre de cette mission ?

Un point clé de la réponse du programme réside dans sa capacité à collaborer avec les associations d'aide spécialisées. Interroger les échanges avec ces dernières, mais aussi les liens avec les forces de l'ordre, premier maillon du processus judiciaire devait également faire partie des enjeux abordés. Cet entretien ne pouvait pas non plus être mené sans évoquer les caractéristiques de la ruralité telles que nous les avons décrites et qui sont à l'origine même du projet. Ce dispositif étant construit autour de la place de l'élu·e dans sa communauté et de ses liens avec les citoyens, une attention particulière devait aussi être portée à l'expérience des enquêté·e·s par rapport à ce point.

Ayant une mission de stage au sein de la préfecture du Tarn en lien avec les logements d'urgence pour les femmes victimes de violences, des questions spécifiques sur ce point m'ont semblé pertinentes afin de créer un lien concret entre mon sujet de mémoire et mon expérience. Enfin, ouvrir la parole sur les freins et leviers vécus par les élu·e·s au cours de leurs missions en tant que volontaire ERRE permettrait de mettre en exergue des points qui eux avaient été clés, sans les avoir ciblés moi-même auparavant.

À partir de ces éléments, voici le guide d'entretien élaboré. Un premier travail avait permis d'aboutir à un guide qui traitait l'ensemble des sujets évoqués. Des modifications ont été apportées ensuite : d'une part pour rajouter le volet sociologique qui permettrait d'obtenir des informations permettant de situer les discours analysés dans le paysage social et d'autre part pour formuler les questions de manière plus ouverte, encourageant ainsi des prises de parole plus développées et argumentées.

Voici le guide d'entretien final :

1. Depuis combien de temps êtes-vous élu ?
2. Quel est votre rôle au sein de cette équipe municipale ?
3. Pourriez-vous me dire ce qui explique votre engagement au sein d'une municipalité ?
4. Avant cet engagement, étiez-vous déjà engagé dans d'autres organisations ? Pour quelles causes ?
5. Comment et quand avez-vous eu connaissance du dispositif ?
6. Comment cela a-t-il été accueilli au sein de l'équipe municipale ?
7. À votre connaissance, comment le dispositif s'est-il déployé ? Quelles grandes étapes ?
8. De quelle manière et quand êtes-vous devenu·e volontaire ?
9. Pourriez-vous me parler de la formation qui a été proposée ?
10. De quelle·s manière·s s'organise votre mission en tant que volontaire et référent·e communal·e ERRE ?
11. Concernant les situations de violence dont vous aviez connaissance avant le programme ERRE, de quel type étaient-elles et comment étaient-elles traitées ?
12. Pouvez-vous me raconter à quel genre de situations êtes-vous confronté·e depuis la mise en place du dispositif ?
13. Comment ça se passe concrètement lorsqu'une situation est signalée ?
14. Depuis que le dispositif ERRE est en place, que pourriez-vous dire concernant la facilitation ou non de la parole des victimes à ce sujet ?
15. Que pouvez-vous dire des outils utilisés, à la fois ceux mis à disposition par l'AMRF pour le programme ERRE et ceux qui auraient été mis en place par votre municipalité ?
16. Que pouvez-vous me dire sur le suivi des situations, s'il y en a un ?
17. Pourriez-vous évoquer les éventuels retours que vous avez suite aux situations pour lesquelles vous avez alerté ?
18. Pourriez-vous me dire ce que vous saviez des associations d'aide spécialisées dans ce domaine et quelle·s forme·s prenaient vos échanges s'il y en avait ?
19. Comment décririez-vous vos liens avec les associations locales spécialisées maintenant que le dispositif est en place ? Ont-ils évolué ? Fréquence, moyens, sujets
20. En quoi consistaient les échanges entre l'équipe municipales et les forces de l'ordre à ce sujet ?
21. Qu'en est-il de la communication avec les forces de l'ordre maintenant ?
22. Pouvez-vous me parler de vos échanges avec d'autres élu·e·s au sujet des violences toujours avant ERRE ? À propos de besoin ressentis ou d'idées de projets par exemple ?
23. En quoi la mise en place du programme a influé sur ces échanges entre élu·e·s ?
24. Pouvez-vous m'expliquer quels échanges ou liens vous avez avec d'autres volontaires dans le département ? (échanges, réunions, communications, mise en commun d'outils…)

25. Le programme ERRE a été lancé suite à un rapport du sénat de 2021 intitulé « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité » qui pointait du doigt des amplificateurs d'inégalité tels que des difficultés de mobilité et liées à l'isolement, une plus grande précarité, une connaissance insuffisante des associations et dispositifs d'aide et de leurs droits, un manque d'hébergements adaptés, un faible maillage territorial des services, structures et des associations, une prégnance plus importante des stéréotypes en milieu rural, le manque d'anonymat... Parmi ceux cités, lesquels reconnaissez-vous comme étant très prégnants dans votre commune ?
26. Un des enjeux pour les femmes victimes de violences qui souhaiteraient partir du domicile est la question du logement. Comment partir sans se loger trop loin de l'école, du travail… Que pouvez-vous dire concernant d'éventuelles solutions de logements proposées par la commune ou par d'autres au sein de la commune?
27. Si le département proposait de recenser des logements municipaux vides qui pourraient être alloués aux victimes de violences, de tels logements seraient-ils disponibles sur la commune ?
28. Le programme ERRE essaie de pallier les difficultés d'accès à l'information et à l'aide dû au faible maillage territorial des services, structures et des associations dans les milieux ruraux. Il entend notamment s'appuyer sur la place privilégiée de l'élu·e rural·e et de sa proximité avec les citoyens pour être un relais discret. Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de cela ? Que pourriez-vous dire concernant votre place et le recueil des témoignages ?
29. En tant que personne relais, pourriez-vous décrire les difficultés des situations qui vous sont rapportées mais auxquelles vous ne pouvez pas répondre ? Mobilité, logement, manque de moyens financiers ?
30. Quelles améliorations proposeriez-vous pour y répondre ?
31. Concernant la question des violences dans les milieux ruraux, qu'attendez-vous des politiques publiques pour la suite ?
32. En quelques mots clés, quel est votre ressenti global par rapport au programme ERRE ?
33. Suite à toutes mes questions, y a-t-il des points que nous n'avons pas évoqués que vous souhaiteriez aborder ? Ou des points sur lesquels vous souhaiteriez revenir pour préciser des éléments ?

Volet sociologique :
Age
Sexe
Situation conjugale
Enfant(s)
Profession
Niveau d'études / formation
Origine géographique

3. Prises de contact et entretiens

Avant de débuter les entretiens avec les élu·e·s, j'ai contacté la direction de l'association Paroles de Femmes pour faire un entretien exploratoire avec une des deux coordinatrices, compte tenu de la forte implication de l'association sur le sujet de la ruralité mais aussi de sa participation au projet ERRE en tant que signataire de la convention quadripartite et en tant que formateur. Puis, en parallèle de l'élaboration du guide d'entretien, j'ai débuté les recherches pour contacter les référent·e·s ERRE. Un premier contact a d'abord été pris par mail avec les deux référentes départementales dont les adresses mail étaient disponibles sur le site de l'AMR81 pour expliquer mon travail, solliciter un entretien ainsi que la liste des mairies adhérant au programme ERRE dans le Tarn. Puis, en attendant une réponse des coordinatrices départementales du projet, j'ai recherché les adresses mail des 21 mairies citées sur le site de l'AMR81 comme ayant un·e élu·e volontaire dans le programme, en répertoriant les coordonnées dans un tableau, ainsi que les dates d'envoi des mails.
Un premier mail a été envoyé à toutes les mairies de la liste durant la deuxième semaine de février, expliquant le projet de mémoire et la démarche de recherche, sollicitant un rendez-vous pour un entretien.

Suite à ce premier mail, 2 mairies ont répondu favorablement par mail en acceptant un entretien. Une troisième mairie a envoyé le numéro de téléphone du référent ERRE afin que je prenne contact avec lui directement. Pour une autre, la référente m'a appelée aussi très rapidement pour prendre rendez-vous. 4 rendez-vous se sont donc mis en place facilement. Il me paraît utile de préciser ici que le Tarn est le département où j'ai grandi et 2 des communes qui ont rapidement accepté un entretien sont 2 communes géographiquement proches de celle où j'ai habité. Le phénomène d'interconnaissance marqué dans la ruralité est donc peut-être observable au sein même de la démarche de recherche, car il est probable que la reconnaissance de mon nom ait occasionné les réponses rapides reçues. En effet, les 2 référent·e·s se sont trouvé·e·s être des personnes qui avaient connaissance de moi et/ou de ma famille et dont j'avais côtoyé les enfants au collège. Les prises de contact ont donc certainement été facilitées dans ces deux cas.

Pour 9 autres mairies, j'ai effectué une relance par téléphone ce qui a, dans certains cas, permis d'établir un contact direct avec les agents d'accueil et de présenter ma démarche de vive-voix. Dans plusieurs cas, les horaires d'ouverture très restreints des mairies ont rendu la

relance téléphonique difficile, voire impossible et aucun contact n'a été établi avec certaines de ces mairies. Concernant ceux·celles avec qui j'ai échangé, le mail n'avait parfois pas été lu, dans un ou deux cas il était introuvable et j'ai réitéré l'envoi sur le moment-même. La plupart ont indiqué transmettre l'information au maire ou au·à la référent·e. Pour 2 mairies, ceci a eu l'effet voulu et les entretiens ont été organisés. A deux occasions, j'ai pu parler directement avec les maires du village. L'un des 2, qui s'est trouvé aussi être le président de l'AMR81, m'a indiqué qu'il transférait le message à la référente, qui m'a contactée par la suite. Lors de l'échange avec le président de l'AMR81, je lui ai également proposé un entretien, qu'il a accepté. Enfin, puisque sa connaissance du dispositif était bien assise, j'ai pu lui demander s'il pouvait m'aiguiller vers d'autres référent.e.s qui m'accorderaient un entretien. Il m'a donné le nom d'une référente sur une commune qui ne figurait pas sur la liste. Ainsi j'ai pu avoir un rendez-vous supplémentaire et m'apercevoir aussi que la liste publiée sur le site internet de l'AMR81 n'était pas à jour. Enfin le dixième rendez-vous a été obtenu avec une référente communale, aussi référente départementale.

Pour une commune, le maire m'a expliqué que les personnes référentes ne s'étaient pas vraiment saisies de la mission. Il a aussi évoqué l'âge « avancé » des référentes pour justifier le manque d'action autour de ce projet et son intention d'accorder la responsabilité à de « jeunes femmes » au prochain mandat. Il a également expliqué ne pas vraiment être en ruralité. Sa commune compte 2 946 habitants, avec plus de 80 % de la population en densité intermédiaire. De son point de vue, il ne rentrait pas vraiment dans le cadre d'un projet porté sur la ruralité. Compte tenu des indicateurs de l'INSEE, son point de vue est effectivement correct. Ce rapport à la ruralité est toutefois intéressant et nous y reviendrons plus tard dans l'analyse des entretiens, car un autre enquêté y fait aussi référence. Pour son cas, la non-appartenance à la ruralité semble remettre en question sa participation au projet, suggérant que celui-ci, bien que pensé pour la ruralité, ne s'adapterait qu'à celle-ci.

Pour finir, plusieurs communes m'ont répondu défavorablement, évoquant différentes raisons : la démission de l'élu.e en charge de ERRE, l'absence de personnes s'étant manifestées dans ce cadre auprès de la mairie, le manque d'actions mises en place, le manque de recul sur la portée de ce projet encore récemment débuté. Plusieurs d'entre elles m'ont encouragé à contacter les référentes départementales ou à les recontacter par la suite, durant le prochain mandat, espérant avoir plus d'expériences à partager.

Suite à ces démarches, j'ai donc mené 10 entretiens semi-directifs en présentiel avec des référents (annexes 12 et 13[8]) et un entretien exploratoire avec le président de l'AMR 81. Malgré des temps de trajets parfois longs et sinueux, j'ai toujours privilégié les entretiens en présence du·de la référent·e pour faciliter la parole par un contact direct. C'est aussi ce qu'un certain nombre d'entre eux ont évoqué, préférant une rencontre dans les mairies. Deux référentes m'ont reçue à leur domicile, l'horaire étant en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Cette situation a aussi mené à ce que le compagnon d'une des élues, intéressé, se rajoute à la conversation et donne à plusieurs reprises son point de vue.

Les entretiens ont duré entre une vingtaine de minutes pour les plus courts et un peu plus d'une heure pour les plus longs. Concernant les entretiens plus courts, il s'agissait d'élu·e·s qui répondaient de manière brève, sans développer. Ces discussions ont été plus hachées et moins naturelles. J'y ai parfois détecté une gêne ou un manque de sentiment de légitimité, lié à l'absence de personnes reçues dans le cadre de leurs responsabilités de relais, ou une acquisition encore très fragile du contenu des formations. Ceci était aussi détectable dans le vocabulaire employé, pas toujours spécifique ou savant.

Dans cette même veine, j'ai perçu qu'il y avait aussi souvent un embarras à utiliser le vocabulaire du champ lexical des violences et à utiliser les termes adéquats. Si plusieurs élu·e·s ont employé le terme « violences » ou « violences conjugales », il était tout de même fréquent que les enquêté·e·s mettent en place des stratégies d'évitement, en utilisant des euphémismes, atténuant ou dédramatisant la gravité des faits. On peut citer par exemple les termes « soucis », « petits soucis », « difficultés », « détresse ». De la même manière, et parfois sur toute la durée des entretiens, des mots neutres tels que « quelque chose » ou « ça » étaient substitués au terme « violences », expression faisant référence à des actions indéterminées, éloignant ainsi toute proximité avec ces actes. Également, très peu d'élu·e·s ont fait référence aux auteurs des violences. Enfin, il était aussi fréquent que les élu·e·s produisent des phrases entrecoupées ou sans fin grammaticale, laissant place à des silences et, par la suite, une analyse laborieuse. Nous reviendrons sur l'analyse de cet aspect lexical lors du paragraphe sur la réception du dispositif.

Le guide m'a servi pour tous les entretiens, avec une modification concernant la question sur le logement et le département. En effet, l'objectif du stage à la préfecture du Tarn, initialement

8 Deux exemples de retranscriptions des entretiens avec l'élue ERRE 2 et l'élue ERRE 6

défini comme une cartographie des logements du département qui pourraient être fléchés en tant que logement d'urgence, m'avait mené à poser une question spécifique sur la possibilité de dédier une habitation à ce dessein si le département impulsait un tel projet. En effet, ce projet, à une échéance lointaine, pouvait peut-être mener à l'élargissement du réseau de logements disponibles pour les femmes victimes de violences. Or, dès le premier entretien, j'ai noté que la question suscitait un fort intérêt et une supposition d'engagement de la préfecture à ce sujet, qui était en réalité loin d'être concrétisée. J'ai donc préféré modifier la question pour enlever le lien direct. La mission du stage à la préfecture ayant ensuite évolué, ce changement a été satisfaisant.

Peu d'élu·e·s ayant accueilli des personnes victimes de violences, un nombre important de questions ont souvent été superflues et n'ont pas été posées, étant directement liées à la manière d'accueillir les personnes et d'organiser ces missions. Malgré ces variations dans le nombre de questions, les conversations ont néanmoins très souvent été riches en informations. Aussi, selon les enquêtés, nous avons suivi l'ordre des questions, ou pas, certain·e·s proposant spontanément une description de leur expérience que j'ai pu agrémenter des questions prévues au fur et à mesure. Le sentiment récurrent durant les entretiens est que les élu·e·s étaient heureux·ses d'avoir l'opportunité de parler de leur expérience, peu évoquée au sein des conseils municipaux ou entre pairs, avec une nuance pour ceux dont les entretiens ont été moins développés (exemple de l'annexe 13). Ce rendez-vous a donc pu être perçu comme un espace de parole légitimant la mission qui est la leur, mission qui souvent n'avait pas abouti concrètement sur l'accueil de personnes, laissant une sensation de regret ou de frustration. À diverses reprises, les enquêté·e·s ont émis le sentiment d'avoir traité le sujet du programme ERRE en profondeur au terme de la discussion, laissant supposer que le guide d'entretien avait couvert les aspects essentiels du dispositif, sans oubli.

Mon aisance personnelle avec les questions s'est amplifiée au fur et à mesure des rencontres, laissant plus de place aux relances et aux invitations à approfondir différents points, de même qu'à traiter les questions dans le désordre, suivant plus naturellement le fil de la discussion. Les entretiens ont tous été enregistrés puis retranscrits. Cette retranscription a été facilitée par l'utilisation d'un outil sur un traitement de texte qui a produit une retranscription à partir des fichiers MP3 importés dans le programme. Cet outil m'a permis de gagner du temps. Un temps de correction de chaque entretien a tout de même été nécessaire pour vérifier l'écrit produit. Selon l'articulation et la prosodie de chacun·e, les rectifications à apporter étaient

plus ou moins nombreuses. Cette relecture et écoute simultanée a été utile pour garder en mémoire les entretiens et pour commencer à établir des liens sur des notions évoquées dans les discours entendus.

4. Présentation des enquêté·e·s

Enfin, une fois la retranscription et correction finie, j'ai commencé l'analyse des entretiens, que je vous présente un peu plus loin. Le tableau ci-dessous présente les enquêté·e·s dans l'ordre des entretiens, précisant le sexe, l'âge, la situation conjugale, le nombre d'enfants, la profession, le niveau d'études, l'origine géographique et le nombre d'habitants dans la commune où les élu·e·s exercent, ainsi que le niveau de densité.

	sexe	âge	situation conjugale	enfants	profession	formation/ niveau d'études	origine géographique	Population de la commune représentée
Elu.e ERRE 1	F	68 ans	mariée	3	retraitée cadre de santé	Bac + 5, cadre sup	Tarn, mais a vécu à l'étranger 15 ans	113 habitants, dont 100 % en milieu rural non périurbain ou à habitat très dispersé
Elu.e ERRE 2	F	42 ans	mariée	2	éducatrice spécialisée	Bac + 5	Haute-Garonne, département frontalier	575 habitants, dont 100 % en milieu rural périurbain, ou habitat dispersé
Elu.e ERRE 3	H	68 ans	marié	2	agent d'assurance retraité	bac	Tarn, proche du village habité actuellement	949 habitants, dont 100 % en milieu rural non périurbain ou bourg rural
Elu.e ERRE 4	F	75 ans	mariée	2	retraitée assistante de direction dans groupe immobilier	Bac +1	Aix en Provence, dans la Tarn depuis 20 ans	2649 habitants dont 100 % en milieu rural périurbain ou bourg rural
Elu.e ERRE 5	H	70 ans	marié	2	retraité direction association CHRS	Maitrise, bac +4	Tarn	337 habitants dont 100 % en milieu rural périurbain ou à habitat dispersé
Elu.e ERRE 6	F	49 ans	mariée	3	professeure	Bac +4	Tarn, le village habité actuellement, dans la maison voisine	506 habitants, dont 100 % en milieu rural non périurbain ou à habitat très dispersé
Elu.e ERRE 7	F	49 ans	mariée	3	aide soignante	Bac	Tarn, le village habité actuellement	233 habitants, dont 100 % en milieu rural non périurbain ou à habitat très dispersé
Elu.e ERRE 8	F	68 ans	divorcée	2	agricultrice retraitée	Bac + 2	Tarn, le village voisin	128 habitants dont 100 % en milieu rural non périurbain ou à habitat très dispersé
Elu.e ERRE 9	F	76 ans	veuve	2	retraitée secrétaire		Lisle-sur-Tarn, Tarn	1065 habitants, dont 100 % en milieu rural périurbain ou à habitat dispersé
Elu.e ERRE 10	F	67 ans	mariée	3	retraitée professeure	Bac 3	Aude, département frontalier	161 habitants, dont 100 % en milieu rural non périurbain ou à habitat très dispersé

8 référent·e·s sur 10, étaient des femmes. 8 d'entre eux·elles sont marié·e·s, un·e. est veuf·veuve, et un·e célibataire. 7 sur 10 sont des retraité·e·s de plus de 67 ans. Les trois personnes actives ont entre 40 et 50 ans. 4 des personnes sont ou avaient été référent·e·s départemental·e·s

Une personne était agricultrice, deux sont ou étaient professeure·s. dans l'éducation secondaire, catégorie cadre et professions intellectuelles supérieure, 4 ont ou avaient une profession intermédiaire dans le milieu de la santé et du social et 3 sont ou étaient employé·e·s. Parmi les 4 personnes en profession intermédiaire, une personne avait repris les études pour obtenir un diplôme de master.

7 élu·e·s ERRE rencontré·e·s sont originaires du Tarn et y ont toujours habité, dont 2 dans le village même où elles sont nées, deux sont originaires de la région mais d'un département voisin (Haute-Garonne et Aude) et une est originaire d'une autre région. Parmi ceux·celles qui sont originaires d'un autre département ou région, tous·tes sont habitant·e·s du Tarn depuis au moins 15 ans. Tous·tes les référent·e·s font état d'un grand engagement associatif, plus ou moins étendu selon les personnes mais toujours présenté comme étant une facette importante de leur identité.

À l'issue de cette analyse il est donc possible de dire que les référent·e·s sont en grande majorité des femmes, tous·tes ont des enfants, la catégorie socio-professionnelle prédominante est celle des professions intermédiaires, dans le milieu de la santé et du social. La grande majorité d'entre eux·elles est née dans le département et a une expérience assez étendue dans le milieu associatif et du bénévolat.

III. Analyse des entretiens

avec les élu·e·s rural·e·s relais de l'Égalité

Annonçons d'emblée que sur les 10 personnes interrogées, 3 ont eu connaissance d'un cas de victime de violences depuis la mise en place du programme, et un·e élu·e ERRE a eu connaissance de nombreux cas. C'est une personne en charge également d'un Centre Communal d'Action Sociale très actif et la frontière entre les situations relevant du programme ERRE et ceux relevant du CCAS n'est pas claire. Il n'y a pas eu de données chiffrées à ce propos. Elle s'occupe d'un grand nombre de personnes et de familles qui lui sont adressées par le personnel de santé local, la direction de l'école ou les services de la mairie et ne fait pas la distinction au sein de ses responsabilités entre ce qui relève spécifiquement du CCAS et du programme ERRE. Dans six municipalités, aucune personne victime n'est venue témoigner ou chercher de l'aide. La majorité des référent·e·s n'a donc pas eu à accueillir ou orienter des personnes victimes de violences.

1. Réception du dispositif dans les conseils municipaux

Le témoignage de la référente départementale atteste qu'après un premier contact avec les mairies par courrier concernant le programme, les réponses ont été très peu nombreuses. Dès lors que la convention quadripartite a été signée et qu'un deuxième courrier a été envoyé, les réactions positives ont été bien plus nombreuses. La référente départementale ayant signalé ce point se demande d'ailleurs si l'influence de la signature de l'état, représenté par le préfet du Tarn, a pu jouer dans la balance, conférant un contexte plus institutionnel au projet. De ce point de vue, l'accueil du dispositif a donc été assez lent et précautionneux. Au sein des conseils municipaux, on constate aussi une ambivalence. Si quelques-un·e·s des membres des conseils municipaux qui sont devenu·e·s référent·e·s affirment que le dispositif a été très positivement accueilli, ou même« à bras ouverts », leurs témoignages s'alignent également pour dire qu'il n'y avait pas d'autres volontaires. Une majorité affirme tout de même être devenue élu.e ERRE parce qu'ils.elles l'ont souhaité. L'une affirme : « J'ai vu que les autres n'avaient pas trop envie. » (élue ERRE 8, agricultrice retraitée). Parfois ce sont les maires qui ont demandé directement aux membres des conseils municipaux s'ils acceptaient la fonction,

c'est le cas pour 2 référent·e·s. 5 d'entre eux·elles affirment s'être proposé·e·s spontanément soit parce que c'était la suite logique de leurs fonctions au sein de la municipalité (CCAS), soit lié à une expérience professionnelle, soit parce que le sujet leur tenait à cœur. L'élue ERRE 4, très impliquée dans le CCAS de sa commune, relate : « On n'en a même pas parlé très longtemps parce qu'il était évident que c'était moi ». Une autre personne raconte notamment que le maire a pensé à elle et que personne d'autre ne s'est proposé : « J'ai été entérinée dans le conseil à l'unanimité. Bah il faut dire qu'il n'y pas eu de refus et personne n'a voulu prendre la place… Donc il m'a proposé et ils ont dit oui oui. C'est comme dans le bénévolat, les gens ne se pressent pas. » (élue ERRE 9, secrétaire retraitée, 76 ans). Les entretiens exposent donc que, malgré une réaction globalement positive à l'annonce du projet, un nombre peu élevé de personnes se sont spontanément proposées pour le porter au sein des communes.

Les enquêté·e·s révèlent aussi certaines résistances qui sont apparues. Pour leurs collègues municipaux le sujet des violences n'est « pas un sujet important ou primordial » ou « lointain », qui n'est « pas une priorité ». De nombreux référent·e·s à l'échelle communale ou départementale confirment que, parmi les élu·e·s, c'est un sujet, soit qui inquiète et qui gêne, dont on ne parle pas, soit par lequel on ne se sent pas concerné. Il y a une silenciation du problème. La référente ERRE 1, cadre de santé retraitée et maire de son village, témoigne de son ressenti sur la position des autres membres du conseil municipal par rapport à ERRE « On a autre chose à faire, il faut refaire le toit, il faut refaire la voirie ». Une autre dit :« L'entretien de la voirie, les projets, des gros projets, là on y est et on est plutôt bon là-dessus. Mais après, tout ce qui est un petit peu social, tout ce qui est en lien vraiment avec la population... ». (Elue ERRE 2, éducatrice spécialisée). D'autres thèmes, plus concrets et proches de leurs compétences, davantage visibles, semblent plus pressants et mieux pris en compte.

De surcroît, les référent·e·s ayant été très peu sollicité·e·s pour orienter des victimes, le sujet n'apparaît pas comme réel, ni proche des villages pour les élus ne faisant pas partie du projet. L'élue ERRE 7 explique que ses collègues pensent que « chez nous ça n'arrive pas » : n'étant pas confrontés au problème, ils considèrent qu'il n'est donc pas présent. Puisqu'il n'est pas présent, ce n'est donc pas une priorité. Pour expliquer cette occultation et en évoquant la question du manque de logements, l'élue ERRE 2, éducatrice spécialisée, ayant récemment repris ses études pour valider un master, explique la vision de ses collègues à la mairie :

> « On n'a pas de femmes victimes de violences conjugales sur le territoire, donc du coup, ça paraît compliqué de mettre à disposition quelque chose si ça n'existe pas. Voilà. Donc je pense qu'il y a vraiment des grosses résistances, de grosses résistances, mais pas méchantes, mais juste par méconnaissance, tout simplement parce qu'on n'est pas impliqué, parce qu'on n'est pas touché par cette problématique. Donc tant qu'on n'est pas touché, ça n'existe pas. Il y a un espèce de voile. ».

Ces extraits d'entretiens montrent que malgré la mise en place du dispositif, la question des violences faites aux femmes est donc souvent occultée, minimisée au sein des municipalités. À l'exception des élu·e·s volontaires ERRE, l'aspect systémique et généralisé des violences et loin d'être compris et accepté. Ceci pourrait aussi être une explication du petit nombre de communes qui participent au projet ERRE (même pas un tiers des communes adhérentes à l'AMR81). Le président de cette association confirme que les élu·e·s ont peur de « s'occuper » de situations de violences conjugales ou intrafamiliales, alors que le programme ERRE repose en réalité sur la diffusion d'informations et l'orientation vers des structures d'aide spécialisées et non pas l'implication des élu·e·s dans les procédures juridiques et ou les accompagnements que choisiraient ou non d'entreprendre les victimes de violences. Ainsi des inquiétudes de se retrouver devant le tribunal, ou devant les gendarmes freineraient réellement l'implication des volontaires dans le projet ERRE.

Ne pas en parler peut signifier un manque d'importance accordé mais aussi un embarras à aborder devant les citoyens un thème que beaucoup ne considèrent pas encore comme un problème public. Certaines municipalités ne souhaitent pas entrer dans le programme ERRE parce que les violences faites aux femmes sont encore perçues comme relevant de la sphère privée : « ça c'est pas notre histoire » (paroles rapportées par l'élue ERRE 1 lors de discussions avec des collègues maires). Ce sentiment est aussi confirmé par le président de l'AMR81 qui voit chez certain·e·s élu·e·s un refus de s'immiscer dans les problèmes « privés » de leurs voisins et voisines. L'élue ERRE 8 déplore le manque d'intérêt porté à cette question par ses collègues, et y voit une forme d'acceptation fatidique : « Ou alors c'est tellement rentré dans les mœurs que personne ne dit rien ». Le bureau de l'AMR81 note aussi que la justification de la non-adhésion à l'AMRF pour ne pas participer au programme ERRE peut être une manière de cacher le refus de se confronter au problème des violences faites aux

femmes : « Certains ne veulent surtout pas soulever le couvercle pour s'occuper des choses qui les gênent… Chaque mois ils reçoivent un bulletin, nous on fait passer les informations dedans, donc c'est qu'ils veulent pas. En fait, ils savent pas, ils veulent pas savoir ». Les violences faites aux femmes sont un sujet qui effraie et dont le traitement inquiète. Derrière ce refus de parler des violences se cache la peur de reconnaître qu'il y a un problème, son envergure, son aspect systémique, d'être confronté à des informations dérangeantes, sur les personnes que l'on croise au quotidien et le risque de se trouver démuni·e quant au traitement de ces situations. Un·e référente l'admet : « Une question que je me pose : plus on va aller, plus on va découvrir. Et jusqu'où on va aller ? Oui ça me peine beaucoup quand je le dis… Parce que j'étais à une réunion hier soir pour l'école, et j'ai eu très mal au cœur. Donc ça peut aller très mal. Ce n'est pas normal » (Elue ERRE 1, maire de son village, 68 ans, cadre de santé retraitée). On comprend très bien ici la crainte exprimée : parler des violences, accueillir la parole sur les violences, c'est risquer de mettre en lumière un problème dont l'envergure et la gravité risquent de choquer, de tourmenter. C'est risquer de savoir sans pouvoir arranger ou aider.

Cette sensation d'invisibilisation du thème des violences faites aux femmes est renforcée par le fait qu'aucun·e des maires n'a parlé du dispositif au moment des vœux du maire, habituellement le plus grand rassemblement des citoyen·ne·s du village à la mairie. L'absence du dispositif dans le discours du·de la maire a été notée par certain·e·s référent·e·s comme un vrai signe de manque d'importance accordée à ce projet. Lorsqu'un·e référent·e a fait la remarque le.la maire a répondu « Ah bon, ça j'ai oublié. Pourquoi tu ne me l'as pas dit ? » (Elu ERRE 5, 70 ans, directeur d'association retraité). Le peu d'attention accordée est donc ici révélé, puisque le sujet est négligé alors que d'autres sujets sur la vie de la commune sont bien relayés et mis en avant.

3 référent·e·s pointent du doigt aussi une réception genrée du dispositif. L'un d'entre eux avoue « J'ai peut-être une oreille plus attentive des femmes que des hommes.» (Elu ERRE 5). L'une des référentes témoigne qu'au moment de l'annonce du programme, il y a eu des « phrases sexistes, sur le ton de l'humour » (Elue ERRE 2, 42 ans, éducatrice spécialisée). Encore un·e autre affirme que «les hommes ont baissé la tête tout de suite, on ne se sent pas concerné » (Elue ERRE 8, 68 ans agricultrice retraitée). Que les femmes se sentent plus concernées que les hommes est aussi apparent dans le fait que 8 sur 10 des référent·e·s

interviewé·e·s dans ce mémoire sont des femmes. L'élue ERRE 2, très sensible à la réception genrée du projet ERRE, relève en effet la surreprésentation des femmes aux formations:

> « Dans l'assemblée de formation, là où on était, il devait y avoir 3 hommes et on était une vingtaine, une vingtaine de femmes, quoi. Même la substitute du procureur c'était une femme. La maison des familles, c'était une femme. La représentante de la commission d'accès aux droits, c'était une femme. Voilà il y en avait quand même beaucoup. C'est vraiment une problématique encore de femmes quoi. Les hommes ne s'en préoccupent pas trop encore ».

La réception du programme ERRE est donc très différenciée entre les hommes et les femmes. Un·e autre référent·e affirme que les membres des conseils municipaux sont freinés pour se porter volontaire, parce qu'ils·elles ont peur de ne pas savoir faire une fois confronté·e·s à une personne victime de violences : « C'est compliqué. C'est pas parce qu'ils ne veulent pas s'investir, mais ils ont peur de ne pas savoir faire… Donc c'est moi. Je sais que quand j'en ai parlé, j'en ai parlé à deux reprises en conseil municipal. J'ai senti l'intérêt de certaines personnes, mais pas pour passer le pas » (Elue ERRE 10, référente départementale, 67 ans, professeure retraitée, maire de son village). L'accueil d'une personne victime de violences nécessite effectivement des compétences sociales, des capacités d'écoute, de savoir-être et de savoir-faire, qui peuvent avoir été acquises au cours de la vie professionnelle ou associative par les volontairs mais impliquent pour d'autres une vraie montée en compétences. Accueillir une personne en situation de détresse peut générer du stress chez l'accueillant·e, le stress de ne pas savoir quoi dire, quoi faire ou comment réagir, la crainte de faire empirer la situation ou de dire « ce qu'il ne faut pas ». Ces savoirs ou plutôt leur absence peuvent donc aussi créer des résistances chez les élu·e·s.

2. La communication autour du programme ERRE

Comme expliqué, lors des formations, des flyers et supports de communications ont été distribués, de même que des « boutons *monshérif* ». Cette documentation a été déposée dans les mairies, aux accueils. Des documents ont aussi été envoyés par voie postale aux mairies. Selon les cas, certains documents ont été déposés derrière le guichet, à distribuer par les secrétaires de mairie, là où d'autres ont tout laissé en accès libre. Si tous·tes les référent·e·s

ont remis cette documentation à l'accueil de leur mairie, peu d'entre eux ont pensé à déposer la documentation dans d'autres lieux publics, hors les locaux de la mairie, ce qui limite considérablement l'accès à l'information, comme le dit l'élue ERRE 6 : « Il faut déjà rentrer dans la mairie pour les avoir ». En outre, les autres moyens de communication ont été beaucoup moins systématiques et organisés. Bien que les discussions avec les enquêté·e·s révèlent qu'ils·elles sont majoritairement convaincu·e·s que le programme manque de communication, toutes les mairies impliquées dans le programme n'ont pas pris en main cet aspect, ou même mis l'affiche annonçant la présence d'un élu·e spécialisé·e dans l'accueil des victimes de violences en évidence. Quelques référent·e·s démontrent que la question leur échappe en partie. Ils·elles savent que l'affiche est présente, mais pas exactement à quel endroit.

Les vœux du maire sont aussi évoqués comme une occasion ratée pour en parler, un regret à posteriori, en dépit du fait que rien n'ait été fait pour organiser une prise de parole à ce sujet. Une des élues regrette cette omission disant « J'aurais pu lui dire 'Pourquoi tu n'en parles pas ?'. Mais je vais lui en parler, jeudi soir, il y a une réunion publique... je vais lui inventer la discussion, parfait ». On comprend ici l'amplitude de la frustration que le sujet n'ait pas été abordé devant le village au moment des vœux mais l'idée que la référente aurait pu impulser une élocution à ce propos ne fait pas surface.

En parallèle, un article a souvent été publié une fois dans le bulletin municipal, soit sous forme de texte pour communiquer concernant la délibération nommant le·la référent·e soit avec une image du flyer ERRE (annexe 14 et 15, deux extraits de bulletins municipaux). Selon les communes, le bulletin municipal destiné à communiquer sur les évènements ayant eu lieu dans la commune, les décisions prises par le conseil municipal et les informations utiles aux citoyens, paraît plus ou moins régulièrement, parfois annuellement, parfois deux fois par an. Une commune, parmi celles où je suis allée, a publié un article sur le programme ERRE deux ans d'affilée. Pour les autres communes, l'information est parfois parue une fois. En évoquant le sujet, l'élue ERRE 9 (secrétaire retraitée, 76 ans) explique : « Il me semble qu'on l'avait fait, il me semble, mais on pourrait le refaire. C'est une bonne idée ça. Il faut les informer ».

Une référente départementale (élue ERRE 10) concède : « On le met dans le journal, on le met dans le site internet… le flyer, il était quelque part.. », sur un ton mêlant impuissance et

auto-dérision, citant ensuite le proverbe du cordonnier étant le plus mal chaussé. Un autre élu avoue ne pas avoir pensé à communiquer à ce sujet : « Non, c'est vrai qu'on n'a pas trop communiqué… On aurait pu communiquer dans notre bulletin municipal, mais bon, toujours pareil...» (Elu ERRE 5 agent d'assurance retraité). Pourtant le même affirme avec conviction que la communication est une des clés de réussite du projet : « C'est bien de faire une formation, mais voilà, si les femmes sont pas informées, elles vont pas venir vers nous... Informer les concitoyens, qu'il y a ce dispositif. Ce serait peut-être ça, ça serait plutôt à l'AMRF de communiquer là-dessus ? ». La communication est donc centrale mais de son point de vue, pas vraiment du ressort des référent·e·s individuellement.

À l'échelle du territoire tarnais, le programme reste donc très peu connu. Rares sont les référent·e·s qui ont organisé une stratégie de communication. Une commune en particulier a mis en place une boite mail dédiée, consultable uniquement par les deux référentes. Cette idée semble avoir été une recommandation départementale mais qui, à ma connaissance, n'a été mise en place que par une commune. Considérant les horaires d'ouverture parfois très restreints des mairies, une boite mail confidentielle, gérée par les référentes semble être un bon moyen de réceptionner la parole des victimes. Encore faut-il que l'adresse mail soit accessible au public. Dans le cas de cette commune, la référente assure que l'adresse mail avait été communiquée dans le bulletin municipal avec un article sur ERRE et sur le site internet de la commune. Les deux référent·e·s. ont, dans le même temps, réfléchi à un endroit neutre et à l'abri des regards pouvant servir de lieu d'accueil pour les victimes de violences qui se présenteraient. Presque en face de la mairie, la maison des services, organisée en bureaux et accueillant des professionnels de santé, remplit commodément cette fonction.

Pourtant malgré cette organisation, l'élue enquêtée sait qu'elle n'est pas du tout repérée comme étant une personne ressource sur la thématique des violences. Elle se rend même compte que, quand elle a listé ses fonctions, elle n'a pas évoqué son rôle de relais disant : « Je ne suis pas repérée… je ne me le représente pas, je ne suis pas représentée ». Cette élue se sent donc distanciée de son rôle, alors même qu'une méthode de communication et d'accueil a été mise en place. Ce ressenti est peut-être lié au manque de mise en pratique de ses responsabilités en tant que relais et au silence accordé à ce programme parmi l'équipe communale.

Lors de mes recherches, parmi les 6 mairies ayant un site internet propre, je n'ai trouvé aucune commune mentionnant le projet ERRE sur leur site. La délibération concernant la participation au projet ERRE et la nomination du·de la référent·e est présente lorsqu'un site internet existe. Sur les pages internet présentant les membres du conseil municipal, lorsqu'il y en a, la mention « référent·e ERRE » n'est pas présente dans la liste des responsabilités des élu·e·s. Pour une des communes, le projet est présent dans l'onglet « commissions extra-municipales » avec la mention du nom de la référente et du nom du programme « Elu·e Rural·e Relais de l'Égalité ». La référente de cette commune (élue ERRE 4) le dit clairement : « Quand vous dites je suis représentant ERRE, les gens ne savent même pas ce que c'est ». Autre élément probant à ce sujet, lors d'un entretien j'ai été témoin que le conjoint de l'élue ne savait pas ce qu'était ERRE. Ceci laisse entrevoir le peu de propagation qu'a connu le dispositif, quand même la famille proche des élu·e·s n'est pas au fait de son existence. L'élue ERRE 4 a, par contre, une méthode de communication assumée. Elle détaille : « On passe par les affiches, on les met, on se gêne pas, on la met immédiatement, elle y est toujours placardée, et ça au niveau de l'accueil… j'ai toujours sur moi le petit papillon à donner, j'ai toujours sur moi le violentomètre… Mais c'est pas assez, ça ne concerne que la personne qui est directement concernée ». Elle rappelle aussi qu'elle avait participé, en collaboration avec Paroles de Femmes 81, à une campagne de communication du violentomètre sur les sachets de baguettes, qui avaient été distribués dans toutes les boulangeries de la communauté d'agglomération, et souhaiterait pouvoir mener plus souvent ce type d'action et invoquant, en suivant, les raisons financières qui empêchent sa mise en place.

La communication au niveau communal est peu organisée et inégale. Là où certain·e·s semblent oublier des démarches assez simples, d'autres ont réfléchi à un véritable système de communication et de diffusion des informations. Globalement, les municipalités n'utilisent pas les quelques moyens de communications à leur disposition (sites internet, bulletins municipaux) pour mettre en avant ce plan. Après avoir nommé un·e référent·e comme cela été proposé par l'AMR81, les mairies n'ont pas adopté d'autres démarches pour assurer sa mise en route. Une élue expose une idée intéressante : le recueil de la parole nécessite une réserve de la part de l'élu et l'anonymat de la victime, similairement aux prises en charges dans un CCAS et, prenant en compte aussi la gêne évoquée ci-dessus à se confronter au sujet des violences, le programme ERRE reste inconfortable et innommé. Innommé, il reste caché. Voici ce qu'elle relate : « Comme dit mon maire, entre guillemets, je suis l'adjointe de

l'ombre, on œuvre dans la discrétion… Ce n'est pas quelque chose dont on peut s'enorgueillir, ni se mettre en avant » (Elue ERRE 4). Il semblerait qu'il y ait un amalgame entre la réserve obligatoire lors de traitement de données personnelles et de confidences et l'attitude à adopter autour de ce dispositif, qui est laissé dans l'ombre. Au contraire, dans un plan dont le cœur est d'apporter de l'information et qui dépend dans une certaine mesure de sa connaissance auprès de la population pour fonctionner, une communication ouverte et étendue est précieuse. Une amélioration de ce champ semble donc être déterminante. À ce sujet, l'élue ERRE 10, référente départementale admet justement qu'une prochaine étape serait : « une formation sur la communication justement, comment communiquer qu'on est là, qu'on peut faire quelque chose. Voilà, ça on le fait pas beaucoup ».

La faiblesse de communication est donc perçue mais selon les enquêté·e·s, elle ne repose pas nécessairement sur les épaules des élu·e·s. Cette notion ressort dans de nombreux entretiens, où, comme le mentionne l'élu ERRE 5, ce serait à l'AMRF au niveau national de communiquer ou même aux services de l'État. L'élue qui garde des documents sur elle pour pouvoir en distribuer à point nommé (élue ERRE 4), malgré sa démarche de communication réfléchie, explique qu'elle ne peut pas consacrer une partie du budget du CCAS, dont elle est aussi responsable, à la communication sur ERRE et elle réaffirme sa vision sur le rôle et les responsabilités des différentes parties : « Nous, on est là en tant que relais, on n'est pas là pour développer une action ou quoi que ce soit. S'il y a une action qui est mise en place au niveau national, nous c'est sûr qu'on va la suivre, qu'on va faire tout ce qu'il faut… Mais c'est pas à nous de l'initier. » Il y a une forte attente de la part des référent·e·s concernant l'amplification de l'action de l'AMRF à ce sujet.

Communiquer au sujet des violences faites aux femmes ainsi qu'au sujet des dispositifs en place, comme le programme ERRE, fait aussi partie des attentes des référent·e·s concernant l'investissement et l'action de l'Etat. Lorsque la question des attentes par rapport aux politiques publiques est abordée, la question de la communication étatique à propos des violences faites aux femmes ressort plusieurs fois. Plusieurs enquêté·e·s émettent l'opinion que le sujet des violences n'est pas une priorité, ni pour l'Etat, ni pour les partis politiques et qu'il faudrait en parler plus. « Informer » et « communiquer » sont des mots qui reviennent fréquemment. Une élue le dit clairement : « Moi j'aimerais bien qu'on rappelle les droits des femmes de temps en temps, on en parle pas assez. Voilà, simplement, qu'elles sachent que ça existe quoi. » (Elue ERRE 4). Mais la communication a un coût. Le président de l'AMR81

évoque la question financière, frein important qu'il est difficile pour les communes rurales de contrecarrer avec des budgets de plus en plus restreints, admettant tout de même que c'est par le bas que l'information va se diffuser, grâce aux efforts de mairies rurales, et des antennes départementales de l'AMRF. Une autre élue (Élue ERRE 1, 68 ans, cadre de santé retraitée, récemment devenue référente départementale) soutient le même propos : « Il faut communiquer : comme, par exemple, vous avez septembre rose, comme vous avez le Téléthon. Je pense que les élu·e·s peuvent être très actifs là-dessus pour qu'il y ait une action. … Je crois qu'il faut dynamiser la base par ce qui est connu, qui marche ».

Si la vision de la communication sur ERRE est donc fragmentée, toutes les voix concordent pour dire que celle-ci doit être impulsée et élargie afin donner plus de visibilité à ce projet et aux enjeux essentiels qui y sont liés, à savoir l'égalité et la liberté. La visibilité souhaitée nécessite peut-être l'implication des différents acteurs cités : un investissement plus fort de l'État dans la communication autour des dispositifs d'aide, dont ERRE, et des violences faites aux femmes plus largement, la poursuite de l'investissement financier de l'AMRF dans le financement des outils de communications utilisés dans le programme, et une coordination et structuration menant à une diffusion plus large du dispositif.

3. La formation des référent·e·s

Tous les référent·e·s ont été convié·e·s à toutes les sessions de formations mises en place, ils. elles avaient le choix de se rendre à l'une ou aux deux selon leurs disponibilités. Les sessions ont été planifiées à différents moments de la journée. Une des sessions a été organisée le soir pour permettre aux personnes actives de s'y rendre. L'autre a eu lieu dans l'après-midi permettant notamment aux secrétaires de mairie (aussi convié·e·s) de suivre cette formation dans le cadre de leurs activités professionnelles. La deuxième série de formation a été organisée pour apporter des connaissances juridiques techniques spécifiques au traitement judiciaire des violences faites aux femmes. Cette formation a eu lieu trois fois : les structures et personnes sollicitées ont été les tribunaux d'Albi et de Castres avec la présence de la procureure d'Albi puis de la procureure de Castres, le CDAD du Tarn, les forces l'ordre. À nouveau, la volonté de quadriller le département a été mise en avant avec une prise en compte géographique.

Une très grande majorité des référent·e·s. a commenté positivement les formations avec les mots suivants : « bien-faites », « adaptées », « intéressantes », « enrichissantes » avec des personnes « très compétentes » et « qui maîtrisaient bien le sujet ». Les compétences des interlocuteurs choisis pour mener les formations sont reconnues. Ces formations sont une véritable source d'ouverture et de sensibilisation pour la plupart des référent·e·s, à l'exception d'une ou deux personnes dont l'expérience professionnelle avait déjà permis d'acquérir ces connaissances. Les chiffres qui sont donnés concernant le nombre de femmes qui sont victimes de violences et qui témoignent de l'ampleur du phénomène au niveau national sont décrits comme étant « étonnants » ou « affolants ».

Un point à évoquer ici serait que les sessions de formations sur l'aspect juridique ayant été construites et menées par différents interlocuteurs. Bien que sur le même thème, le contenu de la formation n'a pas été identique pour tous·tes. L'élue ERRE 10 convient « Sur la formation avec le tribunal et les gendarmes, c'était pas du tout les mêmes intervenants et donc c'était pas du tout le même type de formation. » Ce constat peut se révéler à la fois une force et une faiblesse. La diversité des contenus est enrichissante pour les participant·e·s qui sont présent·e·s à deux sessions de la « même » formation et sont le reflet de la diversité des expériences des intervenants, mais le manque d'homogénéité des savoirs acquis par les référent·e·s peut aussi être remis en question, puisque chacun·e n'atteint pas le même socle commun de connaissances.

Les entretiens menés montrent plusieurs retombées très positives de ces formations. La première conséquence est directe : dans le département du Tarn, 60 à 65 personnes ont eu la possibilité d'être formé·e·s sur le sujet des violences faites aux femmes, sujet transversal de notre société et sont aujourd'hui capables de mieux comprendre et détecter les violences de genre, et d'orienter des victimes de violences vers des dispositifs d'aide à proximité. L'élue.e ERRE 8 témoigne au sujet d'une amie victime de violences :
« Je me doutais qu'il se passait quelque chose… On ne la voyait plus trop, elle avait toujours quelque chose à faire. Quand elle nous téléphonait, elle coupait la conversation. Alors, ça aurait pu être des pistes mais bon à l'époque j'ai pas tilté. Ce serait maintenant, je dirais ; attends, là, les amis quand même …». Elle explique ainsi qu'elle se trouve plus à même aujourd'hui de faire le lien entre certains signaux faibles et les violences de genre depuis sa formation avec ERRE. Au cours de l'entretien cette personne explique que depuis ses responsabilités au sein du programme ERRE, elle a l'impression d'entendre plus parler de cas

de victimes de violences et qu'elle interprète cela non pas comme une augmentation des cas de violence autour d'elle mais bien comme une meilleure capacité à détecter les signes de violences, à mieux comprendre ce que peuvent être les violences. Parmi mes interlocuteurs·trices, l'un d'eux rend compte de l'ampleur des connaissances acquises sur le sujet : « ça ouvre l'esprit sur le fait que les violences aux femmes, c'est pas que dans les grandes agglomérations, c'est partout, même dans les coins les plus reculés, et c'est dans tous les milieux » (Elu ERRE 3, 68 ans, agent d'assurance retraité). Il poursuit plus loin : « La violence… j'ai appris des choses. Elle peut commencer très bas, comme on dit, sans qu'il y ait des coups, sans qu'il y ait des choses comme ça. » On voit donc que, pour certains, les formations ont constitué une réelle découverte du sujet, à la fois sur l'identification et la qualification des violences, leur localisation et la diversité des milieux touchés.

De nombreux·ses membres du réseau ERRE avouent aussi n'avoir eu aucune connaissance préalable sur le système judiciaire et cette formation a constitué une fenêtre d'ouverture sur le fonctionnement de la justice et les parcours judiciaires des femmes victimes de violences.

Au-delà de ces compétences, les formations ont permis aux volontaires de rencontrer les associations spécialisées locales : le CIDFF 81 et Paroles de Femmes 81. 7 référent·e·s n'avaient aucune information sur le tissu associatif spécialisé avant la mise en place du dispositif ou avaient entendu parler d'une des associations, car ils·elles avaient une connaissance qui travaillait dans l'une d'entre elle. Deux des référent·e·s connaissaient les associations par leur milieu professionnel. Une personne avait entendu parler des associations locales, car un·e membre de leur famille avait été victime de violences. La connaissance des associations, hormis pour ceux dont les domaines professionnels concernaient directement celles-ci, était donc très faible. L'association Paroles de Femmes 81, pourtant présente sur le territoire depuis 20 ans, n'était pas repérée comme association d'aide spécialisée. Le CIDFF 81, faisant pourtant partie d'un réseau national de 98 centres et 2300 permanences sur tout le territoire français, n'était pas plus connu des interlocuteurs. Ce constat vient confirmer la faible connaissance des associations relevée comme étant caractéristique de la ruralité dans le rapport du Sénat et souligner l'utilité de ces formations qui ont permis de resserrer considérablement les liens entre les associations locales et les municipalités impliquées dans le projet.

Ces formations ont également permis un temps d'échange très apprécié, un temps de rencontre et de socialisation entre référent·e·s, seule occasion de la sorte et bien trop rare d'après les témoignages. L'animation du réseau des référent·e·s est en effet un des leviers d'amélioration largement relevé dans les entretiens et que nous détaillerons plus loin.

Outre la formation directe des personnes présentes, cinq référent·e·s ont fait un bilan oral des formations suivies dans le cadre du dispositif ERRE devant les conseils municipaux. Ces moments sont perçus comme étant importants pour sensibiliser les équipes municipales malgré le manque d'intérêt apparent évoqué plus haut. L'un·e d'entre eux·elles explique son point de vue ainsi : « Il faut leur dire qu'il faut de l'écoute, leur dire que ça existe » (élue ERRE 9, secrétaire retraitée). Il y a une forte volonté d'ouvrir la porte à une large sensibilisation à ce sujet au sein des équipes. L'élue ERRE 6, professeure de 49 ans estime que : « Ça fait réfléchir quand même, même si on n'en parle pas beaucoup ». En dehors de ces bilans de formations, le sujet des violences faites aux femmes n'est pas évoqué au sein des équipes municipales, mais malgré cette absence, les témoignages montrent que ces bilans ont une grande importance pour les référent·e·s et que ceux·celles-ci y voient non pas seulement une manière de valider leur rôle mais aussi de semer les graines d'une sensibilisation importante. Les mots « transmettre », « initier » et « sensibiliser » sont utilisés. Les personnes formées ont espoir que cela permette de débuter une ouverture sur le sujet même s'ils·elles restent prudent·e·s : « L'effet que ça a, je sais pas trop, mais en tous cas, ils en entendent parler quoi, ça c'est sûr » (Élue ERRE 6). D'autres sont plus confiantes et misent sur une prise de conscience : « Ils sont un peu plus au courant maintenant, ça va se mettre en place, il y a quand même une discussion » (Élue ERRE 7). Un·e seul·e des référents est très positif.ve sur le sujet témoignant : « On sait mettre des mots, on ose en parler » (Élue ERRE 1) et confirme que la parole s'est ouverte au sein du conseil municipal. On peut donc affirmer que si le sujet reste encore très peu abordé dans les municipalités, les formations du réseau ERRE sont une porte d'entrée importante pour ce sujet dans les collectivités.

Si les formations ont été très bien accueillies, certain·e·s témoignent toujours de ne pas savoir trop comment s'y prendre pour accueillir une victime : « Même la formation n'apporte pas toutes les réponses. » (Elue ERRE 1). Des doutes sur les connaissances acquises sont présents, aussi par manque de sollicitation : « Il fallait que je retrouve une formation parce que effectivement je n'avais pas eu de cas et puis j'étais pas sûre que j'aie toutes les informations

et je me dis, si tu te retrouves face à quelqu'un, qu'est-ce que tu dis quoi ? » (Élue ERRE 8). Elle ajoute un peu plus loin, s'agissant de la structuration de sa mission et d'un éventuel protocole mis en place : « Je ne savais pas trop par quel bout le prendre ». Il·elles attendent d'aller plus loin et surtout d'obtenir plus d'outils concrets. « Il ne faut pas s'arrêter là, ce n'est pas encore intégré… Certaines personnes me disent oui, mais on ne sait pas quoi faire quand une personne vient. » Ces témoignages montrent que, parmi les référent·e·s, certain·e·s ne sont toujours pas à l'aise avec l'accueil d'une personne victime de violences. Le manque d'expérience lié au peu de personnes reçues vient certainement renforcer cette sensation d'incapacité.

L'équipe ERRE départementale dit être à l'écoute des retours et des besoins formulés au niveau municipal et que la prochaine formation prévue en 2026 sur le déroulement d'un entretien répond justement à cette demande. Une troisième série de formations est en effet prévue, ciblant cette fois-ci le thème de l'entretien à mener avec les victimes. Les deux formations proposées ont certes apporté des connaissances indispensables sur le domaine des violences de genre, mais il existe une réelle frustration de ne pas avoir plus d'exemples concrets, en formation ou en tant que référent·e ERRE, de modèle d'entretien avec une victime pour guider l'écoute et la parole. Ce besoin de concret est réitéré par l'élu ERRE 5 : « Discourir, dire qu'il y a une femme qui meurt sous les coups tous les trois jours, ils s'en foutent. C'est pas ça qu'ils viennent chercher. C'est du concret là. »

Un·e des élu·e·s ERRE, reconnaissant malgré tout la pertinence des formations, a trouvé qu'elles avaient été un peu « redondantes ». Cette personne a pris sa propre formation en main : « concernant l'accueil, je m'étais déjà plus ou moins formée, moi toute seule, à ce niveau-là » (Élue ERRE 4). Elle a aussi utilisé son compte personnel de formation pour financer une formation complémentaire sur les violences intrafamiliales et les droits des femmes, portée notamment sur l'accueil des femmes, les degrés de violence et sa détection. Cette prise en main est aussi le reflet des différents niveaux d'investissement et d'autonomie parmi les élu·e·s ERRE.

Comme mentionné plus haut, les secrétaires de mairies avaient aussi été convié·e·s aux formations. Employé·e·s qui ne font pas partie du conseil municipal, ils·elles ont un statut permanent lié à leur contrat et sont le premier maillon dans l'accueil du public. Toute personne se présentant pour obtenir des informations dans le cadre du programme ERRE doit

donc d'abord parler au.à la secrétaire avant d'être reçu par le·la référent·e. Cette explication peut paraître superflue mais quand on sait la difficulté que représente souvent l'accès à la parole au sujet des violences, cette étape n'est anodine. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les secrétaires de mairie ont été convié·e·s aux formations, et que certaines formations ont été organisées en journée pour qu'ils·elles puissent y assister en tant que formation professionnelle sur leur temps de travail à la mairie. La question des secrétaires de mairie et leur inclusion dans la formation semble être un point central de ce programme. Cette question, qui plus est, fait apparaître une question fondamentale de la durabilité du projet ERRE, sur laquelle nous reviendrons dans le paragraphe suivant. La formation des agents d'accueil des mairies, personnes dont la présence n'est pas conditionnée aux élections et à la durée du mandat, semblerait apporter une réponse partielle à cette question. 7 des personnes interviewées ont parlé des secrétaires de mairie et de leur implication dans le programme et, si leurs discours révèlent l'importance qui semble être accordée à leur formation et leur participation, il est intéressant de noter que ce n'est pas l'aspect pérenne de leur présence qui est mis en avant.

Plusieurs élu·e·s du dispositif expliquent qu'ils·elles ont ressenti le nécessité de partager leurs connaissances avec le.la secrétaire à l'accueil ou bien que celui·cette dernier·ère a éprouvé le besoin d'être inclus dans la formation. Dans les deux cas, ce souhait est vécu comme une nécessité par rapport à la fonction d'accueil exercée. L'élue ERRE 6, professeure de 49 ans explique en effet : « J'en ai parlé avec la secrétaire de mairie, pas mal, puisqu'en fait c'est elle qui est aux premières loges. En fait si quelqu'un a un souci, ce sera elle en premier ». De son côté, l'élue ERRE 8 témoigne aussi : « La première fois, on y est allé avec l'agent d'accueil de la mairie qui voulait aussi être un peu informé parce qu'il s'est dit 'si jamais j'ai quelqu'un qui vient vers moi, je veux savoir à peu près… je veux pas faire de bêtises.' ». L'élu ERRE 5 rappelle aussi sa conviction sur ce point : « Quand on parle de ruralité, de mairie, on pense élu, mais il faut penser aussi secrétaire de mairie. L'agent d'accueil […] peut entendre certaines choses et entendre c'est une chose mais pouvoir en faire quelque chose, c'est autre chose ». L'intégration des agents d'accueil des mairies dans le dispositif ne fait pas de doute, pour les référent·e·s, elle est nécessaire.

Si l'équipe départementale a volontairement associé les secrétaires de mairies aux formations, l'inclusion des personnes relevant de cette fonction n'est à aucun moment mentionnée dans la

description formelle du projet, ni dans les conventions signées. Leur implication semble donc à la fois judicieuse et imprécise. En outre, l'omission de la formalisation de leur implication semble surprenante compte tenu à la fois du caractère inhérent de leur collaboration dans l'accueil du public et de la stabilité qu'ils·elles auraient pu apporter à un dispositif dont le manque de permanence dans le temps semble être une vraie fragilité et que nous allons évoquer dans le paragraphe qui suit.

4. La structuration départementale et communale à équilibrer

La charge de travail liée aux tâches et aux responsabilités des pilotes territoriaux est lourde et ils·elles témoignent d'une difficulté à endosser ces responsabilités en plus de leurs occupations professionnelles et/ou au sein des conseils municipaux. Au moment des entretiens, 3 d'entre eux·elles étaient maires et 1 avait en outre une activité professionnelle. L'organisation des formations, cruciales pour la mise en place du dispositif une fois que les référent·e·s avaient été nommé·e·s., a notamment semblé chronophage et complexe à gérer. Au cours de son entretien, l'élue ERRE 10 mentionne plusieurs fois le volume horaire important sollicité par le programme et liste les étapes véhiculant un sentiment de surcharge de travail : il s'agissait de cibler le thème de la formation, le lieu d'accueil possible, de contacter le·la maire concerné·e, d'envoyer les invitations, identifier et coordonner les intervenant·e·s, trouver la date possible, organiser la collation proposée à la fin de la formation, acheminer la documentation qui est stockée sur la commune du président de l'association. De nombreux enquêté·e·s relèvent la difficulté pour les référent·e·s départemental·e·s à trouver du temps pour s'occuper du programme. Faire vivre ce programme à l'échelle du département, coordonnant une équipe de 60 à 65 personnes, demande un investissement de temps difficile à libérer. Un·e des référent·e·s utilise même le terme « d'épuisement ».

Un levier d'amélioration possible est d'étoffer le réseau en recrutant plus de référent·e·s départemental·e·s. Ceci permettrait en effet une meilleure répartition de la charge de travail et de consolider l'infrastructure du dispositif, dont les ressources humaines semblent encore trop modestes. Une attention a été portée sur ce point courant 2025 avec l'ajout de deux référent·e·s départemental·e·s supplémentaires, comme évoqué plus haut. La présidence et le

bureau de l'AMR81 ont pris en compte les compétences des référent·e·s communal·e·s, notamment liées à leur expérience professionnelle dans le domaine social ou de la santé par exemple, pour leur proposer de faire partie de l'équipe. Parmi ces deux recrues, qui sont des enquêté·e·s de ce mémoire, l'une prend à cœur sa mission mais ne pensait pas encore, au moment de l'entretien, avoir une assez bonne connaissance du programme pour prendre pleinement ses responsabilités au niveau départemental. L'autre personne, non pas moins convaincue de l'utilité du programme, avait déjà démissionné de son rôle de référent départemental compte tenu du fait qu'il n'était pas candidat aux élections municipales 2026. L'équipe départementale attend donc encore de se consolider pour faire face plus sereinement aux responsabilités qui sont les siennes.

Un élément intéressant relevé par le président de l'AMR81 est aussi le poids émotionnel engendré par ce projet. Ayant fait face à des situations de violences de genre en tant que maire sur des mandats précédents et ayant assisté à l'arrivée d'une victime cherchant de l'aide dans sa mairie au tout début de ERRE, il témoigne du poids psychologique important qu'il ressent d'être confronté à des récits de violence. Les risques psychologiques liés à un travail régulier sur ces questions ne peuvent en effet pas être négligés et une répartition plus équilibrée des charges entre les responsables départementaux pourra aussi être une des solutions face à cette charge émotionnelle considérable. La question de ces répercussions devra aussi se poser vis-à-vis des référent·e·s communal·e·s, amené·e·s à être confronté·e·s régulièrement à des témoignages lourds à entendre même si pour l'instant, compte tenu du peu de victimes entendues, ce point n'est pas apparu dans les entretiens.

La démission d'un référent départemental en vue des élections, mentionnée précédemment, permet de soulever le point de fragilité relative à la configuration du dispositif et abordé plus haut, mais qui cette fois n'est pas spécifique au département étudié. Ce programme ERRE repose en effet sur des personnes dont la fonction n'est pas permanente, puisque liée au mandat des élections municipales d'une durée de six ans. Cette structure implique une forte instabilité et complexité sur le programme : une équipe d'élu·e·s référent·e·s à renouveler en partie tous les six ans. Cette caractéristique est relevée par plusieurs élu·e·s comme une des difficultés dans le maintien et la stabilité du programme. Comment le faire vivre et grandir avec des membres régulièrement renouvelés ? Le sujet a été d'autant plus présent pendant les entretiens qu'ils ont eu lieu quelques semaines seulement avant les élections 2026. Plusieurs référent·e·s ont affirmé être prêt·e·s à transmettre les informations et aider les nouveaux·elles

à prendre en main le dispositif, facilitant la passation des fonctions. Conserver les connaissances acquises et pouvoir les transmettre semble en effet être un enjeu conséquent. Or, au moment de mes recherches, le renouvellement des référent·e·s dans le Tarn s'annonçait considérable. Sur les 10 enquêté·e·s, 3 n'étaient pas sur les listes électorales des élections municipales prévues en avril 2026 et 2 de plus avaient pris la décision de faire un dernier mandat. En outre, une référente était sur une liste qui n'a pas été réélue. Au lendemain de ces élections, il y avait donc 4 communes au sein desquelles il n'y aurait plus de référent·e·s ERRE, jusqu'à la nouvelle nomination d'un élu·e sur la mission, quand bien même, lors de changement de maire, les entrant·e·s décideraient de participer au projet. Si on estime que cette statistique puisse être élargie au département, cela représenterait 40 % de nouveaux.elles élu·e·s à nommer et à former, soit environ 25 personnes. Il paraît aussi pertinent de rappeler l'âge des élu·e·s, 7 enquêté·e·s sur les 10 ayant plus de 65 ans et 3 d'entre eux.elles ayant 70 ans ou plus, ce qui limite inéluctablement le nombre de mandats encore possibles et leur investissement dans le projet ERRE.

Cette particularité de type temporel semble donc fragiliser de manière importante le programme. L'intégration périodique de nouveaux membres du projet est à prévoir dans l'articulation des formations, alourdissant considérablement la tâche de l'équipe départementale. Certes, les élu·e·s n'ont pas nécessairement besoin d'une formation tout au long de leur mission mais les premières années du dispositif montrent que l'entièreté du contenu de formation, pour lequel les référent·e·s ressentent un besoin, n'a pas pu être dispensé en un an en 2025. Deux besoins en formation vont donc exister parallèlement, celle des nouveaux·elles entrant·e·s et la poursuite de la formation des élu·e·s déjà formé·e·s en partie. A noter aussi que si l'AMRF a financé les formations des référent·e·s dans certains départements, dont le Tarn, les prochaines sessions devront être financées par les AMR locales, puisque l'enveloppe budgétaire accordée à l'AMRF au moment du projet n'a pas vocation à être renouvelée. Cet aspect financier représente donc une fragilité supplémentaire.

La stabilisation maximale de l'équipe semble ainsi être un enjeu de taille qui demeure pour l'instant sans solution. Reste à savoir si envisager l'agrandissement de l'équipe départementale peut suffire pour piloter cette mission ou s'il faut projeter d'autres organisations. À ce propos, l'élue ERRE 2 a évoqué l'idée d'un échange de compétences entre référent·e·s qui pourrait compléter les formations actuelles, réinvestissant les domaines d'expertises de chacun·e. Sans chercher à remplacer le modèle de formation déjà prévu, cette

idée de formation entre pairs, sur une dynamique horizontale de partage de savoirs pourrait être une piste de réflexion pour la suite du programme, allégeant l'organisation des formations pour les référent·e·s départemental·e·s, renforçant les liens entre élu·e·s et valorisant des compétences individuelles utiles à tous·tes. Cette idée permettrait en outre de créer plus de temps d'échanges entre élu·e·s n'est, en effet, pas à minimiser, comme nous allons le détailler ci-dessous.

5. Le manque de réseau entre référent·e·s

Les formations mentionnées ci-dessus ont été des moments de socialisation très appréciés entre référent·e·s mais aussi des temps trop rares. Ce constat est flagrant. 8 enquêté·e·s sur 10 exposent le manque de réseau et de communication entre élu·e·s ERRE comme étant un frein et un manque dans l'organisation et la vie du programme. La situation ne fait pas de doute : les référent·e·s ne se connaissent pas et n'ont pas de contact entre eux·elles. L'élu ERRE 3, agent d'assurance retraité de 68 ans, précise même qu'il ne savait pas qu'une personne qu'il connaissait de la mairie voisine était référente et s'il l'a su pour une autre élue, c'est parce qu'ils se sont retrouvés par hasard à une formation. Une autre affirme : « Je ne connais pas mes homologues. Je connais pas les élus, les référents sur les autres communes, même la commune d'à côté. Je sais pas du tout combien, même, on est sur le territoire du Tarn. […] Je n'ai pas de lien, je ne les connais pas. » (Elue ERRE 2, éducatrice spécialisée, 42 ans.). Il n'existe pas encore de réseau entre référent·e·s qui mènerait à la possibilité d'échanger à propos des outils, de partager des réalités et des pratiques qui enrichiraient l'expérience et l'expertise des élu·e·s à ce sujet.

Pourtant, animer un tel réseau, d'après une référente départementale, fait bien partie de ses missions : « le rôle du référent départemental, c'est d'animer un réseau d'élus, de référents communaux. », (Elue ERRE 10, 67 ans, maire de son village). Les différents témoignages montrent également que si les référent·e·s ne s'identifient pas entre eux·elles en tant que membres du projet, nombre d'entre eux·elles travaillant et habitant sur des municipalités voisines ou proches se connaissent, par exemple dans le discours de l'élue ERRE 6 : « C'est souvent des gens que je connaissais en fait et que j'ai retrouvé là, des municipalités à côté ». Ce réseau manque aux volontaires qui l'expriment et le thème est souvent évoqué dans les

leviers d'amélioration du programme, comme une manière de faire vivre le projet, de créer du lien entre eux. À travers les entretiens, j'ai ressenti l'expression d'un isolement et dans une certaine mesure de la fatigue de porter le programme dans la commune, sans avoir de retours du niveau départemental et de communication avec d'autres référents. Les échanges qui se sont mis en place lors des formations sont appréciés : « Et on en a plus parlé, parce qu'après chaque formation, il y a un café et là on a discuté de pas mal de choses que certains, notamment une secrétaire de mairie qui avait connu un cas, pas très loin… » (élue ERRE 6, professeure, 49 ans). Ces paroles confirment que des échanges d'expériences ont bien lieu lors des rencontres, laissant supposer des temps d'échange supplémentaires seraient bénéfiques et stimulants. Ceci est corroboré par plusieurs élu·e·s. Une affirme : « Et finalement, ce qu'il manquerait, ce serait l'animation du réseau… des référents… Comme amélioration ? Juste simplement un peu plus d'échanges entre représentants. ». (Elue 4, 75 ans, riche expérience associative dans le milieu social). Plus loin elle ajoutera : « ça va dans le bon sens mais ça manque de relationnel entre délégué·e·s, entre représentants. ». Une autre abonde dans le même sens : « Et puis il faut que les référents ERRE ne se retrouvent pas que sur des temps de formation. Il faudrait que l'association des maires ruraux impulse, pour les référents ERRE d'un territoire comme nous, par exemple, une réunion par semestre, avec un intervenant.… Il faut regrouper ces gens-là. Tout le monde reste dans son coin pour l'instant. » (Elue ERRE 1, ancienne cadre de santé avec une longue expérience professionnelle au sein de l'ADMR). Elle renchérit : « C'est travailler le réseau, une toile, bien tresser une toile d'araignée qui fonctionne ». « Il faut trouver des solutions pour que les référents ERRE se retrouvent… Ca peut se faire autour d'un écran interactif ». L'envie est bien présente de faire vivre un réseau, une équipe mais comme nous l'avons évoqué précédemment, les référent·e·s départementaux et départementales manquent de temps à consacrer au programme. Le référent, ancien directeur d'association, actuellement vice-président d'une association spécialisées dans les droits des femmes et la lutte contre les violences, et qui démissionne de son rôle au niveau départemental, explique : « Les réseaux, c'est des hommes ou des femmes. Donc ça c'est pas un instant T, il faut le suivre, il faut le faire vivre… Il manque une personne qui a une vision d'ensemble… Donner de la vie à tout ça au quotidien, c'est compliqué. Enfin je pense que c'est un peu démesuré quoi. ». L'animation est nécessaire mais pour l'instant au-delà du réalisable. Les moyens humains requis ne sont pas adaptés à la taille de la tâche et ceci empêche en partie le bon développement du projet.

6. Territoire rural, amplificateur d'inégalités

Réagissant par rapport à l'extrait du rapport du Sénat qui formule et liste les caractéristiques de la ruralité qui font de ce milieu un amplificateur d'inégalités, tous·tes les enquêté·e·s montrent un accord avec les caractéristiques citées, les reconnaissant comme représentatives de la réalité de leur commune. Presque tous·tes acquiescent, un élu (élu ERRE 5) confirme : « Oui c'est un peu tout ça ». Parmi les facteurs que les référent·e·s (4 sur 10) relèvent, sans vraiment détailler, figurent : les difficultés de mobilité, la précarité financière, l'isolement. Ces caractéristiques résonnent comme étant reconnaissables et vraies sans que les élu·e·s aient nécessairement des connaissances concrètes à partager à leur sujet.

6.1 La prégnance des stéréotypes

Quatre d'entre eux.elles parlent aussi des stéréotypes et révèlent une perception inégale de ceux-ci, globalement assez éloignée de la vision communément acceptée dans les milieux des études sur le genre selon laquelle certains stéréotypes genrés sont encore bien présents dans la société et contribuent au maintien d'un patriarcat systémique. Si plusieurs élues restent convaincues de leur présence, d'autres remettent en cause ce postulat. Les témoignages sont donc assez contradictoires. L'élue ERRE 2, éducatrice spécialisées de 42 ans, en parle à plusieurs reprises, citant des exemples et appuyant son propos par des répétitions. Elle dit notamment : « J'y suis vraiment confrontée. […] C'est encore très fort, même au sein du conseil municipal. […] On est en train de manger 2 ou 3 gâteaux… Ben ça va être que des femmes qui vont nettoyer. Et quand ça va être un homme : 'c'est super, tu nettoies'…C'est vraiment la prégnance de ces stéréotypes-là, qui sont très présents ». La même élue avait précédemment rapporté des remarques sexistes lors de l'annonce du programme ERRE et au moment où elle avait milité pour l'utilisation de l'écriture inclusive dans le bulletin municipal. Une deuxième élue fait référence à des stéréotypes très ancrés, hérités de génération en génération, évoquant le programme ERRE comme une possibilité de les enrayer :

> « Quand j'étais petite, …, on en entendait quoi, des femmes qui disaient : 'Ben lui, il faut se taire. La belle-mère, elle n'arrête pas de m'embêter, elle m'empêche de faire des choses. Elle me dénigre, je suis une***** et je dois faire, et je fais, je me tais j'avance'. Et ça alors ? C'est vrai que dans les campagnes, c'est des

> choses qui se transmettent de mère en fille quoi. Et donc ces casseroles-là, au bout d'un moment, il faut couper les ficelles ».

Il est intéressant de relever ici que dans son discours, la responsabilité de la transmission et du maintien d'un système d'oppression est attribuée aux femmes qui en sont les prisonnières et non p aux auteurs. Elle fait aussi référence au rôle joué par la belle-mère dans cette oppression, contribuant à son assujettissement. On peut supposer plusieurs raisons à cela : entretenir le statut supérieur de son fils, un des gages de sa virilité dans une vision masculiniste, et parallèlement raffermir le contrôle familial sur le statut de sa belle-fille dans une dynamique familialiste inflexible, dont elle a probablement été victime elle-même. Une autre élue, Elue ERRE 10, professeure retraitée maire de son village, confirme la présence de stéréotypes aussi, évoquant notamment l'association des chasseurs. Elle relativise ensuite son propos « Mais après, au niveau des femmes, la majorité des personnes féminines ne se laissent pas faire sur le territoire pour leur place ». Cette élue paraît vouloir défendre les femmes du territoire, comme si la présence des stéréotypes véhiculés supposait que les femmes qui en sont victimes ne luttaient pas pour les réduire. Il s'agit pourtant de deux postulats différents, la présence de stéréotypes pouvant cohabiter avec toutes sortes de personnes, les remettant en cause ou pas. D'autres discours atténuent cette vision, élue ERRE 7, aide soignante, 49, pense que la question des stéréotypes n'est pas plus marquée dans les campagnes :« Après les stéréotypes en milieu rural, je suis pas sûre… C'était un peu avant quand même ». Elle voit une évolution, dans l'ouverture de la parole et des droits des femmes, vers l'égalité. Elle reprend plus loin explique que pendant longtemps les violences étaient considérées comme « presque normales », des choses « pas très importantes », elle dit, se mettant à la place des hommes qui atténuaient le problème : « ça allait, c'était une femme ». Elle utilise le terme « à l'époque » deux fois, appuyant l'idée que la prise en compte des violences s'est améliorée. Cette idée de progrès est reprise par deux autres élu·e·s qui font référence au mouvement « Me too » comme étant une secousse dans la facilitation des témoignages concernant des violences et de l'importance qui y est accordée, sans pourtant l'associer à un amoindrissement du poids des stéréotypes dans les milieux ruraux. Cette perception de progrès est aussi reprise par l'élue ERRE 9 qui perçoit un allègement partiel des stéréotypes qui maintiennent les femmes dans des rôles traditionnels et hétéronormés :

> « Malgré toute l'évolution, et c'est bien, il y a quand même, vraiment, dans le milieu rural, un genre de patriarcat qui est là. Bon ça s'estompe petit à petit quand les gens travaillent, le couple travaille. Bon il y a une force de rééquilibrage. Mais dans les campagnes, on a encore des fois des femmes qui sont la femme de l'agriculteur, oui voilà, avec tout ce que ça implique ».

L'élue fait référence à un rôle domestique et familial évoqué plus haut, également réduit à celui de « l'épouse d'un agriculteur, seul chef de l'exploitation, souvent considérée comme une main-d'œuvre d'appoint et soumise à son époux » (Martin, 2025, Chap. 1, p. 23). La « femme de l'agriculteur fait donc partie de la main d'œuvre de la ferme, travail souvent conséquent pour elle mais pour lequel elle n'est pas parfois pas payée, ou pour lequel elle n'a pas le statut correspondant. Elles se retrouvent également à l'intersection de rapports d'âge et de classe liées à leur position au sein des exploitations agricoles. (Clavel,2025, p. 3). De surcroît, ces femmes connaissent bien sûr les inégalités accrues liées aux milieux ruraux et aux caractéristiques détaillées plus en amont, que sont par exemple l'isolement, les difficultés de mobilité et de relogement lorsqu'elles sont victimes de violences et veulent quitter leur logement. C'est l'occasion de rappeler aussi que, dans les campagnes, le lieu de résidence et le lieu de travail sont parfois les mêmes (commerces, exploitations agricoles), maximisant leur précarisation en cas de départ (Fédération Nationale Solidarité Femmes, 2025, p. 8).
L'élue admet que ce rôle est encore présent dans le milieu rural qu'elle connaît, suggérant tout de même que ces situations sont de plus en plus rares, concentrées dans les familles d'agriculteurs, le travail des femmes rééquilibrant globalement, selon elle, les inégalités autrefois plus présentes. Il est intéressant de noter qu'en tout début d'entretien elle a évoqué les freins que rencontrent les femmes pour s'investir dans la vie politique locale, contredisant d'une certaine manière ce ressenti :

> « On le voit avec les dames, là ce sont des dames jeunes. Alors au début évidemment, c'est : 'oui mais on a le travail, mais on a les enfants, mais on a le mari, et si on part plusieurs fois ?' Alors bon après il faut savoir ce que l'on veut faire. Alors celles qui ont parlé des maris, c'est celles qui ont dit que si elles s'investissaient au départ, c'était peut-être un divorce assuré. »

Elle expose ici un rôle encore très genré : un couple certes où la femme travaille, facteur de « rééquilibrage » dont elle parle plus loin, mais une situation où l'on comprend qu'il est probable qu'elles soient la cible de critiques de la part de leur mari si elles s'absentent de la maison pour s'impliquer dans la vie de la commune, empêchant occasionnellement les tâches familiales dont elles sont visiblement les responsables principales. Ce témoignage vient donc modérer, sans qu'elle l'ait conscientisé, les propos concernant la dissipation des stéréotypes rattachés aux rôles genrés des femmes.

À travers ces diverses déclarations, on comprend que les élu·e·s ont conscience de la présence des stéréotypes mais que la facilitation récente des témoignages de violences, les avancées législatives récentes dans les droits des femmes sont vues comme favorisant le recul des stéréotypes et que la prégnance de ces derniers dans les milieux ruraux, plus qu'ailleurs, n'est pas perçue.

6.2 L'interconnaissance et l'anonymat

Concernant l'anonymat, la question est claire. En réponse à la question sur les amplificateurs d'inégalité, 6 référent·e·s sur les 10 reprennent cette idée et affirment que le manque d'anonymat est corrélé avec le phénomène d'interconnaissance, dont l'omniprésence ne fait pas de doute. L'élue ERRE 4, fortement impliquée dans le CCAS de sa commune, affirme : « Les gens ne sont pas anonymes chez nous ».

Le lien de causalité avec une difficulté à libérer la parole au sujet des violences, par contre, ne fait pas consensus. Une élue admet que le phénomène d'interconnaissance peut augmenter la difficulté à se confier : « Je pense qu'il doit y avoir une marche supplémentaire d'hésitation… Il peut y avoir, il doit y avoir oui, un handicap supplémentaire » (Elue ERRE 9, agricultrice retraitée). L'élue ERRE 7, aide soignante, habitant dans le village où elle est née, souscrit aussi à cette perception : « Oui parce qu'il y a le fait de connaître sûrement la personne, et puis le fait que la personne… ben oui à la campagne on est tous le cousin, le voisin. Voilà, c'est compliqué de penser que ça va rester confidentiel. »

Pour autant, certain·e·s enquêté·e·s opposent à cette position la facilité à discuter dans les milieux ruraux liée à l'interconnaissance et qui permettrait l'ouverture de la parole. C'est le même propos que celui mis en avant par l'AMRF et qui affirme que l'élu·e rural·e bénéficie

d'une proximité privilégiée avec ses citoyens. Un nombre important d'entre eux manifestent une hésitation à ce propos et ne savent pas apporter une réponse unilatérale : « C'est vrai qu'en milieu rural, comme on se connaît tous, ça peut libérer la parole, mais ça peut aussi être un frein… donc c'est vrai qu'on est sur un point d'équilibre là. » (Elue ERRE 10, professeure retraitée).

Une autre se questionne : « Alors, c'est un peu vrai parce qu'on discute facilement avec les gens ici. Mais après est-ce que justement ils auront envie de discuter avec nous de problèmes ? Enfin je ne sais pas. Peut-être certains. » (Elue ERRE 6, professeure de 49 ans). L'élu ERRE 3 oscille aussi : « la proximité c'est à double tranchant, c'est bien, mais il peut y avoir une certaine réticence des personnes à se rapprocher. Parce qu'elle se dit 'ouais, maintenant on va savoir que…', ça repousse l'anonymat, même s'il sera conservé, mais bon quelque part c'est un frein je pense. »

Cet élu avance une idée qui ressort dans beaucoup d'entretiens, celle du devoir de réserve de l'élu, auquel il accorde une grande importance. L'élu·e qui accueille une parole est garant·e de sa confidentialité et l'enquêté affirme que l'anonymat sera conservé. Pour lui, il n'y a pas de doute, les élu·e·s appliquent tous·tes ce devoir de réserve lié à leur fonction. Cette idée réapparaît dans d'autres entretiens aussi. La fonction d'élu·e porte en elle un gage de discrétion dont on ne doute pas. Le compagnon de l'élue ERRE 8 s'exprime sur ce point : « De mon point de vue, je pense que les élus que je connais, je pense que si on leur confiait un secret, ils seraient discrets. C'est mon point de vue... parce qu'ils ont un statut… Ils prennent leur rôle ici au sérieux, c'est-à-dire, 'je ne vais pas faire un ragot, je vais pas colporter, je peux pas. Mais j'ai envie que le citoyen soit bien donc je vais faire tout pour l'aider' ». L'élue ERRE 8 confirme : « Je pourrais dire ça pour plus de la moitié du conseil. Il y en a certains peut-être pas, mais en tous cas, les femmes, les femmes du groupe. ». Cette confiance différenciée entre femmes et hommes est aussi intéressante, est-elle due à une image genrée de la femme, comme étant plus digne de confiance ? Ou y a-t-il un amalgame entre le fait que les femmes prennent plus au sérieux certaines problématiques (la réception genrée du dispositif ERRE en serait un exemple) et le fait qu'elles exercent mieux leur devoir de réserve ?

Plusieurs élu·e·s font également référence à la difficulté de contourner le « capital d'autochtonie », expliquant que malgré leur présence sur le territoire depuis des dizaines

d’années, ils·elles n’ont pas le statut et la reconnaissance publique rattachée à un capital familial local et une interconnaissance héritée. L’élue ERRE 2 le décrit ici « Je vois quand même qu'il y a des différences quand on est natif du territoire ou pas du tout, surtout en milieu rural. On connaît toutes les personnes en fonction de nos parents, machin, truc. Bon, moi, pas du tout quoi. Je viens d'arriver. Enfin bon, même si ça fait 15 ans, je connais pas ma population. » Elle ajoute « Je ne suis pas d’ici donc les gens me repèrent moins. ». Deux autres référent·e·s font allusion au même phénomène, alors même qu’ils sont installés sur le territoire depuis plus de 40 ans.

Donc, bien que l’interconnaissance puisse être un frein à l’ouverture de la parole, la confiance de l’élu serait de taille à contrebalancer ce frein. Ces témoignages semblent donc corroborer ce qui avait été avancé par l’AMRF : l’élu·e rural·e peut être perçu·e comme étant très accessible ; former des élu·e·s, dont le devoir de réserve est reconnu, pourrait contribuer à l’ouverture de la parole. L’analyse des entretiens atteste de l’amplitude du phénomène d’interconnaissance, mais elle ne permet pas d’affirmer que celui-ci inhibe les témoignages concernant les violences.

D’autres élu·e·s témoignent plutôt concernant la confiance accordée, non pas à la figure de l’élu·e, mais à l’élu·e en tant qu’individu, et la discrétion pour laquelle il·elle est connu·e. L’élue ERRE 1 relate : « D’abord il y a une question de confiance. Puis y a quand même 12 ans que je suis là. Y a ça aussi qui fait que bon, on vous connaît, voilà. Donc on me connaît. Et puis par expérience aussi, ils savent très bien que ce qu’ils me disent, ça reste entre nous. » Elle précise ensuite que les habitant·e·s l’ont rencontrée dans son travail en tant que cadre de santé et qu’elle avait la réputation d’être une personne discrète, qui pratiquait sérieusement son devoir de réserve. Elle précise que la confiance instaurée lui est accordée au titre de ce qu’elle a prouvé pendant ses années de travail. Cette idée renvoie à l’idée de respectabilité évoquée plus haut. Épouse, mère, investie associativement et travaillant dans le domaine du *care*, elle remplissait les critères nécessaires pour correspondre au rôle alloué aux femmes, même si elle a trouvé son espace de liberté ailleurs, dans ses voyages à l’étranger et sa reprise d’études en formation continue pour devenir cadre. L’élue ERRE 4 admet aussi cette idée, étant très connue de sa population et des instances locales (collectivités, associations, écoles…), elle pense que les gens savent, considérant sa personnalité et les preuves qu’elle a faites de sa discrétion, qu’ils peuvent lui confier leurs difficultés sans risquer

que cela s'ébruite. Elle relate même qu'elle travaille avec les assistantes sociales, la directrice de l'école la responsable de la garderie, les infirmières, autant de personnes qui font directement appel à elle, lui signalent un cas directement outrepassant la venue à la mairie par la victime. Le président de l'AMR81 confirme lui aussi ce point de vue.

Prenant le contre-pied de ce qui est expliqué ci-dessus, l'élue ERRE 10 explique que le manque d'anonymat affecte aussi les élu·e·s et qu'ils·elles peuvent ressentir de la culpabilité à ne pas s'être rendu compte qu'une personne de leur entourage était victime de violences et qu'il y a une gêne à savoir comment continuer ensuite leur relation avec elle.

> « Ils ont peur d'être confrontés à une personne… Et puis dans les communes rurales, on n'est pas nombreux, on se connaît tous. Donc tout d'un coup on découvre qu'il y a quelqu'un sur la commune qui peut être victime, là on se dit … et presque on culpabilise. Comment ça se fait que je ne m'en suis pas rendu·e compte ? C'est surtout la peur ne pas savoir faire. Se dire, c'est ma voisine. Qu'est-ce que je peux lui dire maintenant ? Comment je fais ? Quelle attitude je vais avoir quand je vais la rencontrer à chaque fois ? ».

Le manque d'anonymat pourrait donc être une source d'embarras pour les élu·e·s et peut-être une explication supplémentaire pour les résistances à s'impliquer dans le projet ERRE.

Il est intéressant de noter aussi que tous·tes les volontaires ont évoqué le phénomène d'interconnaissance vis-à-vis des victimes mais que personne n'a mentionné la proximité potentielle des auteurs et le risque ou l'inquiétude possible engendrée. Ceci est en lien avec le contournement du vocabulaire des violences évoqué plus haut. Les mots ne sont pas employés contribuant à l'invisibilisation du phénomène des violences, ou réduisant sa gravité. De même, passer sous silence les auteurs est une manière d'occulter leur présence et la gêne occasionnée par le fait qu'ils sont certainement présents parmi la famille et les voisins, de se confronter à cette réalité qui dérange. Enfin nous pourrions y voir aussi un évitement de la responsabilisation des auteurs. Ne pas nommer les auteurs c'est aussi se décharger de la question des sanctions juridiques et sociales liées. Cette dynamique contribue à l'amoindrissement de la prise en compte des violences et de leurs conséquences.

Enfin, la question du manque d'anonymat a obtenu une réponse mettant en lumière une perception intéressante concernant la ruralité des territoires et qui fait écho à la première

partie de ce travail. L'élu ERRE 3, évoquant les caractéristiques faisant des milieux ruraux des amplificateurs d'inégalité et celles qu'il perçoit comme étant marquantes dans sa commune, explique ainsi : « C'est plutôt le manque d'informations. Enfin, parce que l'anonymat, quand même, on est quand même une commune rurale, mais la commune c'est plutôt le bourg. Donc c'est un peu plus anonyme qu'en campagne je pense ». Il affirme ici une différence de degré de ruralité entre les « campagnes » environnantes du village qu'il met en opposition avec « le bourg », perçu comme étant moins rural et au sein duquel l'anonymat serait davantage protégé. Précisons qu'il s'agit d'un village de moins de 1000 habitants, à environ 30 minutes en voiture d'Albi, la ville la plus proche. Décrit comme bourg rural par l'INSEE, il est desservi par deux lignes de bus et dispose de commerces et de certains services de proximité, notamment d'un bureau de poste et d'une maison France Services, mais aussi d'une école et d'un collège. L'image du bourg transmise par cet élu rappelle l'importance du vécu dans la définition des ruralités. Au-delà des statistiques, la perception individuelle des habitants contribue à la pluralité des ruralités et à définir ce qui est rural et ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins, façonnant aussi leur caractérisation et ainsi la manière dont les élu·e·s agissent dans l'administration des communes. La ruralité telle qu'elle est perçue et vécue influe aussi sur les décisions des habitant·e·s et de leurs élu·e·s. Ainsi, au sein d'un projet comme ERRE, l'image de la ruralité du lieu façonne les comportements et la mise en place du dispositif. À titre d'exemple, on peut imaginer que dans la situation évoquée ici, l'idée que le bourg permette plus d'anonymat pourrait influer sur la prise en compte de ce paramètre dans l'organisation du projet à l'échelle de la commune.

6.3 La question du logement

La question du logement suscite des réactions d'impuissance. Si la plupart des communes possèdent des logements, aucun d'entre eux n'est vide. 4 communes ou élu·e·s ERRE (sur les 10 présentes dans ce mémoire) ont eu le projet de créer un logement pour des situations précaires ou urgentes. Dans un des cas, un projet de réhabilitation d'un bâtiment de 500 m² est prévu sur la prochaine mandature. Lors de ma discussion avec l'élue, elle dévoile qu'elle a proposé qu'il y ait un appartement tenu secret pour les victimes de violences conjugales, mais que comme elle ne se représente pas, elle ne sera pas présente pour le défendre et elle estime que le projet ne verra sûrement pas le jour. Dans l'autre cas, l'élue raconte que la municipalité

avait eu l'idée d'acheter un bungalow dans le camping à vendre sur la commune mais que le projet n'a pas abouti, la priorité a été donnée à d'autres projets. Une autre élue, alors que la rénovation d'un bâtiment acheté par la mairie est en cours, a demandé à ce qu'un logement puisse être réservé pour des femmes victimes de violences ayant besoin d'un hébergement. Mais cette élue quittant ses fonctions au mois d'avril 2026, n'avait pas grand espoir que l'idée survive à son départ. Encore une autre commune avait rénové un bâtiment en y intégrant un logement. Le conseil municipal souhaitait louer ce logement en priorité à « une femme qui en avait besoin » mais n'a pas trouvé de candidate avant que l'impératif financier oblige la location à une personne ne correspondant pas à ce profil.

Le projet d'un logement d'urgence n'est donc pas étranger aux communes. Demander de réserver un logement pour assister des personnes dans des situations auxquelles les mairies n'ont pas été confrontées, c'est aussi essayer de visibiliser un problème qui est largement occulté, comme nous l'avons vu précédemment. Comme les situations ne sont pas nommées, comme la violence n'est pas visible, comme les élu·e·s rural·e·s relais de l'égalité ont été très peu sollicité·e·s dans le cadre de situations de violences, la réalité est invisibilisée et niée. Si la situation est niée, il est en effet fort peu probable qu'un logement soit gardé vacant pour subvenir à un éventuel besoin. L'élue ERRE 6 le confirme : « Je nous vois mal le faire, on aurait les moyens financiers de le faire. Et le côté financier, moi ça me gênerait pas de laisser un… mais je suis pas sûre que les autres mairies soient OK là-dessus et je pense que c'est quelque chose qu'il faut qu'on voie un peu. »

Aussi la question du relogement des victimes sur la commune de résidence soulève des inquiétudes. L'élue ERRE 2, éducatrice spécialisée, le verbalise : « Sur le territoire on ne peut pas accueillir de manière anonyme […], il faut que ces personnes-là elles aillent sur un autre territoire. » Elle poursuit sur l'idée de créer un réseau de logements disponibles, entre les communes, à l'échelle des intercommunalités ou même du département, ce qui permettrait à la fois d'élargir le nombre de places d'hébergement disponibles simultanément et de proposer un éloignement géographique parfois nécessaire. L'élue ERRE 9 rend aussi compte de son inquiétude :« Donc imaginez que le mari violent […] il apprenne que la femme a été hébergée par la mairie dans un truc à côté. Il va aller casser tout là-bas et on va pas mettre à l'abri cette personne. Donc il faut qu'elle aille dans un endroit où ça reste anonyme… Dans un petit village où il n'y a pas beaucoup de superficie, c'est un cas très difficile à résoudre. » .

Cependant, si l'idée de reloger une victime tout près de son lieu d'habitation, sur une commune où tout le monde se connaît, alarme les élu·e·s, ces dernier·e·s sont confiants sur le fait de trouver des solutions d'appoint en termes de logement. 5 enquêté·e·s expriment l'opinion selon laquelle, si un besoin urgent se présentait, une solution serait rapidement trouvée grâce à un réseau d'entraide très développé et réactif dans les milieux ruraux : « Après ici, en fait, dans la ruralité, toujours on s'arrange. C'est la débrouille en milieu rural, c'est vrai. Et en fait, on connaît un tel qui peut peut-être dépanner, on fait plutôt comme ça » (Élue ERRE 7).

L'inquiétude liée au logement ne concerne donc pas principalement son absence mais sa localisation. En effet, le danger de se retrouver à proximité de l'auteur, dans un lieu où les gens connaissent les lieux d'habitation des habitants est conséquent. La commune elle-même peut difficilement offrir un lieu sécurisé, où la victime serait à l'abri. La solution serait donc de partir, mais, comme le relève l'élue ERRE 8 : « C'est pas discret quoi, quand une femme quitte sa maison, il faut qu'elle prenne un véhicule. ». Les questions de mobilité, de manque de transports en commun, de l'éloignement des services et de précarité résonnent ici et la question du relogement souligne bien ces problématiques.

Le manque de solutions d'hébergement et de relogement est un frein aux parcours de sortie des violences de genre. (Fédération Nationale Solidarité Femmes, 2025, p. 2) Si la politique sur l'hébergement a évolué ces dernières années pour prendre en compte les besoins spécifiques des femmes victimes de violences de genre et de leurs enfants, l'orientation et l'accompagnement vers le logement nécessite encore d'être structuré et coordonné. La *circulaire interministérielle du 25 novembre 2025 relative à l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences*[9], sur laquelle les délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité et les services accès aux logements travaillent actuellement, est un pas en avant, obligeant la mise en place d'un cadrage territorial de ces parcours et offrant la possibilité d'un futur cadrage national à ce sujet.

9 Consultable ici : https://www.info.gouv.fr/upload/media/mixed/0001/15/6acf2008d483762d05b648b0ad7f2890f6e8b8b4.pdf

7. Un projet à développer

Le bien-fondé de ce dispositif ressort intégralement, de tous les entretiens. Que ce programme ait été une bonne idée, positive, utile voire aussi indispensable, est un constat global. L'élue ERRE 7 rapporte un sentiment d'enthousiasme de la part de groupes présents aux formations : « Aux réunions où j'ai assisté, tout le monde était ravi d'être là, enfin de participer à ça et trouvait que c'était bien quand même ». Certains élus relatent aussi un sentiment de soulagement, ce programme répondant à un besoin présent depuis bien longtemps. Le président de l'AMR81 l'exprime : « Il fallait qu'on le fasse ». Une élue ERRE 7 réaffirme : « Il était temps qu'il y ait quelque chose comme ça. ». Ce programme répond à une attente et, sur le fond, le consensus est là. Sur le déploiement ou l'effet du projet, les propos sont plus modérés. Le peu de témoignages accueillis par les enquêté·e·s est considéré comme faisant partie d'une mise en route lente mais normale. Plusieurs élu·e·s évoquent un programme qui doit s'installer dans la durée et prendre ses marques avant de pouvoir atteindre l'objectif prévu. La référente ERRE 2, éducatrice spécialisée, projette une vision dans le temps, évoquant un effort à déployer pour maintenir et développer le programme : « Même si aujourd'hui on n'est pas sollicité, ça existe et voilà. Et c'est à force, à force que ça va pouvoir se déployer. Donc faut persévérer... C'est peu connu quand même. Et ça demande un réel engagement des personnes qui sont référentes. » D'autres volontaires abondent dans ce sens, soumettant une perception de longue durée, dont les premières graines sont juste en train de germer. Ils.elles ont confiance en l'impact futur du projet, encore trop jeune et récent dans le temps : « Il faut laisser le temps que ça se mette en place tranquillement… C'est vraiment les prémices qu'on a fait. Il y a eu les élections relancées, tout ça, on était sur la fin du mandat, mais c'est quelque chose qu'on va approfondir c'est sûr. Ça va se mettre en route tout ça, beaucoup plus ». (élue ERRE 7). L'élue ERRE 1 compare ce projet aux enquêtes de la MSA et de la CPAM menées dans les années 90 et sur lesquelles elle a travaillé, relatant les efforts prolongés et le peu d'effets relevés. Nonobstant, elle voit dans ce programme une continuité de ce travail social et réaffirme : « ERRE est trop jeune sur nos territoires pour pouvoir encore avoir une influence… C'est un travail qui doit continuer, qui est de longue haleine, mais qui doit vraiment avoir une vision dans le temps ». Pour elle et pour d'autres, la continuité du projet ne fait donc pas de doute. Bien que les élections municipales de 2026 soient mentionnées comme un frein à la fois en termes d'organisation, prenant le pas sur d'autres actions, et en termes de changements d'équipe, la pérennité du projet ne semble pas

être questionnée. Deux élues sont convaincues que le projet va prendre racine tout simplement parce que les gens en parlent : « ça s'est ouvert, ça s'ouvre. Elles dialoguent, elles parlent entre elles quand même, certaines personnes ». Pérenniser le programme permettrait donc de donner le temps aux discussions qui propageraient le projet dans la conscience collective.
L'élue ERRE 8 reprend l'idée de l'extension du réseau de référent·e·s pour inclure plus de mairies. Le pourcentage de mairies adhérant·e.s au projet est en effet bas comparé au nombre total de communes. Augmenter l'effectif des référent·e·s est en effet un enjeu conséquent du point de vue de la portée du programme et de son ancrage comme dispositif connu.

Quelques référent·e·s sont tout de même précautionneux·euses voire dubitatifs·ives quant à la réussite de cette initiative. L'élue ERRE 6 révèle ses doutes :

> « C'est bien qu'il y ait tout ça, enfin je pense que ça c'est utile. Mais quand on voit encore le nombre de féminicides qui existent avec des conjoints ou des ex-conjoints, ben finalement on a pas les solutions, on les a pas… Ça va dans le bon sens, on en parle plus, on a plus d'informations. Enfin ça a quand même beaucoup évolué ».

L'élu référent départemental, doté d'une grande expérience dans le milieu associatif et quittant ses fonctions d'élu dans les semaines suivantes, est plus pessimiste : « L'idée est bonne, mais elle n'est pas réalisable ».

Une autre référente départementale, l'élue ERRE 10, malgré le manque de ressources dont elle dispose pour développer le projet, a pourtant une vision à long terme. Rien dans son discours ne laisse supposer qu'elle remet en question la durabilité du programme ERRE. Elle pense même à des prolongements au-delà du programme, évoquant la transversalité de la question des violences et la nécessité de bâtir une formation professionnelle aux violences sexistes et sexuelles généralisée et systématisée pour tous·tes les professionnel·le·s de manière semblable aux formations de premiers secours. Cette vision optimiste est partagée par le président de l'AMR 81. Ce dernier constate une réelle ouverture dans les relations entre les différents acteurs locaux, associations ou collectivité territoriales depuis que le programme est en place. La meilleure connaissance des associations, évoquée plus haut, est avérée, constatant un réel changement entre le début du programme et le moment de l'entretien. Aussi ce travail a permis un travail plus ouvert avec la Délégation aux Droits des Femmes et à

l'Égalité du département. Il parle notamment d'un projet « Fée ta valise », déjà mis en place dans le département de l'Aude et sur lequel l'AMR 81 travaille en collaboration avec la Poste, le CIDFF 81, Paroles de Femmes 81 et la Déléguée Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité du Tarn concernant un kit d'urgence qui serait à disposition des femmes victimes des violences et qui permettrait de faciliter le départ du domicile : ce kit contiendrait à la fois des produits de première nécessité mais aussi un téléphone avec une carte SIM prépayée, un flyer expliquant l'ouverture simple et rapide d'un compte bancaire qui permettrait ensuite le versement de l'aide financière d'urgence sur les comptes nouvellement ouverts. Au fil de notre discussion, je comprends que son impression est que ce projet ERRE, en plus d'avoir son importance à son propre titre, a été facilitateur d'une meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire, ce qui permet à son tour une collaboration plus proche, ouvrant la porte à plus de projets et un travail commun. Il s'exprime ainsi : « Maintenant on se regroupe, je pense qu'elles-mêmes étaient habituées à travailler toutes seules dans leur coin. Le fait de travailler ensemble… on fait émerger les choses. ». Il présente donc aussi une vision positive sur le long terme, ERRE aurait permis d'impulser une nouvelle phase plus dynamique localement concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Conclusion

Le programme ERRE a souhaité apporter une réponse au manque d'accès à l'aide et à l'information des femmes victimes de violences dans les milieux ruraux. Porté par l'AMRF, il repose sur un principe d'élu·e·s elais au sein des mairies, référent·e·s en capacité d'informer et d'orienter les victimes. Mes recherches sur ce dispositif et son déploiement sur le territoire du Tarn montrent que l'accueil du projet a rencontré des résistances. De nombreuses mairies n'ont pas rejoint le projet notamment parce que la question des violences faites aux femmes est encore considérée comme un problème d'ordre privé plutôt que public et parce que c'est un sujet qui embarrasse. La confrontation avec les violences de genre nécessiterait de briser le phénomène d'invisibilisation des violences et autour du critère systémique de ces dernières. De plus, peu de référent·e·s ERRE ont reçu des personnes victimes de violences. Ce point est utilisé par les élu·e·s réfractaires au programme comme preuve de l'absence de victimes, là où il n'est, bien sûr, qu'une absence de parole à ce sujet.

Le phénomène d'interconnaissance caractéristique de la ruralité accroît la volonté de silenciation autour des violences, car la proximité sociale dans ces milieux implique que d'admettre les violences, c'est ouvrir la possibilité d'y être confronté au quotidien, dans son entourage. Toutefois, si l'accueil du dispositif de relais est marqué par des réactions d'évitement, le programme ERRE a l'avantage d'avoir mis le sujet des violences de genre à l'ordre du jour des conseils municipaux au moins ponctuellement lors de l'annonce du projet de la nomination des référent·e·s. Dès lors, même si le sujet est très peu évoqué, c'est un pas en avant vers la reconnaissance du problème au niveau institutionnel et les ambitions de développement du projet vers d'autres mairies ne serait que bénéfiques en ce sens.

Considérant l'objectif de faciliter l'accès à l'aide et à l'information, deux points sont à mettre en exergue. La diffusion des connaissances d'une part parmi les référent·e·s et d'autre part parmi le public. Les formations organisées à destination des élu·e·s ont traité des sujets essentiels à la bonne conduite de leurs responsabilités et conduites par des intervenants spécialisés directement impliqués localement dans le domaine des violences de genre. Elles ont été un vecteur de connaissances à la fois théoriques et pratiques très bien accueilli par les élu·e·s, sensibilisant un grand nombre de personnes. De plus les formations des élu·e·s ont souvent fait l'objet d'un retour d'expérience en direction des membres des conseils municipaux contribuant ainsi, à leur petite échelle, à la sensibilisation des équipes sur les

questions du processus des violences et ainsi à la déconstruction des stéréotypes encore présents, comme en attestent les entretiens et la réception différenciée entre homme et femmes du projet.

La diffusion des informations en direction du public, en revanche, est plus éparse et moins organisée. La faible sollicitation des élu·e·s montre, pour l'instant, que les victimes ne se saisissent pas du dispositif, soit parce qu'il reste inconnu soit parce qu'elles choisissent de ne pas aller vers les référent·e·s. Le projet étant encore dans ses premières années, aucune conclusion ne peut encore être tirée de ce constat.

Les méthodes de communication autour du programme manquent néanmoins d'harmonisation et de consolidation qui pourraient contribuer à une meilleure visibilité des référent·e·s. Démultiplication des supports et moyens de communication et homogénéisation des stratégies seraient des vecteurs d'amélioration. Une résistance sur ce point de la part de certaines municipalités n'est pas à écarter non plus dans le contexte d'invisibilisation évoqué plus haut.

Un autre levier d'amélioration concerne la création et l'animation du réseau des référent·e·s, dont le manque contribue à un certain isolement des élue·s impliqué·e·s dans le projet. Ce réseau constituerait un vecteur d'échange et de collaboration utile à l'ancrage et au développement du programme. Prévu dans les missions des référent·e·s départemental·e·s, il requiert un investissement en ressources humaines auquel l'équipe ne semble pas en mesure de répondre actuellement. Ce travail fait ressortir le besoin d'une équipe départementale pérenne et agrandie, pouvant consacrer un temps important à l'organisation et la structuration de ce programme dans la durée. Une des grandes fragilités de ce dispositif réside aussi dans son assise sur une équipe avec un renouvellement important tous les six ans. Cette instabilité interroge sur la pérennité du programme, la capacité des équipes départementales à former les nouveaux arrivants, tout en assurant les besoins en formation pour les membres existants et faire vivre un réseau ponctué de changements. Transmission de savoirs, échanges d'outils, codéveloppement seront des pistes de réflexion afin de trouver une organisation permettant la cohésion d'un projet durable dans le temps.

La recherche menée ne permet pas de valider ou d'invalider le postulat selon lequel les élu·e·s local·e·s ont une proximité avec leurs concitoyens qui feraient d'eux les relais idéal·e·s. La première raison à cela est que très peu de victimes sont venues chercher de l'aide auprès des référent·e·s et que des données supplémentaires seraient nécessaires sur une durée plus longue

pour apporter une réponse ayant assez de recul. D'autre part les référent·e·s font part aussi que le manque d'anonymat contrebalance cette proximité, floutant les lignes entre avantage et .inconvénients

Le projet ERRE, en tant que politique publique, a rencontré une difficulté à définir son public cible, puisque que le projet était destiné à combattre toutes les discriminations, telles que les discriminations raciales et LGBTphobes, alors que les outils de communication et les formations ont ciblé les femmes victimes de violences La volonté d'inclure toutes minorités victimes de discriminations, sur une action dont les objectifs sont en réalité ciblés sur la lutte contre les violences faites aux femmes, contribue à décentrer l'attention de chacune des luttes et ainsi les desservir mutuellement.

Les questionnements concernant la ruralité comme amplificateur d'inégalités, soulevés avec les enquêté·e·s, font apparaître des inquiétudes liées à d'autres jalons essentiels du parcours de sortie des violences de genre que sont par exemple les difficultés de mobilités et de relogement. Face à un problème complexe, ce projet apporte réponse partielle mais également déséquilibrée entre un investissement financier timide de l'état et l'attente d'un très fort investissement des volontaires, doublée d'une lourde responsabilisation individuelle. La conscience de la nécessité d'un processus d'aide global, dans lequel l'accès à l'information avec ERRE ne peut être qu'une étape, est avérée.

Ceci renvoie également à la question de l'intersectionnalité et de l'obligation de concevoir la situation des victimes de violences de genre dans la ruralité dans sa globalité, puisque la rencontre des différents systèmes inégalitaires rend leur condition unique. La solution doit donc, elle aussi, répondre à cette prérogative. Si ce projet a réussi à mobiliser une perspective intersectionnelle à dimension spatiale autour des inégalités rencontrées par les femmes victimes de violences en ruralité, cette réponse partielle ne peut suffire. En cela, le programme devrait donc faire partie d'une vision plus large, émanant de la politique publique.

L'absentéisme de l'état sur ces questions ces dernières années, telle qu'il est souvent reproché par les militant·e·s de l'égalité et de la cause féministe, ne laisse pas supposer une telle stratégie étendue alors même que l'année 2026 comptabilise déjà de très nombreuses victimes et de féminicides. La députée Marie-Charlotte Garin a récemment interpellé le gouvernement à ce sujet, citant les 6 féminicides commis en 9 jours au mois de mai. La réaction de l'institution, discréditant ses propos en lui demandant de « ne pas céder à la polémique » n'a

pas manqué de confirmer la minimisation de la gravité des faits par le gouvernement (Garin, 2026). De plus en plus de voix appellent aujourd'hui à la mise en place d'une loi cadre intégrale pour enfin lutter efficacement contre les violences de genre. La nécessité d'une stratégie continue, ambitieuse et coordonnée de l'État, intégrant de manière globale les victimes de tous âges et de toutes formes de violences, doit maintenant faire de consensus au sein de la société.

Bibliographie

Ouvrages et articles de revues

Achin, C. et Bereni, L. (2013). Comment le genre vint à la science politique. Dans C. Achin et L. Bereni Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes (p. 13-42). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0013.

Aouani, S., Orange, S. et Renard, F. (2019). Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale. Revue française des affaires sociales, 167-189. https://doi.org/10.3917/rfas.192.0167.

Adoumié, V., Escarras, J.-M. et Orcier, P. (2022). 6. La France des mondes ruraux. Dans V. Adoumié Nouvelle géographie de la France (p. 114-127). Hachette Education. https://doi.org/10.3917/hache.escar.2022.01.0114.

Agnoux, P. (2023). Cumuler les preuves du dévouement Des jeunes femmes des classes populaires rurales prises dans les tensions de la conciliation. Revue des politiques sociales et familiales, 149(4), 73-90. https://doi.org/10.3917/rpsf.149.0073.

Alphandéry, P. et Sencébé, Y. (2009). L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967) Études rurales, 183(1), 23-40. https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8896.

Amsellem-Mainguy, Y. (2023). Introduction. Les filles du coin : Vivre et grandir en milieu rural (p. 7-18). Presses de Sciences Po. https://shs.cairn.info/les-filles-du-coin--9782724640908-page-7?lang=fr.

Aubert, F., Lépicier, D., Torre, A., Gauvrit, L. et Mora, O. (2008). Chapitre 2 : État des lieux des espaces ruraux. Dans O. Mora Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 (p. 21-36). Éditions Quæ. https://doi.org/10.3917/quae.mora.2008.01.0021.

Bontron, J.-C. (2015). La dimension statistique de la ruralité Une manière de lire les représentations et les évolutions du rural. Pour, 228(4), 57-67. https://doi.org/10.3917/pour.228.0057.

Chamard-Teirlinck, D. (2025). La transformation par la mobilité ? Revue Projet, 405(2), 24-27. https://doi.org/10.3917/pro.405.0024.

Clavel, A. (2025). Agricultrices tarnaises : prendre une place dans le collectif. L'Information géographique, . 89(2-3), 85-101. https://doi.org/10.3917/lig.892.0085.

Commaille, J. (2019). Sociologie de l'action publique. Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet Dictionnaire des politiques publiques : 5e édition entièrement revue et corrigée (5e éd., p. 576-584). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0576.

Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. Stanford Law Review, *43*(6), 1241–1299. https://doi.org/10.2307/1229039

Dauphin, S. (2024). La lutte contre les violences conjugales aux prises avec les politiques sociales et sécuritaires. Travail, genre et sociétés, 52(2), 81-96. https://doi.org/10.3917/tgs.052.0081.

De Koninck, M. et Cantin, S. (2004). La critique de l'Enveff signée par Marcela Iacub et Hervé Le Bras ou l'arroseur arrosé. Nouvelles Questions Féministes, . 23(1), 72-82. https://doi.org/10.3917/nqf.231.0072.

Entretien avec Brown, E., Debauche, A., Mazuy, M., Entretien réalisé par Delage, P. et Lieber, M. (2019). L'enquête VIRAGE (VIolences et RApports de GEnre) Cahiers du Genre, 66(1), 37-50. https://doi.org/10.3917/cdge.066.0037.

Entretien avec Lefebvre-Le Ray, P., entretien réalisé par Granjon, F. (2022). Les violences faites aux femmes. Agir en milieu rural. Cahiers de la LCD, 14(3), 87-96. https://doi.org/10.3917/clcd.014.0087.

Delage, P., Lieber, M. et Chetcuti-Osorovitz, N. (2019). Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation Introduction. Cahiers du Genre, 66(1), 5-16. https://doi.org/10.3917/cdge.066.0005.

Fassin, É. (2025). Chapitre VI. Genre et intersectionnalité. Les Études de genre (p. 89-103). Presses Universitaires de France. https://shs.cairn.info/les-etudes-de-genre--9782130732617-page-89?lang=fr.

Gambino, M. (2025). Les variables d'une identité. Revue Projet, 405(2), 28-32. https://doi.org/10.3917/pro.405.0028.

Hagège, M. et Condon, S. (2020). Enquêtes statistiques et approches intersectionnelles Considérations pour l'élaboration d'une enquête sur les violences de genre dans les Outre-mer. Terrains & travaux, 36-37(1), 183-204. https://doi.org/10.3917/tt.036.0183.

Hamel, C., Debauche, A., Brown, E., Lebugle, A., Lejbowicz, T., Mazuy, M., Charruault, A., Cromer, S. et Dupuis, J. (2016). Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage. Population & Sociétés, 538(10), 1-4. https://doi.org/10.3917/popsoc.538.0001.

Imbert, M. (2023). Sortir de l'ordinaire. Études rurales, 212, 66-85. https://doi.org/10.4000/etudesrurales.31664

Jacquot, S. et Mazur, A.-G. (2019). Genre et politiques publiques. Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet Dictionnaire des politiques publiques : 5e édition entièrement revue et corrigée (5e éd., p. 289-297). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0289.

Jaspard, M. (2005). 18. Les violences envers les femmes : une reconnaissance difficile. Dans M. Maruani Femmes, genre et sociétés : L'état des savoirs (p. 148-156). La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0148.

Jaspard, M. et L'équipe Enveff, (2001). Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France. Population & Sociétés, 364(1), 1-4. https://doi.org/10.3917/popsoc.364.0001.

Jaunait, A. et Chauvin, S. (2012). Représenter l'intersection Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. Revue française de science politique, . 62(1), 5-20. https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0005.

Kelly, L., Traduit de l'anglais par Tillous, M. (2019). Le continuum de la violence sexuelle. Cahiers du Genre, 66(1), 17-36. https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017.

Lépinard, É. (2005). Malaise dans le concept Différence, identité et théorie féministe. Cahiers du Genre, 39(2), 107-135. https://doi.org/10.3917/cdge.039.0107.

Maget M. (1955). Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques. *Bulletin de psychologie*, 8 (7-8), 375-382. https://doi.org/10.3406/bupsy.1955.6498

Martin, J.-P. (2025). Chapitre I. Des femmes invisibles ? Paysannes : Histoire la cause des femmes dans le monde agricole. Des années 1960 à nos jours (p. 23-48). Éditions de l'Atelier. https://shs.cairn.info/paysannes--9782708294950-page-23?lang=fr.

Mischi, J. et Renahy, N. (2008). Pour une sociologie politique des mondes ruraux. Politix, 83(3), 9-21. https://doi.org/10.3917/pox.083.0009.

Mischi, J., Renahy, N. et Diallo, A. (2016). Les classes populaires en milieu rural. Dans S. Blancard, C. Détang-Dessendre et N. Renahy Campagnes contemporaines : Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français (p. 23-34). Éditions Quæ. https://doi.org/10.3917/quae.blanc.2016.01.0023.

Morel, N. (2010). Isabelle Engeli, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Pierre Muller, Les politiques du genre, Paris, L'Harmattan, 2008 (Logiques Politiques), 322 p. ; Pierre Muller, Réjane Senac-Slawinski et al., Genre et action publique : la frontière public-privé en questions, Paris, L'Harmattan, 2009 (Logiques Politiques), 248 p., bibliographie. Revue française de science politique, . 60(3), III-III. https://doi.org/10.3917/rfsp.603.0588c.

Mullner, P. et Mazuy, M. (2023). Facteurs sociaux de vulnérabilité face à la violence conjugale et sortie de la violence : analyses détaillées de parcours féminins. *Populations vulnérables,* 9, https://doi.org/10.4000/popvuln.4124

Orange, S. et Renard, F. (2022). Chapitre 4. Comment la famille retient les femmes. Des femmes qui tiennent la campagne (p. 149-195). La Dispute. https://shs.cairn.info/des-femmes-qui-tiennent-la-campagne--9782843031724-page-149?lang=fr.

Orange, S. et Renard, F. (2025). « À la campagne, tout le monde se connaît. » Dans sous la direction de M. Lechien, B. Leroux Idées reçues sur les mondes ruraux : Le rural : des vaches et des champs ? (p. 139-145). Le Cavalier Bleu. https://doi.org/10.3917/lcb.lechi.2025.01.0139.

Paniagua Farel, G. (2024) Introduction au dossier : La dialectique de l'intersectionnalité Fuera de Campo, 24. https://shs.cairn.info/dossiers-2024-24-page-1?lang=fr

Poulot, M. (2015). Être ou ne pas être rural... Ou quand le rural se décline en ville comme à la campagne. Pour, 228(4), 69-76. https://doi.org/10.3917/pour.228.0069.

Pouly, M.-P. (2015). Postface. Domination culturelle et respectabilité. Des femmes respectables : Classe et genre en milieu populaire (p. 359-389). Agone. https://shs.cairn.info/des-femmes-respectables--9782748902174-page-359?lang=fr.
Sénégas, L. (2020). Ruralité. Dans R. Pasquier, S. Guigner et A. Cole Dictionnaire des politiques territoriales (2e éd., p. 487-492). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01.0487.

Schwartz, O. (2018). Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture. Travail, genre et sociétés, 39(1), 121-138. https://doi.org/10.3917/tgs.039.0121.

Skeggs, B., Traduit de l'anglais par Pouly, M.-P. (2015). 2 - Héritages historiques. Respectabilité et responsabilité. Des femmes respectables : Classe et genre en milieu populaire (p. 79-112). Agone. https://shs.cairn.info/des-femmes-respectables--9782748902174-page-79?lang=fr.

Skeggs, B., Traduit de l'anglais par Pouly, M.-P. (2015). 4 - (Dés)identifications de classe. Le refus du populaire. Des femmes respectables : Classe et genre en milieu populaire (p. 145-196). Agone. https://shs.cairn.info/des-femmes-respectables--9782748902174-page-145?lang=fr.

Thoenig, J.-C. (2019). Politique publique. Dans L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet Dictionnaire des politiques publiques : 5e édition entièrement revue et corrigée (5e éd., p. 462-468). Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0462

Enquêtes, rapports et textes institutionnels

Arnaud. J.-M., Belin, B., Havet, N., Médievielle, P., Monier, M.-P., Pautel, G., Poncet Monge, R., Varailles, C. (2021). Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches, Rapport d'information n° 60 (2021-2022), tome I, déposé le 14 octobre 2021, https://www.senat.fr/rap/r21-060-1/r21-060-1.html ou https://www.senat.fr/rap/r21-060-1/r21-060-11.pdf

Centre Hubertine Auclert. (2019). Femmes et ruralité : pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens. https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/rapport-femmes-et-ruralite.pdf

Conseil de l'Europe (2011, 11 mai). Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. https://rm.coe.int/1680084840

Dagorn, J. (2022). Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine. Observatoire des violences sexistes et sexuelle de Nouvelle-Aquitaine. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2022-11/Rapport_femmes_victimes_de_violences_en_milieu_rural_2022.pdf

Devaux, S., Chamard-Teirlinck, D., Merckaert, J. (2024). Territoires Ruraux : en Panne de Mobilité. Secours Catholique. https://www.secours-catholique.org/sites/default/files/01-Images-actualites/2024-MOBILITE%20RURALE-22%20avril%2024.pdf

Fédération Nationale Solidarité Femmes (2025). Comment agir contre : les violences faites aux femmes en ruralité. https://solidaritefemmes.org/wp-content/uploads/2026/04/Livret-plaidoyer-ruralite-2026.pdf

Jacquin, O. (2021).Mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui , Rapport d'information n° 313 (2020-2021), déposé le 28 janvier 2021 https://www.senat.fr/rap/r20-313/r20-313.html

Ministère de l'intérieur. (2018). Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2026-01/etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-2017.pdf

Organisation des Nations Unies (1993, 20 décembre). Déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes. https://www.ohchr.org/sites/default/files/eliminationvaw.pdf

Pinel, L. (2020) Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux [femmes] urbaines. DREES, études et résultats, n°1154. Paru le 21/07/2020. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/conditions-de-vie-des-jeunes-femmes-en-zone-rurale-des-inegalites

Sitographie

Association des Maires Ruraux du Tarn. (s. d.). *ERRE.* https://mairesruraux81.fr/dispositif-erre/ (Consulté en mai 2026)

Association des Maires Ruraux de France. (s. d.). *Relais de l'égalité (ERRE)*. https://www.amrf.fr/les-programmes/relais-de-legalite-erre/ (Consulté le 12 mai 2026)

France Victimes. (s. d.). *Fiche Association Judiciaire du Tarn France-Victimes 81.* https://www.france-victimes.fr/index.php/component/association/?view=fiche&id=130 (Consulté le 11 mars 2026)

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Tarn. (s. d.). *Votre CIDFF du Tarn.* https://tarn.cidff.info/ (Consulté le 11 mars 2026)

Institut National d'Etudes Démographiques (2022, 4 mars). *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (2000)*. https://data.ined.fr/index.php/catalog/57/get-microdata (Consulté le 16 février 2026)

Institut National d'Etudes Démographiques (s. d.). *Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes. (2015).* https://virage.site.ined.fr/fr (Consulté le 16 février 2026)

INSEE. (2021, 29 avril). *La France et ses territoires Insee Références Édition 2021.* https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030. (Consulté le 12 décembre 2025).

INSEE (2026, 19 mai). *Commune rurale.* *https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902*. (Consulté le 6 mai 2026).

Le Planning Familial (s. d.) *Le Planning Familial du Tarn – 81*. https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-tarn-81 (Consulté le 11 mars 2026)

Maison des Femmes. (s. d.). *Maison des Femmes Dominique Malvy.* https://www.maisondesfemmes81.com/ (Consulté le 11 mars 2026)
Ministère de l'intérieur (s. d.). *Etudes et statistiques*. https://www.interieur.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques (Consulté en octobre 2025)

Ministère de l'intérieur. (2025, 31 janvier). *Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2024.* https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Atlas-departemental-de-la-delinquance-enregistree-en-2024 (consulté le 20 mars 2026)

Monsherif. (s. d.). *Les fonctionnalités Monsherif.* https://monsherif.com/fonctionnalites/ (consulté le 15 février 2026).

Mouvement Jeunes Femmes (s. d.) *L'Association Mouvement Jeunes Femmes.* http://mvtjeunesfemmes.free.fr/association-mouvement-jeunes-femmes.html (Consulté le 11 mars 2026)

Paroles de Femmes (s. d.) *Paroles de Femmes*. https://www.parolesdefemmes81.fr/ (Consulté le 11 mars 2026)

Préfecture du Tarn (2026, 6 février) *Bilan 2025 sécurité et délinquance dans le Tarn.* https://www.tarn.gouv.fr/Actualites/Bilan-2025-securite-et-delinquance-dans-le-Tarn (Consulté le 20 mars 2026)

Une Autre Femme (s. d.) Accueil / Une Autre Femme. https://uneautrefemme3181.org/ (Consulté le 11 mars 2026)

Une Sur Cinq (s. d.) *Association Une Sur Cinq pour un monde du travail sans sexisme ni violences*. https://unesurcinq.fr/ (Consulté le 11 mars 2026).

Autres documents :

Courdié, M. (2023). *Violences sous silence. Les violences masculines au sein du couple en territoire rural* [mémoire, Master 1 Genre, Egalité et Politiques Sociales]. Université Toulouse Jean Jaurès.

Garin, M.-C, LCP-Assemblée Nationale. (2026, 222 mai). Six féminicides en neuf jour en France, une députée écologiste s'emporte contre le gouvernement [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/shorts/ZPemenoZGrw

Prigent, P.-G., Observatoire Départemental des Violences Faites aux Femmes de Loire-Atlantique. (2024, 9 avril). Le contrôle Coercitif [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=vTnQcSWcgCY

San Martin, E. (2019). *La dimension spatiale de la violence conjugale* [thèse de doctorat, Aménagement de l'espace urbain et urbanisme]. Université Bordeaux III. https://theses.hal.science/tel-02898938v1

Annexes

Annexe 1 – Statistiques INSEE sur les degrés de ruralité des communes tarnaises…..…p. 100

Annexe 2 – Paroles de Femmes, les chiffres clés de 2025……..p. 104

Annexe 3 – Données statistiques 2025 du CIDFF81……..……...…….p. 105

Annexe 4 – Convention de partenariat entre le Gouvernement et l'AMRF……p.109

Annexe 5 – Fiche de mission référent.e départemental.e……....p. 115

Annexe 6 – Convention départementale de partenariat « Elu Rural Relais de l'Egalité ».p. 117

Annexe 7 – Fiche de mission référent.e communal.e ……..…..…p. 122

Annexe 8 – Brochure ERRE ……...…p. 124

Annexe 9 – Autocollant ERRE ……...…p. 126

Annexe 10 – Affiche ERRE ……..…….p. 127

Annexe 11 – Flyer violences/3919……...…p. 128

Annexe 12 – Entretien élue ERRE 2 ……...…p. 129

Annexe 13 – Entretien élu ERRE 6 ……..….p. 139

Annexe 14 – Extrait bulletin municipal 1 …….…….p. 146

Annexe 15 – Extrait bulletin municipal 2 …….…….p. 147

Annexe 1 – Statistiques INSEE sur les degrés de ruralité des communes tarnaises

Grille de densité 2025

France – Niveau de densité des communes

Mise en ligne le 21/07/2025 Géographie au 01/01/2025

Code Commune	Libellé des communes	Degré de densité (3 postes)	Libellé degré de densité (3 postes)	Population municipale 2022	Part population dans niveau 1	Part population dans niveau 2	Part population dans niveau 3	Degré de densité (croisée AAV)	Libellé degré de densité (croisée AAV)	Degré de densité (7 postes)	Libellé degré de densité (7 postes)
CODGEO	LIBGEO	DENS	LIBDENS	PMUN22	P1	P2	P3	DENS_AAV	LIBDENS_AAV	DENS7	LIBDENS7
81001	Aguts	3	Rural	237	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81002	Aiguefonde	2	Urbain intermédiaire	2507	0,0	50,7	49,3	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81003	Alban	3	Rural	949	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81004	Albi	2	Urbain intermédiaire	50605	0,0	96,4	3,6	2	Urbain intermédiaire	2	Centres urbains intermédiaires
81005	Albine	3	Rural	512	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81006	Algans	3	Rural	213	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81007	Alos	3	Rural	97	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81008	Almayrac	3	Rural	294	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81009	Amarens	3	Rural	64	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81010	Ambialet	3	Rural	470	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81011	Ambres	3	Rural	1031	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81012	Andillac	3	Rural	123	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81013	Andouque	3	Rural	391	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81014	Anglès	3	Rural	517	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81015	Appelle	3	Rural	69	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81016	Arfons	3	Rural	178	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81017	Arifat	3	Rural	128	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81018	Arthès	2	Urbain intermédiaire	2528	0,0	80,1	19,9	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81019	Assac	3	Rural	151	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81020	Aussac	3	Rural	263	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81021	Aussillon	2	Urbain intermédiaire	5617	0,0	92,1	7,9	2	Urbain intermédiaire	2	Centres urbains intermédiaires
81022	Bannières	3	Rural	211	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81023	Barre	3	Rural	206	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81024	Beauvais-sur-Tescou	3	Rural	376	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81025	Belcastel	3	Rural	226	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81026	Bellegarde-Marsal	3	Rural	695	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81027	Belleserre	3	Rural	165	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81028	Berlats	3	Rural	113	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81029	Bernac	3	Rural	185	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81030	Bertre	3	Rural	108	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81031	Le Bez	3	Rural	901	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81032	Blan	3	Rural	1101	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81033	Blaye-les-Mines	2	Urbain intermédiaire	2920	0,0	81,0	19,0	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81034	Boissezon	3	Rural	392	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81035	Bournazel	3	Rural	237	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81036	Bout-du-Pont-de-Larn	2	Urbain intermédiaire	1249	0,0	59,5	40,5	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81037	Brassac	3	Rural	1293	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81038	Brens	3	Rural	2418	0,0	31,1	68,9	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81039	Briatexte	3	Rural	1948	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81040	Brousse	3	Rural	439	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81041	Broze	3	Rural	106	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81042	Burlats	3	Rural	2010	0,0	34,8	65,2	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81043	Busque	3	Rural	719	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81044	Cabanès	3	Rural	309	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81045	Les Cabannes	3	Rural	366	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81046	Cadalen	3	Rural	1540	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81047	Cadix	3	Rural	218	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81048	Cagnac-les-Mines	3	Rural	2607	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81049	Cahuzac	3	Rural	360	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81050	Cambon-lès-Lavaur	3	Rural	355	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81051	Cahuzac-sur-Vère	3	Rural	1214	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81052	Cambon	2	Urbain intermédiaire	2128	0,0	58,2	41,8	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81053	Cambounès	3	Rural	338	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81054	Cambounet-sur-le-Sor	3	Rural	972	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81055	Les Cammazes	3	Rural	398	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81056	Campagnac	3	Rural	159	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81058	Carbes	3	Rural	241	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81059	Carlus	3	Rural	659	0,0	2,5	97,5	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81060	Carmaux	2	Urbain intermédiaire	9927	0,0	92,7	7,3	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81061	Castanet	3	Rural	199	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81062	Fontrieu	3	Rural	954	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81063	Castelnau-de-Lévis	3	Rural	1615	0,0	0,2	99,8	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81064	Castelnau-de-Montmiral	3	Rural	1055	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81065	Castres	2	Urbain intermédiaire	42700	0,0	87,3	12,7	2	Urbain intermédiaire	2	Centres urbains intermédiaires
81066	Caucalières	3	Rural	288	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81067	Cestayrols	3	Rural	462	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81068	Combefa	3	Rural	197	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81069	Cordes-sur-Ciel	3	Rural	847	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81070	Coufouleux	2	Urbain intermédiaire	3041	0,0	57,6	42,4	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81071	Courris	3	Rural	80	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81072	Crespin	3	Rural	101	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81073	Crespinet	3	Rural	181	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81074	Cunac	2	Urbain intermédiaire	1622	0,0	52,8	47,2	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81075	Cuq	3	Rural	488	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81076	Cuq-Toulza	3	Rural	709	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81077	Curvalle	3	Rural	393	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81078	Damiatte	3	Rural	1067	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81079	Dénat	3	Rural	845	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81080	Donnazac	3	Rural	59	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81081	Dourgne	3	Rural	1310	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81082	Le Dourn	3	Rural	116	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81083	Durfort	3	Rural	253	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81084	Escoussens	3	Rural	611	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé

Code Commune	Libellé des communes	Degré de densité (3 postes)	Libellé degré de densité (3 postes)	Population municipale 2022	Part population dans niveau 1	Part population dans niveau 2	Part population dans niveau 3	Degré de densité (croisée AAV)	Libellé degré de densité (croisée AAV)	Degré de densité (7 postes)	Libellé degré de densité (7 postes)
CODGEO	LIBGEO	DENS	LIBDENS	PMUN22	P1	P2	P3	DENS_AAV	LIBDENS_AAV	DENS7	LIBDENS7
81085	Escroux	3	Rural	40	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81086	Espérausses	3	Rural	155	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81087	Fayssac	3	Rural	359	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81088	Fauch	3	Rural	604	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81089	Faussergues	3	Rural	137	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81090	Fénols	3	Rural	247	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81092	Fiac	3	Rural	927	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81093	Florentin	3	Rural	735	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81094	Fraissines	3	Rural	91	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81095	Frausseilles	3	Rural	79	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81096	Le Fraysse	3	Rural	420	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81097	Fréjairolles	3	Rural	1313	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81098	Fréjeville	3	Rural	721	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81099	Gaillac	2	Urbain intermédiaire	16080	0,0	81,4	18,6	2	Urbain intermédiaire	2	Centres urbains intermédiaires
81100	Garrevaques	3	Rural	399	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81101	Le Garric	3	Rural	1292	0,0	17,3	82,7	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81102	Garrigues	3	Rural	317	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81103	Gijounet	3	Rural	122	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81104	Giroussens	3	Rural	1543	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81105	Graulhet	2	Urbain intermédiaire	13275	0,0	80,4	19,6	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81106	Grazac	3	Rural	641	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81108	Itzac	3	Rural	178	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81109	Jonquières	3	Rural	443	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81110	Jouqueviel	3	Rural	100	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81111	Labarthe-Bleys	3	Rural	73	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81112	Labastide-de-Lévis	3	Rural	963	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81114	Labastide-Gabausse	3	Rural	538	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81115	Labastide-Rouairoux	3	Rural	1418	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81116	Labastide-Saint-Georges	2	Urbain intermédiaire	1985	0,0	85,0	15,0	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81117	Labessière-Candeil	3	Rural	726	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81118	Laboulbène	3	Rural	167	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81119	Laboutarie	3	Rural	508	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81120	Labruguière	3	Rural	6567	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81121	Lacabarède	3	Rural	289	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81122	Lacapelle-Pinet	3	Rural	69	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81123	Lacapelle-Ségalar	3	Rural	90	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81124	Lacaune	3	Rural	2469	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81125	Lacaze	3	Rural	317	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81126	Lacougotte-Cadoul	3	Rural	178	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81127	Lacroisille	3	Rural	100	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81128	Lacrouzette	3	Rural	1533	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81129	Lagardiolle	3	Rural	232	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81130	Lagarrigue	2	Urbain intermédiaire	1786	0,0	71,0	29,0	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81131	Lagrave	3	Rural	2275	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81132	Guitalens-L'Albarède	3	Rural	835	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81133	Lamillarié	3	Rural	510	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81134	Lamontélarié	3	Rural	55	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81135	Laparrouquial	3	Rural	93	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81136	Larroque	3	Rural	161	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81137	Lasfaillades	3	Rural	88	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81138	Lasgraisses	3	Rural	575	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81139	Lautrec	3	Rural	1690	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81140	Lavaur	2	Urbain intermédiaire	10884	0,0	80,6	19,4	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81141	Lédas-et-Penthiès	3	Rural	161	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81142	Lempaut	3	Rural	883	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81143	Lescout	3	Rural	774	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81144	Lescure-d'Albigeois	2	Urbain intermédiaire	4585	0,0	83,3	16,7	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81145	Lisle-sur-Tarn	3	Rural	4857	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81146	Livers-Cazelles	3	Rural	239	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81147	Lombers	3	Rural	1090	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81148	Loubers	3	Rural	94	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81149	Loupiac	3	Rural	448	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81150	Lugan	3	Rural	420	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81151	Magrin	3	Rural	135	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81152	Mailhoc	3	Rural	309	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81154	Marnaves	3	Rural	82	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81156	Marssac-sur-Tarn	3	Rural	3486	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81157	Marzens	3	Rural	311	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81158	Le Masnau-Massuguiès	3	Rural	253	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81159	Massac-Séran	3	Rural	493	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81160	Massaguel	3	Rural	346	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81161	Massals	3	Rural	113	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81162	Maurens-Scopont	3	Rural	139	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81163	Mazamet	2	Urbain intermédiaire	10123	0,0	85,4	14,6	2	Urbain intermédiaire	2	Centres urbains intermédiaires
81164	Mézens	3	Rural	531	0,0	48,1	51,9	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81165	Milhars	3	Rural	231	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81166	Milhavet	3	Rural	99	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81167	Miolles	3	Rural	107	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81168	Mirandol-Bourgnounac	3	Rural	1031	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81169	Missècle	3	Rural	98	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81170	Monestiés	3	Rural	1385	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81171	Montans	3	Rural	1547	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81172	Montauriol	3	Rural	59	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81173	Montcabrier	3	Rural	315	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81174	Montdragon	3	Rural	613	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81175	Montdurausse	3	Rural	394	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé

Code Commune	Libellé des communes	Degré de densité (3 postes)	Libellé degré de densité (3 postes)	Population municipale 2022	Part population dans niveau 1	Part population dans niveau 2	Part population dans niveau 3	Degré de densité (croisée AAV)	Libellé degré de densité (croisée AAV)	Degré de densité (7 postes)	Libellé degré de densité (7 postes)
CODGEO	LIBGEO	DENS	LIBDENS	PMUN22	P1	P2	P3	DENS_AAV	LIBDENS_AAV	DENS7	LIBDENS7
81176	Montels	3	Rural	109	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81177	Montfa	3	Rural	468	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81178	Montgaillard	3	Rural	361	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81179	Montgey	3	Rural	274	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81180	Montirat	3	Rural	266	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81181	Montpinier	3	Rural	186	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81182	Montredon-Labessonnié	3	Rural	2080	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81183	Mont-Roc	3	Rural	192	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81184	Montrosier	3	Rural	34	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81185	Montvalen	3	Rural	243	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81186	Moularès	3	Rural	255	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81187	Moulayrès	3	Rural	216	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81188	Moulin-Mage	3	Rural	304	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81189	Mouzens	3	Rural	117	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81190	Mouzieys-Teulet	3	Rural	494	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81191	Mouzieys-Panens	3	Rural	249	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81192	Murat-sur-Vèbre	3	Rural	851	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81193	Nages	3	Rural	345	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81195	Navès	3	Rural	690	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81196	Noailhac	3	Rural	835	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81197	Noailles	3	Rural	207	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81198	Orban	3	Rural	337	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81199	Padiès	3	Rural	154	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81200	Palleville	3	Rural	447	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81201	Pampelonne	3	Rural	959	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81202	Parisot	3	Rural	1009	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81203	Paulinet	3	Rural	506	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81204	Payrin-Augmontel	2	Urbain intermédiaire	2193	0,0	76,8	23,2	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81205	Péchaudier	3	Rural	185	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81206	Penne	3	Rural	597	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81207	Peyregoux	3	Rural	84	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81208	Peyrole	3	Rural	557	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81209	Pont-de-Larn	2	Urbain intermédiaire	2866	0,0	64,0	36,0	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81210	Poudis	3	Rural	271	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81211	Poulan-Pouzols	3	Rural	486	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81212	Prades	3	Rural	118	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81213	Pratviel	3	Rural	91	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81214	Puéchoursi	3	Rural	109	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81215	Puybegon	3	Rural	646	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81216	Puycalvel	3	Rural	215	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81217	Puycelsi	3	Rural	458	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81218	Puygouzon	2	Urbain intermédiaire	3549	0,0	67,7	32,3	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81219	Puylaurens	3	Rural	3212	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81220	Rabastens	2	Urbain intermédiaire	5801	0,0	65,0	35,0	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81221	Rayssac	3	Rural	233	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81222	Réalmont	3	Rural	3542	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81223	Le Rialet	3	Rural	63	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81224	Le Riols	3	Rural	99	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81225	Rivières	3	Rural	1065	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81227	Roquecourbe	3	Rural	2181	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81228	Roquemaure	3	Rural	468	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81229	Roquevidal	3	Rural	137	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81230	Rosières	2	Urbain intermédiaire	722	0,0	61,5	38,5	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81231	Rouairoux	3	Rural	387	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81232	Rouffiac	3	Rural	632	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81233	Terre-de-Bancalié	3	Rural	1728	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81234	Roussayrolles	3	Rural	85	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81235	Saint-Affrique-les-Montagnes	3	Rural	750	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81236	Saint-Agnan	3	Rural	295	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81237	Saint-Amancet	3	Rural	176	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81238	Saint-Amans-Soult	3	Rural	1524	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81239	Saint-Amans-Valtoret	3	Rural	862	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81240	Saint-André	3	Rural	102	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81242	Saint-Avit	3	Rural	279	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81243	Saint-Beauzile	3	Rural	129	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81244	Saint-Benoît-de-Carmaux	2	Urbain intermédiaire	2059	0,0	80,4	19,6	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81245	Saint-Christophe	3	Rural	131	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81246	Sainte-Cécile-du-Cayrou	3	Rural	120	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81247	Saint-Cirgue	3	Rural	219	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81248	Saint-Gauzens	3	Rural	912	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81249	Sainte-Gemme	3	Rural	846	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81250	Saint-Genest-de-Contest	3	Rural	281	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81251	Saint-Germain-des-Prés	3	Rural	920	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81252	Saint-Germier	3	Rural	156	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81253	Saint-Grégoire	3	Rural	471	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81254	Saint-Jean-de-Marcel	3	Rural	385	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81255	Saint-Jean-de-Rives	3	Rural	512	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81256	Saint-Jean-de-Vals	3	Rural	84	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81257	Saint-Juéry	2	Urbain intermédiaire	6575	0,0	89,7	10,3	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81258	Saint-Julien-du-Puy	3	Rural	446	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81259	Saint-Julien-Gaulène	3	Rural	226	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81261	Saint-Lieux-lès-Lavaur	3	Rural	1232	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81262	Saint-Marcel-Campes	3	Rural	230	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81263	Saint-Martin-Laguépie	3	Rural	396	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81264	Saint-Michel-Labadié	3	Rural	87	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81265	Saint-Michel-de-Vax	3	Rural	80	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé

Code Commune	Libellé des communes	Degré de densité (3 postes)	Libellé degré de densité (3 postes)	Population municipale 2022	Part population dans niveau 1	Part population dans niveau 2	Part population dans niveau 3	Degré de densité (croisée AAV)	Libellé degré de densité (croisée AAV)	Degré de densité (7 postes)	Libellé degré de densité (7 postes)
CODGEO	LIBGEO	DENS	LIBDENS	PMUN22	P1	P2	P3	DENS_AAV	LIBDENS_AAV	DENS7	LIBDENS7
81266	Saint-Paul-Cap-de-Joux	3	Rural	1060	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	5	Bourgs ruraux
81267	Saint-Pierre-de-Trivisy	3	Rural	617	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81268	Saint-Salvi-de-Carcavès	3	Rural	78	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81269	Saint-Salvy-de-la-Balme	3	Rural	528	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81270	Saint-Sernin-lès-Lavaur	3	Rural	166	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81271	Saint-Sulpice-la-Pointe	2	Urbain intermédiaire	9674	0,0	90,9	9,1	2	Urbain intermédiaire	3	Petites villes
81272	Saint-Urcisse	3	Rural	225	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81273	Saïx	3	Rural	3714	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81274	Saliès	2	Urbain intermédiaire	816	0,0	65,2	34,8	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81275	Salles	3	Rural	196	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81276	Salvagnac	3	Rural	1236	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81277	Saussenac	3	Rural	627	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81278	Sauveterre	3	Rural	186	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81279	La Sauzière-Saint-Jean	3	Rural	257	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81280	Le Ségur	3	Rural	261	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81281	Sémalens	3	Rural	2021	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81282	Senaux	3	Rural	37	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81283	Senouillac	3	Rural	1123	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81284	Le Sequestre	2	Urbain intermédiaire	2025	0,0	92,5	7,5	2	Urbain intermédiaire	4	Ceintures urbaines
81285	Sérénac	3	Rural	500	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81286	Serviès	3	Rural	591	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81287	Sieurac	3	Rural	263	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81288	Sorèze	3	Rural	2978	0,0	6,4	93,6	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81289	Soual	3	Rural	2649	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81290	Souel	3	Rural	172	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81291	Taïx	3	Rural	537	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81292	Tanus	3	Rural	541	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81293	Tauriac	3	Rural	396	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81294	Técou	3	Rural	1099	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81295	Teillet	3	Rural	451	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81297	Terssac	3	Rural	1200	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81298	Teulat	3	Rural	483	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81299	Teyssode	3	Rural	382	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81300	Tonnac	3	Rural	105	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81302	Tréban	3	Rural	58	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81303	Trébas	3	Rural	404	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81304	Trévien	3	Rural	200	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81305	Vabre	3	Rural	716	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81306	Valderiès	3	Rural	828	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81307	Valdurenque	3	Rural	886	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81308	Valence-d'Albigeois	3	Rural	1276	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81309	Vaour	3	Rural	361	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81310	Veilhes	3	Rural	145	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81311	Vénès	3	Rural	723	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81312	Verdalle	3	Rural	1026	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81313	Le Verdier	3	Rural	227	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81314	Viane	3	Rural	531	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81315	Vielmur-sur-Agout	3	Rural	1377	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81316	Vieux	3	Rural	230	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81317	Villefranche-d'Albigeois	3	Rural	1235	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81318	Villeneuve-lès-Lavaur	3	Rural	138	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81319	Villeneuve-sur-Vère	3	Rural	533	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81320	Vindrac-Alayrac	3	Rural	155	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81321	Le Vintrou	3	Rural	91	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81322	Virac	3	Rural	252	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81323	Viterbe	3	Rural	360	0,0	0,0	100,0	4	Rural non périurbain	6	Rural à habitat dispersé
81324	Viviers-lès-Lavaur	3	Rural	265	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	7	Rural à habitat très dispersé
81325	Viviers-lès-Montagnes	3	Rural	1992	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	5	Bourgs ruraux
81326	Sainte-Croix	3	Rural	423	0,0	0,0	100,0	3	Rural périurbain	6	Rural à habitat dispersé

Annexe 2 – Paroles de Femmes, les chiffres clés de 2025

ASSOCIATION Paroles de Femmes

Solidarité Femmes 3919

LES CHIFFRES CLÉS DE 2025

20 ANS 2005 - 2025

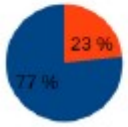
5 ETP : 7 salariées, 2 prestataires et 9 bénévoles régulières.
550 demi-journées de permanence.
744 personnes sensibilisées ou formées.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
308 femmes
dont :

ATELIERS COLLECTIFS
107 femmes

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
69 femmes

SOUTIEN ENFANTS CO-VICTIMES
12 enfants



Premier accueil en 2025
Suivi commencé avant 2025

776 entretiens individuels
(+ 11% par rapport à 2024)

Nous constatons une **forte augmentation de la demande** :

+ 40% de premiers accueils
soit 70 femmes de plus

Les deux intervenantes sociales à temps partiel ont au total **1 ETP dédié à l'accompagnement social global.**

Nous arrivons à saturation de notre capacité d'accueil.

Sans embauche supplémentaire, nous ne serons pas en capacité de répondre à l'ensemble des femmes qui nous sollicitent.

Les femmes que nous accompagnons viennent de **96 communes différentes.**

Elles viennent en très grande majorité parce qu'elles vivent ou ont vécu des **violences dans le cadre du couple.**



LES RELAIS RURAUX

+ 35 personnes formées en 2025

243 citoyen·nes formé·es depuis le démarrage du projet en 2016

54 permanences délocalisées tenues dans 6 communes (dont 2 nouvelles : Carmaux et Les Cabannes).

LES NOUVEAUX PROJETS

Octobre 2025 : ouverture d'un nouvel espace pour oser découvrir l'association et créer du lien entre femmes.



Bénéficiaires victimes de violences sexistes et sexuelles

Nombre de bénéficiaires victimes de violences						
	Femme	**Homme**	**Couple**	**Professionnel·le**	**Genre neutre**	**Total bénéficiaires**
Nombre de bénéficiaires victimes de violences ou de discrimination	349	15	2	4	0	**370**
Dont c'est la raison de leur venue	325	13	2	4	0	**344**
Dont ce n'est pas la raison de leur venue	24	2	0	0	0	**26**

La situation de violence est-elle la raison de la venue de la personne ? Il peut y avoir plusieurs raisons pour une même personne (en fonction du contexte)	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Oui	335	93%	13	87%	2	100%	4	100%	0	0%	354	0%
Non	24	7%	2	13%	0	0%	0	0%	0	0%	26	7%
Totaux	**359**	**100%**	**15**	**100%**	**2**	**100%**	**4**	**100%**	**0**	**0%**	**380**	**0%**

Contexte des violences Il peut y avoir plusieurs contextes différents pour une même personne	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Violences au sein du couple ou ex-couple	288	80%	8	53%	0	0%	3	75%	0	0%	299	81%
Violences intrafamiliales (hors couple)	30	8%	6	40%	1	50%	0	0%	0	0%	37	10%
Violences au travail	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	1%
Violences dans l'espace public	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	1%
Violences dans le milieu scolaire/universitaire	3	1%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	4	1%
Violences dans l'entourage (hors couple et famille)	21	6%	0	0%	1	50%	1	25%	0	0%	23	6%
Prostitution	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences de la part d'une institution (services publics, police, établissement de santé, etc.)	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Autre	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	1%
Totaux	**359**	**100%**	**15**	**100%**	**2**	**100%**	**4**	**100%**	**0**	**0%**	**380**	**0%**

Types de violences vécues *Plusieurs réponses possibles*	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	30	5%	2	9%	0	0%	0	0%	0	0%	32	5%
Cyberviolences	15	2%	2	9%	0	0%	0	0%	0	0%	17	3%
Défaut de soin	3	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	0%
Discrimination	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement moral	57	9%	2	9%	1	25%	0	0%	0	0%	60	9%
Harcèlement sexuel	8	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	8	1%
Insultes et menaces verbales	102	16%	2	9%	1	25%	1	20%	0	0%	106	16%
Ne souhaite pas le dire/Non abordé au cours de l'entretien	5	1%	0	0%	0	0%	1	20%	0	0%	6	1%
Prostitution	3	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	0%
Séquestration/Enlèvement	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	1%
Soumission chimique	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Viol	41	6%	0	0%	0	0%	2	40%	0	0%	43	6%
Viol sur mineur·e	6	1%	4	18%	1	25%	0	0%	0	0%	11	2%
Violences administratives	8	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	8	1%
Violences économiques	21	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	21	3%
Violences physiques	130	21%	4	18%	0	0%	1	20%	0	0%	135	20%
Violences psychologiques	195	31%	6	27%	1	25%	0	0%	0	0%	202	31%

Informations sur les auteur·es

Nombre d'auteur·es	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Auteur·e unique	344	96%	15	100%	2	100%	4	100%	0	0%	365	96%
Auteur·es multiples	15	4%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	15	4%
Totaux	**359**	**100%**	**15**	**100%**	**2**	**100%**	**4**	**100%**	**0**	**0%**	**380**	**0%**

Si auteur unique

Sexe de l'auteur	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Un homme	334	97%	4	27%	1	50%	4	100%	0	0%	343	94%
Une femme	10	3%	11	73%	1	50%	0	0%	0	0%	22	6%
Totaux	**344**	**100%**	**15**	**100%**	**2**	**100%**	**4**	**100%**	**0**	**0%**	**365**	**0%**

S'il s'agit d'un contexte de violences conjugales

L'auteur est	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Le·la partenaire actuel·le	190	66%	6	75%	0	0%	2	67%	0	0%	198	66%
Un·e ex partenaire	93	32%	2	25%	0	0%	1	33%	0	0%	96	32%
Non renseigné	5	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	2%
Totaux	**288**	**100%**	**8**	**100%**	**0**	**0%**	**3**	**100%**	**0**	**0%**	**299**	**0%**

S'il s'agit d'un contexte de violences conjugales et que le·la bénéficiaire a des enfants à charges

Enfants victimes directes ?	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Non	22	12%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	22	0%
Oui	39	22%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	39	0%
Non renseigné	118	66%	4	100%	0	0%	0	0%	0	0%	122	67%
Totaux	**179**	**100%**	**4**	**100%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**183**	**0%**

Types de discriminations vécues *Plusieurs réponses possibles*	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Sexiste	1	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%

Types de violences ou discriminations vécues par contexte

Prostitution

Type de violences ou discriminations	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Prostitution	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Violences au sein du couple ou ex-couple

Type de violences ou discriminations	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Agression sexuelle	16	5%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	16	4%
Cyberviolences	14	4%	2	13%	0	0%	0	0%	0	0%	16	4%
Défaut de soin	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement moral	50	14%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	51	14%
Harcèlement sexuel	3	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Insultes et menaces verbales	89	26%	2	13%	0	0%	1	25%	0	0%	92	25%
Ne souhaite pas le dire/Non abordé au cours de l'entretien	4	1%	0	0%	0	0%	1	25%	0	0%	5	1%
Séquestration/Enlèvement	3	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Soumission chimique	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Viol	27	8%	0	0%	0	0%	1	25%	0	0%	28	8%
Viol sur mineur·e	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
Violences administratives	7	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	7	2%
Violences économiques	17	5%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	17	5%
Violences physiques	108	31%	3	20%	0	0%	0	0%	0	0%	111	30%
Violences psychologiques	182	52%	5	33%	0	0%	0	0%	0	0%	187	51%

Violences intrafamiliales (hors couple)

Type de violences ou discriminations	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Agression sexuelle	2	1%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Défaut de soin	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%

Harcèlement moral	3	1%	0	0%	1	50%	0	0%	0	0%	4	1%
Harcèlement sexuel	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Insultes et menaces verbales	6	2%	0	0%	1	50%	0	0%	0	0%	7	2%
Ne souhaite pas le dire/Non abordé au cours de l'entretien	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Prostitution	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Séquestration/Enlèvement	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
Viol	8	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	8	2%
Viol sur mineur·e	3	1%	4	27%	0	0%	0	0%	0	0%	7	2%
Violences administratives	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences économiques	3	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Violences physiques	13	4%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	14	4%
Violences psychologiques	8	2%	1	7%	1	50%	0	0%	0	0%	10	3%

Violences dans l'entourage (hors couple et famille)												
Type de violences ou discriminations	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	6	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	6	2%
Cyberviolences	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement moral	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement sexuel	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Insultes et menaces verbales	5	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	1%
Viol	3	1%	0	0%	0	0%	1	25%	0	0%	4	1%
Viol sur mineur·e	0	0%	0	0%	1	50%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences économiques	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences physiques	7	2%	0	0%	0	0%	1	25%	0	0%	8	2%
Violences psychologiques	4	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4	1%

Violences au travail												
Type de violences ou discriminations	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Discrimination	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement moral	3	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Harcèlement sexuel	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Insultes et menaces verbales	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Sexiste	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences psychologiques	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Violences dans l'espace public												
Type de violences ou discriminations	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
Insultes et menaces verbales	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Prostitution	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences physiques	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Violences dans le milieu scolaire/universitaire												
Type de violences ou discriminations	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	2	1%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	3	1%
Harcèlement moral	0	0%	1	7%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Harcèlement sexuel	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Viol	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Violences de la part d'une institution (services publics, police, établissement de santé, etc.)												
Type de violences ou discriminations	**Femme**	**% de Femme**	**Homme**	**% de Homme**	**Couple**	**% de Couple**	**Professionnel·le**	**% de Professionnel·le**	**Genre neutre**	**% de Genre neutre**	**Total des bénéficiaires**	**% de bénéficiaires**
Agression sexuelle	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Violences liées au parcours migratoire

Type de violences ou discriminations	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires

Autre												
Type de violences ou discriminations	Femme	% de Femme	Homme	% de Homme	Couple	% de Couple	Professionnel·le	% de Professionnel·le	Genre neutre	% de Genre neutre	Total des bénéficiaires	% de bénéficiaires
Harcèlement sexuel	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Viol	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	1%
Viol sur mineur·e	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%
Violences physiques	1	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0%

Annexe 4 – Convention de partenariat entre le gouvernement et l'AMRF



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA RURALITÉ
Liberté Égalité Fraternité

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE
Des maires au service des maires

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Association régie par la loi 1901, dont le siège est situé 302 rue Garibaldi, à Lyon (69007), Représentée par Monsieur Jean-Paul CARTERET, 1er Vice-président, et Mme Dominique CHAPPUIT, Vice-présidente en charge de l'action « Élu.e Rural.e Relais de l'Égalité », (ERRE),

Et

Les Ministères suivants :

Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Représenté par Madame Aurore Bergé, Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Représenté par Madame Françoise Gatel, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Ministère chargé de la Ruralité.

Représenté par Monsieur Michel Fournier, Ministre chargé de la Ruralité.

Préambule

À la suite de son congrès national consacré à « La Femme, la Commune et la République », l'AMRF a lancé en 2021 l'initiative « ERRE », en réponse à un appel à manifestation d'intérêt du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et du ministère chargé de la Ruralité. Cette action s'inscrit dans la continuité du travail mené par un groupe dédié de l'association, visant à combattre toutes les formes d'inégalités et de violences. Le dispositif ERRE repose sur un réseau de référents départementaux (au moins un dans chaque association départementale de maires ruraux) qui sont chargés d'animer un réseau d'élus « relais de l'égalité » au sein des conseils municipaux.

Plus précisément, les référents départementaux assurent l'accompagnement des communes dans la désignation des élus ERRE, coordonnent leurs relations avec les partenaires, et organisent les actions de sensibilisation, de formation et d'échange des élus ERRE à l'échelle départementale.

Et les élus communaux ERRE, désignés par délibération dans chaque conseil municipal volontaire, ont pour mission de prévenir, repérer et rediriger les situations d'inégalités ou de violences vers les interlocuteurs professionnels, ainsi que de mettre en œuvre les actions locales de sensibilisation, en lien avec les référents départementaux.

L'objectif de ces « relais » est d'accompagner, écouter, prévenir et détecter les inégalités et les violences sous toutes leurs formes le plus tôt possible, pour mettre en lien les victimes avec les interlocuteurs adaptés (gendarmerie, associations, etc.).

En effet, le rapport « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité », publié en Avril 2023 par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, rappelle que **la moitié des féminicides ont lieu en milieu rural, alors qu'il représente un tiers de la population**. Des facteurs tels que l'éloignement des services publics d'État et des associations d'aide aux victimes, les difficultés de mobilité, l'isolement social, une dépendance accrue des femmes vis-à-vis de leur conjoint, sont constitutifs d'un risque augmenté de violences conjugales. Et, les possibilités de sortir de ce schéma violent, pour les victimes, sont pour toutes ces raisons, assez limitées.

Depuis 2021, 65 départements sont engagés dans l'action ERRE, qui s'intéresse à toutes les formes de violences et d'inégalités par la présence à minima d'un référent communal. **60 associations départementales de maires ruraux**, sur 88, se sont engagées à nommer un référent pour piloter le dispositif (chiffres au mois de novembre 2025).

L'égalité entre les femmes et les hommes est un pilier de notre pacte républicain et, depuis 2017, la Grande Cause des deux quinquennats du Président de la République.
Dans les territoires ruraux, l'égalité constitue une priorité dont la mise en œuvre requiert une action publique adaptée aux réalités et aux spécificités locales. Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et Tous Égaux » (2023-2027) prévoit ainsi, parmi ses objectifs, d'« aller vers les femmes isolées géographiquement ».

Dans les territoires ruraux, les femmes sont confrontées à des difficultés spécifiques. Les droits et les dispositifs de prise en charge y sont souvent moins connus et les voies de recours moins aisées en raison notamment des difficultés de mobilité. Ces femmes peuvent aussi connaître un isolement important et bénéficier d'un moindre anonymat qui, dans les situations de violences, peut peser sur la libération de la parole et favoriser un contrôle renforcé des auteurs.

Depuis 2020, le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes apporte une réponse de proximité au plus près des lieux de vie des femmes en déployant des dispositifs dits « d'aller vers ».
L'aller-vers est une modalité d'intervention tenant compte des spécificités territoriales et des besoins de ces publics pour une réponse adaptée et en proximité. Cette approche se concentre spécifiquement sur les communes et les quartiers où les services sont limités.

Trois types d'actions pilotées et/ou soutenues par le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes relèvent de la démarche d'aller-vers :

- Les permanences associatives délocalisées en proximité ;
- Les vans itinérants pour mailler l'ensemble du territoire ;
- Les personnes relais formées aux enjeux égalité pour repérer et orienter.

C'est pourquoi le gouvernement soutient le programme « ERRE », qui, par la création de réseaux de relais de proximité que sont les élus locaux (en lien avec les forces de l'ordre sous l'autorité des préfets et procureurs, les services sociaux, les services de santé, les associations engagées dans ces problématiques, etc.) propose une solution concrète pour briser l'isolement des femmes en milieu rural, améliorer l'accès aux droits et prévenir les violences.

Article 1 – Objet de la convention

La convention vise à promouvoir l'action « ERRE » par un renforcement des partenariats existants entre :

- Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.
- Le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.
- Le ministère de la Ruralité.
- Et l'AMRF et ses associations départementales.

Article 2 – Objectifs et modalités de mise en œuvre

- Accompagner les dynamiques initiées pour doter chaque association locale de maires ruraux d'un référent départemental ERRE.
- Assurer la diffusion d'outils et supports de communication dédiés à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces ressources peuvent être utilement mobilisées dans le cadre d'actions de formation et de sensibilisation prévues par le programme ERRE.
- Encourager et faciliter le partage d'informations.
 Faire connaître le dispositif ERRE à l'ensemble des intervenants sociaux dans l'ensemble des départements.
 Encourager la déclinaison locale des partenariats institutionnels et associatifs initiés par les parties au niveau national.

Article 3 – Engagements des parties

L'AMRF s'engage à :

- Communiquer sur l'objet de cette convention auprès de son réseau de présidents d'associations départementales, auprès des référents départementaux et communaux ERRE et des adhérents.
- Encourager la prise de contacts, localement, entre les services déconcentrés des ministères et les référents ERRE, et à promouvoir la complémentarité des actions.
- Renforcer le suivi et l'accompagnement opérationnel des conventions nationales conclues avec les partenaires associatifs aux droits des femmes et à l'égalité.
- Partager les coordonnées des référents départementaux et communaux auprès des services des deux Ministères (sous réserve des dispositions RGPD), pour un partage optimal des contacts sur le terrain.

Le ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations s'engage à :

- Communiquer sur l'objet de cette convention auprès du réseau déconcentré aux droits des femmes.
- Encourager la collaboration entre le réseau déconcentré des droits des femmes et les référents ERRE, ainsi que la complémentarité de leurs actions.
- Promouvoir l'action ERRE auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs.

Le Ministère contribue financièrement à la mise en œuvre du projet ERRE dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs, dont les termes sont discutés annuellement.

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation s'engage à :

- Communiquer sur l'objet de cette convention auprès de ses interlocuteurs.
- Favoriser la connaissance de l'action ERRE auprès des Ministères susceptibles d'être concernés par la présente convention (Justice, Intérieur, Santé...).
- Promouvoir l'action ERRE auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs.

Le ministère chargé de la Ruralité s'engage à :

- Communiquer sur l'objet de cette convention auprès de ses interlocuteurs sur la ruralité.
- Favoriser la connaissance de l'action ERRE auprès des Ministères susceptibles d'être concernés par la présente convention (Justice, Intérieur, Santé...).
- Promouvoir l'action ERRE auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs.

Article 4 – Indicateurs de résultat

Les objectifs de la présente convention feront l'objet d'une évaluation conduite par la coordination nationale de l'AMRF, à l'issue de la première année de mise en œuvre sur la base des indicateurs suivants :

- Nombre d'élus départementaux et communaux (éventuellement, secrétaires de mairies) engagés dans l'action ERRE.
- Nombre d'actions de sensibilisation et de formation organisées par la coordination nationale.
- Nombre de femmes ayant bénéficié d'un soutien ou d'une orientation de la part des élus « ERRE » dans leurs démarches.
- Nombre de conventions nationales de partenariat déclinées localement par les associations départementales de l'AMRF
- Nombres d'événements nationaux et départementaux de promotion de l'action « ERRE ».

Article 5 – Confidentialité

Toutes les parties conviennent que les **informations financières, administratives ou stratégiques** communiquées dans le cadre de ce partenariat sont **strictement confidentielles** et ne peuvent être divulguées.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de signature.

Elle est **renouvelable par tacite reconduction**, sauf dénonciation par l'une des parties avec un **préavis de deux mois**.

Article 8 – Résolution des litiges

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de chercher une solution amiable.

À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège de l'AMRF.

Fait à Paris, le 26/11/2025

En quatre exemplaires originaux.

Pour l'Association des Maires Ruraux de France

Nom : **Dominique Chappuit**
Fonction : Vice-présidente
Signature :

Pour le Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Nom : **Aurore Bergé**
Fonction : Ministre
Signature :

Pour le Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Nom : **Françoise Gatel**
Fonction : Ministre
Signature :

Pour le Ministère chargé de la Ruralité

Nom : **Michel Fournier**
Fonction : Ministre
Signature :

Annexe 5 – Fiche de mission référent·e départemental·e



Fiche de mission « Elu rural relais de l'égalité » départemental

Les présidents des Associations des maires ruraux départementales désignent un ou deux élus départementaux référents ERRE. Ces référents seront le relais entre le niveau national de l'action ERRE et les référents communaux de son département.

Les missions du référent départemental ERRE sont de :

S'informer

Les élus départementaux doivent regrouper l'information au sujet :

- Des référents communaux désignés par délibération du conseil municipal et transmettre l'information à la Chargée de mission ERRE.
- Des autres référents départementaux, notamment les départements voisins afin de prévoir des actions en commun.
- Des structures pertinentes en matière de violences intrafamiliales au sein du département tels que : les délégués aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, la préfecture, les services de police et de gendarmerie du département, les associations touchants à la thématique ERRE (CIDFF, Maison des femmes, Maison de protection des familles, associations féministes...).

Communiquer

- Avec la Chargée de mission ERRE de l'AMRF lorsque des évènements sont envisagés au sein du département sur la thématique des violences intrafamiliales et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Avec les autres référents départementaux du projet ERRE afin de partager des bonnes pratiques et d'accompagner les nouveaux arrivants.
- Avec toutes les communes de son département par des évènements, des prises de contact spontanées pour informer sur le programme ERRE, et transmettre un courrier co-signé par le préfet de désignation d'un référent communal.
- Avec tous les référents communaux ERRE désignés, et les accompagner par des réunions régulières, pour mettre en place des évènements ensemble.

Initier des événements

- Contacter les différentes structures départementales préalablement listées afin de leur proposer des partenariats sur des actions de formation, de sensibilisation à l'attention des référents communaux et/ou du grand public.



- Prévoir des événements aux dates emblématiques, telle que la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. Ces évènements peuvent être sous formes de ciné-débats, de tables rondes, de théâtre-débat, conférences, expositions etc.

- Mettre en lien l'AMR départementale afin qu'elle participe aux projets envisagés.

Diffuser ERRE

- Prendre contact avec les journaux locaux et prévoir de la documentation et de l'information du grand public sur ERRE et vos actions locales.

- Prévoir des visuels ERRE tels que des Kakémonos, affiches et flyers à communiquer et distribuer lors de vos interventions politiques.

Pour plus d'informations veuillez contacter la Chargée de mission ERRE à l'adresse suivante : lise.dumercq@amrf.fr

Annexe 6 – Convention départementale de partenariat « Elu Rural Relais de l'Égalité »

PRÉFET DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

AMR81
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU TARN

ASSOCIATION Paroles de Femmes

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Tarn

Convention départementale de partenariat « Élu Rural Relais de l'Égalité »

L'État, représenté par Monsieur le Préfet du Tarn ;

L'Association des Maires Ruraux du Tarn (AMR 81), ayant son siège au 2 rue de la Mairie à Rayssac, représentée par son président, Patrick CARAYON ;

Le Centre d'Informations pour les Droits des Femmes et des Familles du Tarn (CIDFF 81), ayant son siège au 34 rue Milhau Ducommun à Castres, représenté par sa présidente Nicole BELLMAS, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ;

L'association Paroles de femmes, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, ayant son siège social au 72 av St Exupéry à Gaillac, représentée par sa coprésidente Fabienne LABORDE MILAA, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ;

CONTEXTE

L'**Association des Maires Ruraux de France,** la **Fédération Nationale des CIDFF** et la **Fédération Nationale Solidarité Femmes** sont lauréates d'un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu rural, notamment autour de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, l'AMRF mène une action dénommée « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ERRE) qui s'inscrit dans les mesures de l'Agenda Rural. Elle se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :
1. La désignation d'élus et élues référentes volontaires, au niveau départemental et communal. Dans le Tarn, à la date de cette convention, Régine Mouliade, maire de Larroque, et Judith Ajchenbaum, maire de Fiac, sont référentes départementales ;
2. La formation des élus et élues ERRE ;
3. L'animation d'un réseau, au niveau national et dans chaque département. Il s'agit de mettre en lien l'ensemble des acteurs impliqués sur ces questions (élus et élues,

1

préfecture, gendarmerie, parquet, associations spécialisées membres de la FNSF, les CIDFF, etc.) afin d'agir en complémentarité.
L'Association des maires ruraux de France (AMRF) représente les communes de moins de 3 500 habitants au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

Le CIDFF du Tarn exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il informe, oriente et accompagne le public, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la sexualité et de la santé.

Créé en 2005, Paroles de Femmes est une association qui accompagne les femmes en difficulté et leurs enfants, notamment en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Sa mission repose principalement sur l'accueil de jour des victimes, l'animation d'ateliers en groupe et la lutte contre les violences en milieu rural.

Les signataires de la présente charte constatent que :
1. Les questions d'accès au droit, de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et – par extension – aux personnes en situation de vulnérabilité nécessitent une action spécifique en milieu rural ;
2. Il est indispensable de travailler en réseau et en complémentarité sur ces sujets, en associant les élus et élues référentes et l'ensemble des acteurs de l'écosystème, au niveau départemental et national.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention (ci-après dénommée « la Convention ») vise à :

1. Favoriser la mise en relation des différents acteurs de l'écosystème, notamment la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de la DDETSPP, le CIDFF 81 et Paroles de Femmes, en lien avec les élus communaux « relais de l'égalité » et les référentes départementales de l'action ;
2. Mettre en œuvre un partage d'expertises des différents acteurs dans leur rôle respectif pour se guider mutuellement dans l'action de chacun des partenaires ;
3.Travailler ensemble afin d'apporter une réponse complète et adaptée aux victimes des violences intrafamiliales se situant en milieu rural.

Elle définit le cadre et les conditions dans lesquels l'État, l'AMR81, le CIDFF 81 et Paroles de femmes pourront agir en commun pour favoriser l'accès aux droits des femmes en zone rurale et lutter contre les violences sexistes et sexuelles à travers leur réseau respectif.

Le partenariat a pour objectifs de :

1. **Renforcer les droits des femmes en milieu rural**
 - Permettre aux femmes d'être informées sur leurs droits et de développer leur autonomie

- Lutter contre le non-recours aux droits des femmes vivant en zone rurale

2. **Renforcer le travail partenarial dans les territoires ruraux**
 - Informer les élus et élues « relais » des territoires ruraux sur les problématiques des droits des femmes et des violences spécifiques à la ruralité et les équipes du CIDFF et de Paroles de femmes sur les situations spécifiques vécues dans les communes
 - Développer le travail en réseau entre l'État, l'association départementale AMRF, les élus et élues relais de l'égalité, et les associations CIDFF et Paroles de Femmes
 - Mettre en place des campagnes communes de sensibilisation, outils de communication et études conjointes portant sur les violences faites aux femmes en milieu rural.

3. **Optimiser l'action du CIDFF et de Paroles de femmes « dès le premier mètre »**
 - Favoriser une plus forte proximité des interventions de Paroles de Femmes et du CIDFF dans le monde rural

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ce partenariat, l'État s'engage à :
- Associer l'AMR81 aux temps d'échange, rencontres, événements, formations organisées par l'État sur les sujets des VIF, des discriminations et de l'égalité des droits dans la ruralité dans le département du Tarn ;
- Favoriser la communication entre l'AMR81 et les autres partenaires nationaux (ministère de la Justice, gendarmerie notamment).

Le CIDFF 81 s'engage, pendant la durée de la convention, à :
- Organiser des séances de formation et/ou de sensibilisation, à destination des élus, élues et des secrétaires de mairies volontaires, et en lien avec les FR-CIDFF, s'articulant autour de la thématique de l'accès aux droits des femmes et des violences intrafamiliales sous réserve de fonds alloués pour la rémunération des formateurs (collectivités locales) ;
- Favoriser le travail de proximité, pour permettre l'accueil de femmes rencontrant des problématiques identifiées par les « élus ruraux relais de l'égalité » (ERRE), afin qu'elles soient accompagnées dans leurs démarches d'accès au droit et de sortie des violences ;
- Transmettre des documents d'information et de communication concernant les actions menées par le CIDFF 81 sur son territoire d'intervention ;
- Mettre en place des temps d'échange et des événements en commun afin de favoriser le partage d'expertise des différents acteurs de la ruralité.

Paroles de Femmes s'engage, pendant la durée de la convention, à :
- Mettre à disposition son expertise sur les violences faites aux femmes et particulièrement au sein du couple, via des actions de sensibilisation / prévention / formation au niveau local, sous réserve de fonds alloués pour la rémunération des formatrices (collectivités locales), et via l'accompagnement spécialisé des femmes à la sortie des violences conjugales ;
- Associer l'AMR81 à des événements locaux sur le sujet des violences faites aux femmes en milieu rural et à s'appuyer sur le réseau de l'AMR81 et les élus et

élues ERRE afin de bénéficier d'une visibilité accrue de ses actions sur le département ;
- Faciliter le travail en commun entre les relais ruraux formés par Paroles de Femmes et les élus et élues ERRE en leur proposant notamment d'intégrer ce dispositif de mobilisation citoyenne ;
- Faciliter la collaboration entre les élus et élues ERRE et l'association afin d'expérimenter des projets communs et développer des initiatives spécifiques pour promouvoir l'égalité dans le département ;
- Relayer les campagnes de communication de l'AMR81 axées sur les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de ce partenariat le ou la référente départementale ERRE de l'AMR81 est aidée et incitée à :

- Participer aux rencontres, événements, formations organisés par l'État sur le thème des VIF, des discriminations ou de l'égalité des droits ;
- Participer à des séances de formation et/ou sensibilisation animées par les équipes du CIDFF 81 et de Paroles de femmes autour de la thématique de l'accès aux droits des femmes et de la prise en compte des violences intrafamiliales ;
- Participer à des temps d'échanges et des évènements en commun afin de favoriser le partage d'expertises des différents acteurs de la ruralité ;
- Favoriser le travail de proximité, pour permettre une meilleure orientation aux victimes de violences intrafamiliales vers le CIDFF 81 et Paroles de femmes afin qu'elles soient accompagnées dans leurs démarches ;
- Permettre aux équipes du CIDFF et de Paroles de femmes de mieux appréhender les spécificités rurales ;
- Diffuser les documents d'information et de communication remis par le CIDFF 81 et Paroles de femmes aux communes rurales du département ;
- Soutenir et favoriser la tenue de permanences du CIDFF et de Paroles de femmes dans les communes rurales ;
- Partager son action avec le Bureau de l'AMRF.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

L'État, le CIDFF 81 et Paroles de femmes autorisent l'AMR81 à citer leur nom, utiliser leur logo et à communiquer par tous moyens sur les actions menées par l'AMR81 concernant le sujet de la présente convention, notamment via les supports de communication internes et externes de l'AMR81, à l'exclusion de toute utilisation commerciale. À cette fin, les partenaires s'engagent à fournir à l'AMR81 les documents (textes, photos, vidéos, etc.), libres de droits, utiles à cette communication. Les logos sont identifiés et représentés en annexe n° 1.
L'État, le CIDFF 81 et Paroles de femmes s'engagent, de leur côté, à associer l'AMR81 à toutes leurs communications et publications concernant le sujet de la présente convention.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie reconnaît que, au titre de la présente convention de partenariat, elle a eu ou pourra avoir accès à des informations que l'autre partie lui mentionnera comme confidentielles, notamment toute information orale, écrite, informatisée ou quelle qu'en soit la forme, directement ou indirectement communiquée par et/ou émanant d'une partie et concernant ses activités, produits, services ou sa publicité

ainsi que tout document interne d'une partie extrait ou fondé sur toute information communiquée par l'autre partie.

ARTICLE 5 : NON EXCLUSIVITÉ

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties puisse conclure un accord du même type avec d'autres partenaires.

ARTICLE 6 : DURÉE, MODIFICATION ET RÉSILIATION

6.1 Durée
La Convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties et peut être renouvelée et amendée d'un commun accord entre les parties à la date du 1er juin 2026.

6.2 Modification
Toute modification de la convention ne peut se faire que par le consentement écrit des parties et fera l'objet d'un avenant dûment annexé à la présente convention.

6.3 Résiliation
Chacune des Parties disposera de la faculté de résilier à tout moment la convention en cas de manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations, auquel il ne serait pas remédié dans un délai de trente jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception signalant ledit manquement.

Fait à Albi, en quatre exemplaires originaux, le 28 novembre 2024.

La présidente du CIDFF 81

La coprésidente de Paroles de femmes

Le président de l'AMR81

Le préfet du Tarn

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Sébastien SIMOES

Annexe 7 – Fiche de mission référent·e communal·e



Fiche de mission 'Elu rural relais de l'égalité' communal

Au niveau départemental, chaque président des Associations des maires ruraux a été invité à désigner un référent départemental. Ces élus référents intègrent l'écosystème départemental de lutte contre les violences intrafamiliales et anime tout un réseau constitué de « référents communaux ».

Les « référents communaux » de leur côté ont les missions suivantes :

S'informer

- Suivre une formation (en cours de discussion) qui guidera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les aider à organiser des séances de formation pour "aller plus loin".

- Consulter les documents de support à la mission d'élu communal, notamment le guide de l'entretien bienveillant et le guide juridique d'action (en cours de discussion). Vous trouverez aussi un baromètre de la violence, ainsi que les situations de violences qui sont punies pas la loi.

- Connaître et prendre contact avec les structures locales concernées par la thématique des violences intrafamiliales : CIDFF, Maison des femmes, France victimes, associations féministes...

Impulser des actions de sensibilisation

- Sensibiliser les habitants de votre commune au sujet des violences intrafamiliales. Par exemple, par le biais des théâtre-forums, ciné-débats ou encore des séances de sensibilisation dans les écoles en lien avec des experts.

- Diffuser des affiches, baromètres de violence (à commander gratuitement ici), flyers dans vos communes (cabinets médicaux, mairies, commerces, salons de coiffure) afin de sensibiliser les habitants et faire connaître le programme.

Être disponible

- Être clairement identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune. Un modèle d'affiche vous sera communiqué.

- Être joignable facilement (par un courriel ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme. Il est déconseillé de circuler votre adresse ou numéro personnel pour des questions de sécurité.

- Le travail en binôme est conseillé afin d'assurer une meilleure disponibilité et accessibilité, de préférence une femme et un homme. Cette proximité sur le terrain peut combler l'absence de structures locales.

Venir en aide à ceux qui en ont besoin

- Repérer des situations de violence : il s'agit de mettre au profit le fait de "vivre avec" ses administrés. Est-ce qu'il y a eu des évolutions de comportement ? Attention : les signes ne sont pas toujours visibles.

- Comprendre les facteurs à risque : la séparation (la plupart des féminicides arrivent au moment de la séparation), la grossesse et la surconsommation d'alcool ou de drogues.

- Dire à la personne en difficulté que vous êtes là pour elle, si elle a besoin d'aide ou même juste pour en parler. Comprendre néanmoins qu'il n'y a pas de grande sortie, il faudra faire petit à petit car l'emprise est un phénomène complexe. Il s'agit de lui assurer qu'elle peut se tourner vers vous quand elle sera prête. Une fiche de « l'accueil bienveillant » vous sera mise à disposition.

- Pour évaluer la situation, il y a le baromètre de la violence qui pourra aider la victime à prendre conscience de sa situation, mais aussi une liste des violences qui sont punies par la loi et les outils juridiques de protection.

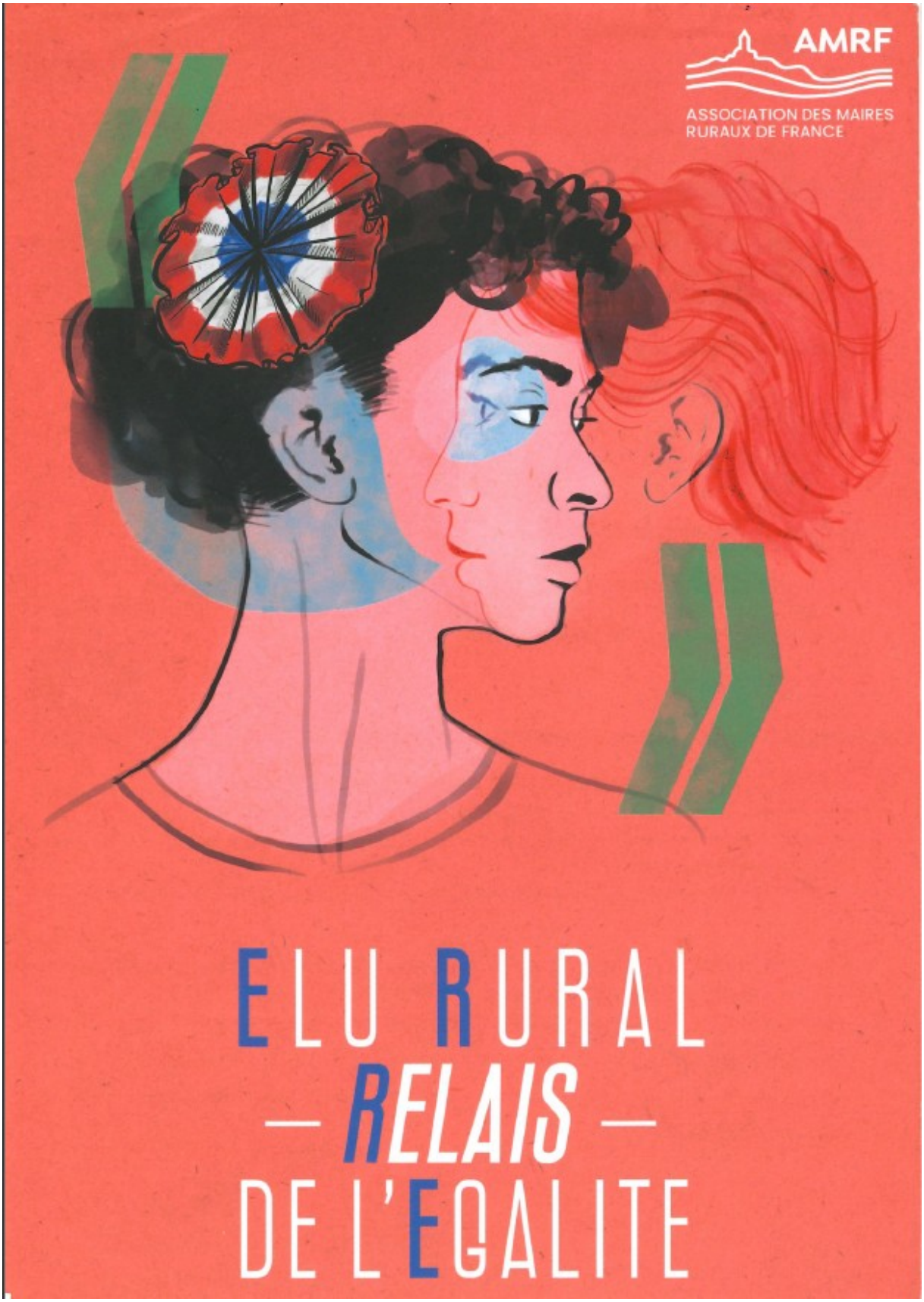
- Il est nécessaire d'avoir sous la main un annuaire des contacts utiles (gendarme référent VIF, les associations d'aide aux victimes du département, CIDFF, maison des femmes et de protection des familles, Planning Familial, structures d'hébergement d'urgence etc). Vous pourriez retrouver des associations de votre département ici, n'hésitez pas à contacter votre référent départemental ou la délégué à l'égalité femmes-hommes.

- Accompagner la victime : quand elle est prête, aller avec elle vers des structures d'aide aux victimes et, si elle le souhaite, pour porter plainte (l'accompagnement lors du dépôt de plainte est un droit). Il ne faut pas qu'elle se sente seule dans ces démarches.

En résumé : sensibiliser, écouter et accompagner. Même les petites actions peuvent tout changer. Briser l'isolement et rappeler aux personnes en difficulté qu'elles ne sont pas seules, vous êtes là pour les aider ou juste les écouter.

A éviter : Ne rencontrez pas l'agresseur, n'invitez pas la victime à votre domicile et n'intervenez pas directement lors des situations violentes. Si vous sentez que quelqu'un est en péril, signalez- le aux gendarmes. Si les gendarmes ne réagissent pas contacter les intervenants sociaux en brigade de gendarmerie qui sont en mesure de les mobiliser.

Annexe 8 – Brochure ERRE



Les maires ruraux s'engagent contre les violences intra-familiales

Qu'est ce que le programme ERRE ?

L'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ERRE) œuvre à la lutte contre les violences intrafamiliales et se décline autour de référents départementaux, en charge d'animer une réseau d'élus relais de l'égalité.

- Le rôle des référents départementaux :
 - Accompagner les conseils municipaux dans la désignation d'élus ERRE
 - Assurer un suivi avec les partenaires
 - Impulser des événements de sensibilisation & de formation
 - Intégrer et participer à un réseau d'échange national

- Les missions des élus communaux :
 - Accompagner les victimes de violences intrafamiliales & d'inégalités
 - Participer à des actions de sensibilisation & de formation
 - Entrer en relation avec des structures locales adaptées

En savoir plus

Pourquoi rejoindre le réseau ERRE ?

- Nous renforçons le lien avec les instances locales et restons à proximité pour accompagner dans un climat de bienveillance, de confiance & de sécurité.
- Le réseau est un moyen d'échanges de bonnes pratiques entre communes/ départements/partenaires.
- Nous répondons aux objectifs nationaux, en prenant en compte les spécificités de la ruralité.

Pour plus d'informations, contactez Lise Dumercq, chargée de mission projet ERRE : lise.dumercq@amrf.fr ou par téléphone au 0426785947

Contact local :

Ils nous soutiennent

agence nationale de la cohésion des territoires

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Annexe 9 – Autocollant ERRE



Annexe 10 – Affiche ERRE



ICI NOUS LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences physiques, sexuelles, psychologiques, verbales, matérielles, économiques et cyber-violences ainsi que les menaces et humiliations sont punies par la loi.

Vous avez des droits quelque soit votre situation personnelle

- **Etre à l'écoute des victimes de la violence et de les accompagner vers des structures adaptées**
- **Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences**

A . votre élu relais de l'égalité est Conseillère municipale.

(N'hésitez pas à la contacter).

à rajouter ← Boîte Postale à la mairie de

Ils nous soutiennent

agence nationale de la cohésion des territoires

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 11 – Flyer violences/3919



NUMÉROS UTILES

Police – Gendarmerie : 17
Urgences médicales : 15
Urgences SMS : 114
Sapeurs pompiers : 18
Enfance en danger : 119
Hébergement d'urgence : 115
Médecin de garde : 39 66
Urgences partout en Europe : .. 112

SOS viols femmes informations
08 00 05 95 95

IVG — Contraception
08 00 08 11 11

Violences femmes au travail AVFT
01 45 84 24 24

Prise en charge auteurs
08 019 019 11

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES : SEXISTES, SEXUELLES, CONJUGALES

APPELEZ LE
3919
gratuit et anonyme
24h/24 7j/7

www.arretonslesviolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne/tchat
www.service-public.fr/cmi



SAC DE SECOURS

Pensez à emporter :

LES PAPIERS OFFICIELS
Livret de famille, passeport, carte d'identité, titre de séjour, permis de conduire...

LES DOCUMENTS IMPORTANTS
Carnet de santé, titre de propriété, factures, quittances de loyer, liste des biens personnels...

LES ÉLÉMENTS DE PREUVE
Témoignages, photos, récépissé(s) de dépôt de plainte, décisions judiciaires...

LES DOCUMENTS BANCAIRES
CB, argent liquide, références bancaires...

Quelques vêtements de rechange.

NE RESTEZ PAS SEULE

Des structures sont à votre écoute
Services gratuits et anonymes

CIDFF
05 63 47 01 34

AJT FRANCE VICTIMES 81
05 63 47 99 18

PAROLES DE FEMMES
09 51 87 31 70

PLANNING FAMILIAL
06 51 60 54 49

MAISON DES FEMMES
05 63 49 48 00

MOUVEMENT JEUNES FEMMES
06 76 32 77 78

UNE AUTRE FEMME
06 64 78 16 16

Annexe 12 – Entretien élue ERRE 2

Emily : On peut commencer par le volet sociologique, si vous voulez. Donc, quel est votre âge?

Elue ERRE : Alors, j'ai 42 ans et je suis une femme. Je suis mariée. J'ai deux grands enfants. Ma profession : je suis éducatrice spécialisée en protection de l'enfance. Mon niveau d'études : je viens d'obtenir le Master Sciences de l'éducation et de la formation, parcours Politique Enfance Jeunesse à l'Université Jean Jaurès de Toulouse. Et mon origine géographique : je suis sur une commune d'à peu près 570 habitants et habitantes et je suis plutôt dans l'ouest du département du Tarn.

Emily : Et vous êtes née ici ?

Elue ERRE : à Toulouse.

Emily : Maintenant je vais commencer les questions. Pouvez-vous me dire depuis combien de temps vous êtes élue? ?

Elue ERRE : C'est mon premier mandat, donc depuis 2020.

Emily : Quel est votre rôle au sein de l'équipe municipale?

Elue ERRE : Je suis référente communication, ça correspond à la rédaction du bulletin municipal, principalement, s'il y a des articles à réaliser, notamment par exemple sur les commémorations. Voilà, on est quand même bien présents. Je suis sur la commission CCID, c'est la commission communale des impôts directs, et ensuite je suis référente au CMJ, au Conseil Municipal des Jeunes qu'on a créé pour ce pour ce mandat.

Emily : Et qu'est-ce qui explique votre engagement au sein de la municipalité?

Elue ERRE : Au départ, je voulais pas forcément être conseillère municipale. Même l'idée, c'était pas dans mes projections et, en fait, on est venu me chercher. J'ai pris un temps de réflexion qui a duré quand même pas mal de temps parce que entre mon travail... je savais que j'avais pas trop de temps. Alors, même si j'étais stabilisée à cette période-là, au niveau professionnel, je me disais voilà, c'est quand même un engagement, ça va être du temps en plus. Comment je vais à peu près tout concilier ? Puis finalement, au bout d'un temps de réflexion, j'ai accepté et je pense que, alors, ils cherchaient des filles, des jeunes et je pense que, mon métier dans le social, ça a permis d'avoir une accroche pour justement avoir une mixité au sein du Conseil municipal.

Emily : Et est-ce que, avant votre engagement dans la municipalité, vous étiez engagé dans d'autres associations ou vous avez fait du volontariat ?

Elue ERRE : Oui. Alors, j'avais mes enfants beaucoup plus jeunes et je faisais partie de l'association des parents d'élèves, où j'étais vice-présidente, donc très engagée. Mon mari faisait partie du comité des fêtes. Et donc voilà, j'ai aussi beaucoup aidé sur tout ce qui était à faire pour préparer les activités, les lotos, les repas, la fête du village, tout ça. Donc oui, j'avais quand même cette notion d'engagement. Et puis le métier aussi, le don de soi, tout ça. Donc oui, je suis beaucoup, je suis beaucoup là-dedans.

Emily : Du coup, on en vient à ERRE. Quand est-ce que vous avez eu connaissance du dispositif et comment ?

Elue ERRE : La date exacte, je ne l'ai pas, ça doit faire entre un an et demi et 2 ans. Lors d'un conseil municipal, c'était à l'ordre du jour. Je ne connaissais pas du tout, à quoi ça correspondait même en fait, l'initiative, tout ça, je connaissais pas. Mais en tout cas, de suite, j'ai voulu m'inscrire dans cette dynamique et du coup, le volontariat est arrivé quand même très rapidement en fait avec ma collègue, parce que on est 2.

Emily : D'accord. Et donc c'est au moment de ce premier conseil municipal que vous vous êtes toutes les 2 portées volontaires ?

Elue ERRE : Voilà, c'est ça. Où on s'est positionnées. Oui.

Emily : Et comment ça avait été accueilli par l'équipe municipale?

Elue ERRE : Alors, moi je suis quelqu'un de très engagé et j'avais déjà initié, à ma petite échelle, des choses un petit peu sur la question de l'égalité, notamment sur l'écriture du bulletin municipal, avec l'écriture inclusive. Voilà, rien que ça, ça a été un peu compliqué. Ça a été globalement bien accueilli, mais il y a quand même eu des phrases un peu sexistes sur le ton de l'humour.

Emily : Vous avez des exemples ?

Elue ERRE : Des exemples? Oui, un conseiller qui fait partie de la commission qui me dit « Punaise ! Le bulletin, au lieu qu'il fasse 48 pages, il va en faire 54 ! ». Voilà, ou même sur la lecture de quelque chose. Je le mets toujours en inclusive et du coup, au niveau de la lecture, c'est pas fluide. « Ouais, mais avec la lecture, c'est pas fluide ». « Oui, je sais ».Donc, il y a quand même ces petites choses-là et c'est toujours pour moi. C'est quand même pas bien vécu parce que, sur le ton de la rigolade, il y a plein de choses qui se transmettent. Et je peux le dire, en fait, ça peut être humiliant. Pourtant, c'est un conseiller qui est assez jeune, mais bon, voilà, c'est à l'échelle un peu humaine, on essaie de faire en sorte que les choses bougent un peu, mais c'est très long et difficile. Voilà, donc ça a été bien accueilli. Les gens ne se sentent pas concernés, donc c'est bien accueilli. Ça fait partie d'un truc de plus.

Emily : Donc, par exemple, les violences qui sont faites aux femmes, ce n'était pas du tout un sujet qui était évoqué en conseil municipal ?

Elue ERRE : Très peu, très peu, très peu.

Emily : Ça l'était un petit peu quand même ?

Elue ERRE : Non, non, franchement.

Emily : D'accord. Donc à partir de là, comment s'est déployé le dispositif ? Est-ce qu'il y a eu des étapes de mise en place ?

Elue ERRE : Alors, il y a quand même eu des choses qui ont été réfléchies, notamment sur la neutralité. Si jamais on était interpellé sur une situation, de réfléchir à un lieu, déjà. Ici, ça tombait très bien parce que c'était un lieu qui pouvait être considéré comme un peu à l'écart de la mairie, dans un endroit, un bureau clos, et pas forcément dans ces bureaux. Parce qu'en fait, ici, on a tout le premier étage. C'est effectivement des bureaux de consultation, entre guillemets, mais on a un bureau en bas qui est vraiment à l'abri des regards. Il faut passer par un autre petit chemin pour y accéder. Donc, on s'était dit, déjà, on réfléchit à un lieu d'écoute.

Emily : Est-ce que pour l'enregistrement vous pouvez préciser où on est?

Elue ERRE : Oui, on est à la maison communale des services. Ensuite, on a réfléchi à une adresse mail. Comme ça, les personnes pourraient de suite nous contacter. Mais voilà, aujourd'hui, ça va faire un an et demi, 2 ans, qu'on est référent ERRE : on a eu 0 interpellation, 0 sollicitation, 0.

Emily : Il y a une formation qui a été proposée pour les référents ERRE. Vous pouvez m'en parler ?

Elue ERRE : Oui. Ma collègue a eu une première formation sur les violences conjugales, les chiffres. Je crois que c'était 2 associations qui étaient présentes. Moi j'ai assisté à la 2ème formation. Là, j'étais avec le substitut du procureur. Il y avait la Maison des Familles de notre territoire, la Gendarmerie, et la Commission d'Accès aux Droits.

Emily : D'accord, donc les formations n'étaient pas sur les mêmes sujets ?

Elue ERRE : Alors si, c'était les chiffres, tout ça. Mais, là, c'était vraiment orienté sur le volet justice. Qu'est-ce qu'on faisait ? Qu'est-ce qui se passait ? Et le volet gendarmerie, c'était intéressant. Mais il y a eu des réactions parce que quand même, c'est un sujet lourd, c'est un sujet pas simple et ça renvoie des choses aux personnes en fait. C'est pas parce qu'on est référent ERRE... en fait, je pense qu'on est aussi référent ERRE parce qu'on a une sensibilité particulière, soit parce qu'on l'a vécu, soit parce que dans le biais de notre travail, soit par d'autres biais. Mais, en tout cas, ça, c'est une problématique qui touche. Et, par exemple, là, je me faisais la réflexion : dans l'assemblée de formation, là où on était, il devait y avoir 3 hommes et on était une vingtaine, une vingtaine de femmes, quoi. Même la substitute c'était une femme. La maison des familles, c'était une femme. La représentante de la commission d'accès aux droits, c'était une

femme. Voilà, il y en avait quand même beaucoup. C'est vraiment, encore, une problématique de femmes. Les hommes ne s'en préoccupent pas trop encore. Encore. J'ai espoir.

Emily : Et les lieux des formations, vous vous en souvenez?

Elue ERRE : Alors ma collègue, je sais pas où est-ce qu'elle l'avait faite. Moi je l'avais faite…. Waouh, c'était perdu. Je me rappelle, c'était la nuit et il fallait aller sur les hauteurs. C'était sur notre territoire ouest, je crois que c'était à Salvagnac, donc c'était vraiment sur les hauteurs. Après, on était bien accueillis. C'était un local partagé avec, je sais pas, il y avait des personnes âgées. C'était intéressant, mais ça avait été vif parce qu'il y avait une personne en particulier, et c'est pour ça que je dis ça, parce que ça l'a touchée vraiment. Et à un moment donné, l'intervenante a dit quelque chose et, effectivement, même moi j'ai tiqué. Je sais plus ce qu'elle disait, mais ça avait été, je pense, très mal formulé et, vraiment, je pense que ces problématiques-là, il faut faire très attention à comment on aborde les choses, les termes employés, parce que sinon ça vient réactiver quelque chose chez l'autre, même professionnellement. Enfin, moi, j'avais été un peu outrée, j'avais dit : « Je pense pas que ça on puisse vraiment le dire ».

Emily : Mais c'était par rapport à quoi, vous vous souvenez?

Elue ERRE : C'était genre, alors là, je vais le faire vraiment en raccourci sur la formation. Mais c'était « les femmes peuvent provoquer le partenaire et le partenaire peut s'en prendre à la personne ». Et donc là, il y a une dame qui est sortie en fait, elle a dit « Mais, moi je peux pas entendre ce que vous êtes en train de dire ». Et elle est sortie parce qu'en fait, après, elle a pu dire que elle avait vécu et que ça avait été extrêmement douloureux pour elle d'entendre ce genre de propos.

Emily : Et ça, c'était de la part de la gendarmerie ?

Elue ERRE : Oui, et ça a été très maladroit, très maladroit parce que du coup, c'est venu un peu... Oui, et même moi j'étais obligée de répondre alors. Bien que je sois très initiée, que je travaille beaucoup, quand même, avec les auteurs, avec les victimes, beaucoup les enfants, tout ça. Je pouvais pas entendre que la femme, elle pouvait provoquer. Donc, elle était plutôt sur des violences partagées. Et nous, en France, c'est pas assez reconnu que la femme peut aussi être dans de la réaction. Alors qu'au Canada, c'est effectivement bien reconnu, ce phénomène-là. Et là, effectivement, on a beaucoup de violences partagées. Alors qu'en fait, quand on creuse un peu, c'est pas forcément des vraiment partagées, mais plutôt réactionnelles. Donc, c'était un peu tendancieux sur cette formation, mais après c'était intéressant parce que ça donne quand même une vision très globale, un peu, des violences. Alors moi, j'ai une casquette particulière parce que, comme je suis aussi en protection de l'enfance, que je côtoie par un autre biais, les violences conjugales, je suis donc très au clair avec les institutions qui existent sur le territoire et avec le dispositif ERRE. Ben j'ai un écart énorme parce qu'en fait je ne suis pas du tout sollicitée de la même manière. Je suis pas beaucoup…, enfin, je suis pas du tout confrontée. Il y a pas de violences conjugales sur mon territoire. Sur la commune de 570 habitants, il y en a pas. alors qu'on sait qu'il peut y en avoir potentiellement. Mais voilà.

Emily : OK. Donc comment, alors que vous avez dit que vous n'avez pas eu de sollicitations du tout, est-ce que votre mission en tant que volontaire ERRE, s'est quand même un peu organisée ? Vous avez mis en place des outils ? Est-ce que, à part la mise en place de ces outils, il y a d'autres choses que vous avez fait, de la communication, des choses comme ça ?

Elue ERRE : Alors oui, justement sur le bulletin municipal où on a pu mettre, par exemple, le flyer, parce que là, c'est vu par tout le monde. Le bulletin municipal c'est vraiment vu par tout le monde. Ça fait la 2e année qu'on fait cette... c'est pas de la pub, mais ce démarchage, donc les gens sont potentiellement au courant que ça existe. Mais après ? On a aussi un gros projet sur la commune de rénovation de locaux. Toute cette partie en face de la maison communale des services, il y a 500 m2 de locaux qu'on voudrait réhabiliter, réaménager. Et, en fait, pour le prochain mandat, je ne souhaite pas me représenter, enfin, je veux pas me représenter. Mais en tout cas, c'est un projet qui va être porté sur la prochaine mandature. Et moi, j'avais proposé justement qu'il y ait un appartement, en fait, tenu secret pour, justement, les victimes de violences conjugales. Et ça, je pense pas que ce soit mis en place parce que déjà, bon, moi je vais plus y être pour le défendre et ma collègue, je sais pas si elle va pouvoir porter ces choses-là jusqu'au bout. Mais je pense pas que ça va pouvoir aboutir. Je serais curieuse de savoir, mais je pense pas. Pourquoi ? Ben, on n'a pas de femmes victimes de violences conjugales sur le territoire. Donc du coup, ça paraît compliqué de mettre à disposition quelque chose si ça n'existe pas. Voilà. Donc je pense qu'il y a vraiment de grosses

résistances, de grosses résistances, pas méchantes, mais juste par méconnaissance, tout simplement. Parce qu'on n'est pas impliqué, parce qu'on n'est pas touché par cette problématique. Donc tant qu'on n'est pas touché, ça n'existe pas. Il y a une espèce de voile.

Emily : OK, et donc dans votre travail, vous aviez connaissance de situations de violence, mais en dehors, finalement, en tant qu'élue, vous aviez connaissance de certaines situations avant que le programme ne se mette en place ?

Elue ERRE : Alors, douteuse, oui. Dans le cadre de mon travail avant d'être éducatrice, j'étais surveillante dans un collège. Et j'avais connaissance d'une famille dont j'avais les 2 enfants au sein de ce collège et je savais que les parents habitaient sur mon secteur d'habitation. Et des fois, en parlant avec d'autres, on pouvait me dire que ça criait énormément dans cette maison. Voilà. Et aujourd'hui, j'ai plus rien en tout cas qui me revienne aux oreilles, vraiment rien. Ça date, j'étais pas du tout conseillère, donc ça date d'il y a une dizaine d'années. Mais potentiellement, oui, il y avait un couple où je suspectais en tout cas des violences conjugales, mais ça a jamais explosé en termes de.... Vraiment sur la sphère publique quoi.

Emily : Et ça, personne n'est jamais venu en parler ? De la famille ? Donc vous ne savez pas. Donc vous n'avez pas été du tout confrontée à des situations depuis la mise en place du dispositif. Est-ce que, dans l'éventualité où quelqu'un venait, il y a un protocole ou quelque chose qui a été réfléchi ? Enfin, dites-moi comment vous imaginez que ça s'organise justement?

Elue ERRE : En fait, le biais le plus sécurisé pour la personne, c'est la boîte mail. Personne n'y a accès. Il y a vraiment que les référents ERRE qui y ont accès. Donc l'idée, vraiment parce que l'idée c'est de garder la confidentialité de la personne, c'est ce passage là, du mail. Et ensuite, une des 2, en fonction de sa disponibilité… Le but c'est pas de la contacter une semaine plus tard. C'est vraiment une fois qu'on a connaissance. C'est savoir si l'une ou l'autre ou ensemble on sera là, mais bon, généralement c'est une pour une, on va pas y être à 3. Et ensuite, de la recevoir dans ce local un peu sécure et de voir un petit peu, d'imaginer et d'orienter. En fait, notre rôle, ça va être plus d'orienter sur des associations d'aide aux victimes. Donc il y a quand même pas mal d'assos : c'est le CIDFF. Ici, on a sur le territoire Parole de Femmes. On a le Conseil Départemental aussi qui peut recevoir les AS de secteur en fonction, s'il y a des enfants ou pas. Enfin, en tout cas, nous, ça va être l'orientation. Vraiment, si ça craint trop, on a le bouton « monshérif ». Sur une formation, on a pu nous en délivrer un gratuitement. Ça, c'est super. En termes d'outils, c'est quelque chose qu'on aurait pu dire à la personne. Alors, dans ma tête, là, je parle aux femmes, mais ça veut pas dire que des hommes ne sont pas aussi victimes. Mais bon, quand même, la grande majorité c'est des femmes. Donc on avait quand même 2 ou 3 petites choses pour venir sécuriser en attendant que des professionnels puissent vraiment prendre la relève.

Emily : Et ce bouton « monshérif », vous pouvez me dire en quoi ça consiste ?

Elue ERRE : Alors, le bouton « monshérif », c'est un tout petit bouton qui mesure 1 cm ou 2 cm², qui se porte sur la personne de manière hyper discrète et en fait, il est relié…. C'est une application que l'autre personne ou plusieurs personnes peuvent télécharger et, en fonction que la personne appuie 1 fois, 2 fois ou 3 fois, ça donne des informations particulières. C'est pas le téléphone « grave danger ». Mais en fait, on sait très bien que les gendarmeries ou commissariats en ont très peu, des téléphones « grave danger ». Ça vient aussi un peu pallier ce dispositif qui n'est pas assez étendu, en tout cas qui ne répond pas à tous les besoins. Et donc ça vient un petit peu sécuriser quand même. Surtout qu'avec la 3e fonctionnalité, il peut enregistrer et donner son point GPS et donc du coup on peut vite…. Alors ce n'est pas relié aux forces de l'ordre, bien sûr, c'est relié à une personne de confiance et du coup ça peut être intéressant.

Emily : Donc c'est une façon très discrète de dire « j'ai un problème ».

Elue ERRE : Et ça peut se porter même comme un bijou. Alors là, on l'a pas le bijou, mais en tout cas c'est vraiment petit... tout petit, il peut se mettre dans une poche ou un sac très discrètement.

Emily : D'accord, et c'était l'AMRF qui avait financé ça ?

Elue ERRE : Oui. Et qui le donnait aux personnes présentes sur ce 2e temps de formation. Et donc, comme j'ai été présente, je l'ai eu gratuitement. Sinon, c'est un bouton qui coûte dans les quatre-vingts euros. Donc ça, c'est un outil aussi super intéressant dont je n'avais pas du tout connaissance. Et donc, finalement,

heureusement que j'ai été référente ERRE et que j'ai bénéficié de la formation parce que sinon je ne connaissais pas. Je me dis que c'est intéressant que les communes puissent l'avoir.

Emily : Justement, sur les outils, vous avez mis en place une boîte mail. J'ai vu dans l'entrée de la mairie qu'il y avait aussi le petit flyer avec le 3919, des contacts d'urgence et des stickers.

Elue ERRE : Oui, ça c'est l'AMRF qui les a produits. Ils nous l'avaient donné lors de la formation, où ils nous avaient aussi donné le violentomètre. Qui, normalement, est auprès du bureau de la secrétaire. On avait dit que c'était à elle de le garder parce qu'elle peut être aussi sollicitée et on le lui avait donné. Il faudrait voir si il est aussi en libre accès. On avait fait aussi des affichages du 3919 sur la salle. Alors, c'est pas la salle des communes, c'est la salle des associations. On a fait quand même pas mal d'affichages.

Emily : Là, vous avez d'autres flyers en plus, c'est ça ? Un sur les élus ERRE justement, qui est fait par l'AMRF ?

Elue ERRE : Oui, tout à fait.

Emily : Et qui explique ? C'est peut-être plutôt à destination des personnes...

Elue ERRE : Oui, plutôt des élus. Et sur le bulletin municipal, on a quand même mis cette photo, d'accord, pas l'arrière puisque du coup ça correspondait pas à la population. Mais du coup, voilà pour que les personnes aussi puissent capter l'image. Voilà.

Emily : Avec une explication de ce que c'était ?

Elue ERRE : Oui, tout à fait. Et ensuite, on a le point justice, l'accès au droit. Et ça, c'est pareil. Je n'en ai pas eu suffisamment, donc je l'ai gardé pour moi en termes d'orientation. .

Emily : Finalement, vous avez pas mal communiqué au niveau de la commune sur ce projet. Enfin, vous avez essayé en tout cas, parce que le bulletin municipal, c'est apparu 1 fois, 2 fois ?

Elue ERRE : 1 fois dans l'année. C'est vrai que j'aurais pu en prendre un, j'y ai pas pensé.

Emily : Donc, ça fait 2 fois puisque ça fait à peu près 2 ans qu'il est apparu.

Elu ERRE : Oui, on le distribue au moment de Noël, en décembre, pour faire le récap de tout ce qui s'est passé dans l'année. Donc on l'a fait 2 fois, cette année et l'année dernière.

Emily : Et au niveau de l'AMRF, sur leur site, je sais pas si vous êtes familière avec le site, mais il y a toute une page qui est dédiée à au programme et ils ont mis des outils. Est-ce que vous êtes au courant ? Est-ce que vous avez vu ou regardé ?

Elu ERRE : Non, j'ai pas regardé le site. Non, non, j'ai pas du tout regardé. Et c'est pas quelque chose qu'ils ont mis en avant au moment de la formation non plus. Je m'en rappelle pas, mais ils ont peut-être dû me le dire.

Emily : C'est pas des outils que vous avez utilisés en tout cas

Elue ERRE : ma collègue, je sais pas.

Emily : Concernant les associations spécialisées dans ce domaine-là, est-ce que vous en aviez connaissance avant le programme ERRE ? Ou alors c'était peut-être lié à votre travail puisque vous êtes dans le social… ?

Elue ERRE : Oui, c'était lié à ma profession. Ma collègue, qui n'est pas du tout dans le milieu du social, en avait quand même déjà discuté. Peut-être qu'elle ne connaît pas toutes les assos, mais Paroles de Femmes, oui, parce qu'on avait pu déjà en parler... Le CDIFF , je sais pas si elle connaît cette structure.

Emily : Mais est-ce que vous trouvez que depuis la mise en place du programme, il y a quand même plus de... Enfin voilà, votre collègue, par exemple, vous pensez qu'elle est plus au courant des associations spécialisées depuis la mise en place du programme?

Elue ERRE : Je ne sais pas si ça a un lien. Non.

Emily : Vous n'avez pas de communication avec les associations à ce sujet-là ?

Elue ERRE : Très peu, à part la formation qu'il y a eu parce qu'elle avait fait la première formation entre collègues. Oui, donc là je pense qu'elle a en fait … Bon, j'ai pas envie de parler pour elle non plus, mais du coup je sais pas.

Emily : Est-ce qu'avant, en tant qu'élue, avant la mise en place du programme, vous aviez des communications avec les forces de l'ordre au sujet des violences faites aux femmes ? Est-ce que vous aviez des retours sur des situations ? Est-ce que c'était des sujets qui pouvaient être évoqués avec eux?

Elue ERRE : Alors là, c'est un peu délicat parce que c'est pas moi qui ai vraiment le lien avec les forces de l'ordre. C'est plutôt le maire et lui, c'est vrai qu'il a la connaissance quand même un peu plus élargie de ce qui se passe sur sa commune. Et quand ça arrive en conseil municipal, c'est que vraiment il y a eu des choses assez compliquées. Ça arrive un peu après. Mais ça, je peux pas dire.

Emily : Et est-ce que depuis la mise en place du programme, vous, en tant que référente ERRE, vous avez des contacts ou des échanges avec eux?

Elue ERRE : Sur ce sujet-là ? Non, pas plus. Là, sur la commune, j'ai entendu, il y a peut-être un mois, sur le dernier conseil municipal, une personne âgée qui a violenté sa voisine. Donc, on ne parle pas de violence conjugale, on parle plutôt de violence. Et ça a été à peu près géré. Il y a eu les partenaires qui ont été sollicités. Mais, en plus, on a attribué ce geste à une défaillance un peu psychologique ou psychiatrique de la personne. Et donc, du coup, en tout cas, j'ai pas du tout été interpellée sur ça.

Emily : Mais c'était sur la commune quand même ?

Elue ERRE : oui c'était quand même sur la commune.

Emily : Est-ce que depuis la mise en place du programme, c'est un sujet qui est abordé au sein du Conseil municipal ? Ce thème-là, le fait que le programme soit en place ou... ?

Elue ERRE : Pas tellement, sauf quand il y a un retour formation. Ma collègue avait fait un retour formation, elle avait dit vraiment que c'était super, elle avait appris des choses, donc elle avait pu le transmettre aussi à tous les conseillers. Moi, c'est pareil. Quand je suis revenue de la formation, j'ai pu aussi redire ce que j'avais entendu. Et c'est vrai que c'est intéressant parce que, malgré tout, on initie un peu les autres conseillers à cette problématique… on les sensibilise un peu plus. Mais après l'effet que ça a, je sais pas trop, mais en tout cas, ils en entendent parler. Voilà, ça c'est sûr.

Emily : Est-ce que vous avez des échanges avec d'autres volontaires du département ?

Elue ERRE : Non, non, pas du tout... Peut-être que ça pourrait être quelque chose d'intéressant. C'est à dire que je connais pas les élus, les référents sur les autres communes, même la commune d'à côté. Je sais même pas du tout combien on est sur le territoire du Tarn. Et c'est vrai que peut-être, un annuaire des référents, ça peut être intéressant. Mais sinon, je n'ai pas de lien parce que je connais pas.

Emily : D'accord. Alors, le programme ERRE a été lancé suite à un rapport du Sénat en 2021 qui s'appelait « Femmes et ruralité, en finir avec les zones blanches de l'égalité », et qui pointait du doigt des amplificateurs d'inégalités, par exemple, qui étaient liés particulièrement à la ruralité : des difficultés de mobilité, d'isolement, une plus grande précarité, une connaissance insuffisante des associations et dispositifs d'aide et des droits, un manque d'hébergement adapté, un faible maillage territorial des services, structures et associations, une prégnance plus importante des stéréotypes en milieu rural et le manque d'anonymat. Est-ce que parmi tout ce que je viens de dire, vous en reconnaissez certains comme étant particulièrement prégnants ou pas?

Elue ERRE : Alors, la plus grande précarité, je sais pas exactement. La connaissance insuffisante des assos, je peux pas trop dire non plus, je sais pas, parce que quand même les équipes, notamment le maire, quand même connaît ces dispositifs. Le manque d'hébergement, c'est possible, mais je pense pas que ce soit à quoi on est vraiment confronté, parce qu'après il faut sortir. En fait, sur le territoire, on peut pas accueillir de manière anonyme les personnes qui sont de notre territoire. Il faut que ces personnes là elles aillent sur un autre territoire. Par contre, moi, ce que je remarque, c'est le faible maillage territorial des services. C'est à dire, déjà ce que je vous disais, ne serait-ce que je ne connais pas mes homologues. On n'a pas d'outils pour vraiment répertorier et c'est en fait finalement à chaque commune de se le créer. Donc ça fatigue. Enfin, les gens, les gens ne le font pas.

Emily : Mais ça c'est par rapport au dispositif. Ce qui était pointé dans ce rapport, c'est que dans les villages, il n'y a pas La Poste, par exemple. Le faible maillage des structures, ça veut dire que pour que les gens aient accès aux services de soins, ils sont parfois obligés d'aller très loin dans d'autres villes.

Elue ERRE : Ah oui. Parce qu'on a rien quoi sur les petits qui ont des TSA (troubles du spectre autistique). Oui, c'est sûr, on n'a pas de médecin. On peut même pas appeler, enfin non, il y a rien. Effectivement, il y a un manque cruel de structures. Mais ça c'est sûr. Même des permanences, il y a rien. Oui, le faible maillage, c'est sûr.

Emily : Alors que quand même sur la commune, vous avez cette maison de soins.

Elue ERRE : Oui, oui, mais elle est nouvelle en fait. Le changement des mentalités, ça se fait pas de suite en fait, c'est très long, très long. En tout cas, on a un lieu où on peut accueillir, donc déjà c'est énorme parce qu'après, sinon, on n'a que la mairie et la mairie, tout est ouvert. Il n'y a pas du tout de confidentialité. Et après, ce que j'avais repéré, bien sûr, c'est la prégnance importante des stéréotypes. Oui, moi, là, par contre, j'y suis vraiment confrontée. Ce que je vous disais, il y a ces stéréotypes : « on n'y est pas confronté, donc ça n'existe pas ». Et oui, ça par contre, je pense que c'est encore très fort, même au sein du Conseil municipal. Je le vois, c'est vraiment des exemples tout bêtes où, je sais pas, on se réunit, on est en train de manger deux ou trois gâteaux pour je ne sais pas quoi. Ben, ça va n'être que des femmes qui vont nettoyer. Voilà, ça va être que ça. Et quand ça va être un homme, « c'est super, tu nettoies ! ». Et donc c'est vraiment la prégnance de ces stéréotypes-là qui sont très présents, très présents. Est-ce que c'est aussi lié à l'âge des conseillers municipaux? Parce que quand même, même s'il y a un peu de la mixité entre les sexes et les âges et les professions, il y a quand même beaucoup de retraités, beaucoup de personnes qui ont aussi un âge avancé, donc je pense que ça y fait aussi.

Emily : Et par rapport au logement, sur le fait d'avoir souhaité qu'il y ait un logement qui soit réservé.dans le bâtiment qui va être remis en état ?

Elue ERRE : Oui, j'ai soumis l'idée.

Emily : En fait, en l'état, aujourd'hui, si quelqu'un vient voir la commune, est-ce qu'il y a quelque chose à lui proposer en termes d'hébergement ?

Elue ERRE : Non.

Emily : Vous n'avez pas connaissance d'une personne qui aurait dit: « Ben moi, si un jour, si quelqu'un a besoin, j'ai... »

Elue ERRE : Non, il n'y a rien. Non. En tout cas, je pense que ça pourrait se faire dans l'urgence, que le maire pourrait solliciter directement... avec son réseau... Parce que ce qui est un des freins aussi, c'est que je ne connais pas ma population. Je suis pas repérée comme un membre de cette problématique-là, je suis pas repérée. Je suis pas du tout repérée. Quand je me présente, je dis pas... Même, je viens de m'en rendre compte, tout à l'heure vous m'avez demandé « quel est votre rôle ? » J'ai même pas dit ERRE. Je me le représente pas et en fait, je n'arrive pas à... je suis pas représentée et donc je ne connais pas suffisamment ma population. Est-ce que c'est parce que c'est lié à mon âge aussi ? Que je ne suis pas native de là ? Parce que je vois quand même qu'il y a des différences quand on est natif du territoire ou pas du tout, surtout en milieu rural. On connaît toutes les personnes en fonction de nos parents, machin, truc. Bon, moi, pas du tout quoi. Je viens d'arriver. Enfin bon, même si ça fait 15 ans, je connais pas ma population. Le maire connaît sa population. Il y a eu le COVID, il est allé toquer à toutes les portes des personnes âgées. La distribution du bulletin municipal, c'est ce qui nous permettrait aussi de faire du lien avec la population. Il y a aussi des instances comme par exemple les vœux du maire, les commémorations, mais il y a pas non plus tout le village. Voilà, c'est toujours délicat. Donc c'est un des freins, c'est parce que je ne connais pas la population que je ne peux pas interpeller une personne en disant « voilà, je sais que t'as quand même une grande maison, t'es toute seule, est-ce que tu peux accueillir ? » Et puis ça fait peur. Qui c'est que je vais accueillir de manière anonyme ? Pour combien de temps ? S'il y a des enfants, dans quel état ils sont ? Ils vont tout me mettre sans dessus dessous. Enfin, il y a aussi quand même ça aussi niveau pragmatique.

Emily : Alors ça c'est très intéressant parce que, d'un côté, il faut connaître la population, et en même temps, vous avez une forme d'anonymat, vous. Et est-ce que c'est pas justement favorable à l'ouverture de la parole ? Parce que, souvent, on dit que c'est le manque d'anonymat qui fait que la parole s'ouvre moins

dans les villages ? Parce que, comme tout le monde connaît tout le monde, si on commence à le dire, tout le monde est au courant. Vous, finalement, vous sortez un peu de ce cercle d'interconnaissance. Est-ce que ce n'est pas favorable ? Enfin, qu'en pensez-vous ?

Elue ERRE : Moi, ce qui me pose question, c'est que pendant un an et demi, 2 ans, je n'ai jamais été sollicitée. Bon, on peut être dans l'anonymat, mais là on est invisible. Du coup, je sais pas si ça favorise. Je sais pas du tout. Et puis, pour que des personnes puissent dire « J'ai besoin d'aide », surtout à quelqu'un de physique, pas par téléphone, la personne doit avoir confiance. Mais comme je suis pas repérée, comme ils me connaissent pas, je peux pas.

Emily : Oui, mais vous êtes-vous avez été nommée par la commune, enfin en tant que personne référente de cette problématique. Donc on pourrait quand même penser que ...

Elue ERRE : Mais je sais pas.

Emily : L'adresse mail était dans le bulletin ?

Elue ERRE : Elle y était, bien sûr. Et elle est visible aussi autre part sur le site internet. Il faudrait que je le revérifie. Mais oui, normalement, c'est une adresse mail qui circule.

Emily : Et cette adresse, c'est vous qui avez eu l'idée de la mettre en place, c'est pas l'AMRF ? Comment c'est venu ?

Elue ERRE : Enfin, je crois que ça faisait partie des recommandations des élus ERRE.

Emily : OK. Si vous aviez des améliorations à proposer pour ERRE, qu'est-ce qui vous viendrait ?

Elue ERRE : Ce petit répertoire, je pense. De savoir qui, sur la commune ou pas, parce que justement ça peut être aussi intéressant si on veut orienter sur une autre commune pour un hébergement en urgence par exemple. Et ça serait de créer ce réseau-là un peu de manière très confidentielle. Je pense que ça peut être intéressant. Et puis après, proposer d'autres actions de sensibilisation, mais ça, je crois que... Ça dépend des personnes aussi. Comment on peut le porter seul ? C'est très difficile. J'ai eu d'autres initiatives, mais tant que c'est pas vraiment porté par une équipe municipale, ne serait-ce que le maire, c'est difficile de le mettre en place. J'avais demandé au maire par rapport au budget participatif du département et il y avait une asso qui m'avait interpellée. L'asso, elle, avait déjà déposé une demande de subvention et donc pour faire connaître un peu son association, elle voulait déambuler. C'était une association de danse pour déambuler un peu dans le village, pour que les gens puissent voter après. Et bon, ça a pas pu se faire parce que c'était pas suffisamment porté, les dates tout ça. Et après, moi j'avais aussi peu de temps et du coup, voilà, Même si c'est des petites initiatives, je pense que c'est difficile à porter seul.

Emily : Donc, si ce n'est pas porté par vous individuellement, il faudrait que ce soit porté par qui ?

Elue ERRE : Je sais pas, je pense que le maire a un rôle particulier, mais, du coup, lui, il n'a plus trop cette confidentialité. Même pour des actions de prévention. J'avais aussi demandé en tout début de mandat à ce qu'il y ait une réunion d'information pour les personnes âgées quand on est passé, au lieu de la MDPH pour les personnes en situation de handicap, à la MDA, donc Maison départementale de l'autonomie. Je voulais recenser aussi les besoins des personnes âgées sur le territoire. Et en fait, ça ne s'est jamais mis en place parce que j'avais réussi à réunir qu'une fois et qu'il y avait pas tous les partenaires du territoire. Il y avait l'ADMR qui avait zappé l'information, il y avait Génération Mouvement, donc de l'associatif qui était présent. Il y avait une autre asso aussi qui allait de domicile en domicile pour essayer de recenser les besoins. De quoi les personnes âgées ont-elles besoin aussi? Et ça s'est jamais fait. La réunion publique, en tout cas, ne s'est jamais fait. Voilà, et donc, il y a quand même des choses, des initiatives, mais en fait ça fait flop, c'est dommage.

Donc au niveau de la commune, il y a pas un élan social plus que ça. C'est vraiment répondre à l'urgence, répondre aux catastrophes nucléaires, aux catastrophes naturelles. Oui, répondre à l'urgence sur de l'urbanisme, le réseau, voilà tout ce qui va toucher quotidiennement les personnes. Alors ça, on va y répondre. On va être assez doué sur ça, des appels. L'entretien de la voirie, les projets, des gros projets, là on y est et on est plutôt bon là-dessus. Mais après, tout ce qui est un petit peu social, tout ce qui est en lien vraiment avec la population... Alors l'école, on y est aussi quand même pas mal. C'est vraiment très installé, les écoles, il y a des instances qui sont très officielles, ça on y est. Mais alors après, personne âgée, ça va

être du cas par cas, violence conjugale, on n'y est pas du tout. Après, sur des trucs, on n'y est pas, ne serait-ce que des détails. On avait sur la commune des problèmes de déjections de chiens, et on était divisés dans le conseil en se disant « il y a besoin peut être d'aider la population, d'éduquer la population ». Et il y en avait d'autres qui disaient « Ben non, en fait, les propriétaires doivent s'éduquer eux-mêmes et les déjections, ils doivent les ramasser et puis c'est tout ». Et en fait, par le biais des enfants du conseil municipal, les enfants se sont plaint énormément parce que ils devaient passer sur un chemin où il y avait énormément de déjections canines pour aller, justement, au sport, et les enfants se sont plaints. Et donc, j'ai réussi à porter la parole des enfants en conseil municipal en disant « Bon, mais ça c'est quand même embêtant pour les jeunes parce qu'ils se plaignent, c'est pas la première fois. » Et en fait, c'est l'idée des jeunes qui avaient dit, « mais, on pourrait mettre des espèces de canisettes ou des choses comme ça ». Bon, les canisettes, ça a été un flop, mais ce qui a marché, c'était vraiment des coins bacs pour les chiens. et là, les jeunes ont pu dire. « Mais en fait, on peut avoir des petits trucs pour les sacs et la poubelle juste en dessous ». Je le ramène au conseil municipal et il y avait toujours un peu cette division et j'ai dit : « mais là, c'est les jeunes, c'est les enfants en fait qui sont très ennuyés pour ça ». Et du coup, on a mis ces poteaux. Donc, on en a mis 3 sur la commune, mais entre le moment où les jeunes l'ont dit, ça a été validé, le moment où vraiment on a vu les effets, il s'est passé un an.

Donc, c'est lent quoi. Voilà, il y a des choses qui sont lentes. Donc les violences conjugales, comme on n'est pas interpellé, c'est pas la priorité. C'est très dur mais en tout cas, c'est chouette qu'il ait pu y avoir au moins ces référents ERRE, que les personnes ont pu être mobilisées parce qu'il y a eu ces temps de formation. Il y a eu quand même des choses, donc ça bouge, mais il faut y aller très tranquillement et pas y aller trop fort. Moi, je vais voir, je serais curieuse de voir si l'écriture inclusive va y être et ça je me dis, ça peut être quelque chose qui va être un peu gagné.. Et les enfants encore ne sont pas sur cette…. Sur la question de l'égalité, ils sont plutôt sur l'égalité filles - garçons, des relations, pas forcément encore sur les adultes.

Emily : À leur niveau, c'est un peu la même chose

Elue ERRE : Mais complètement oui c'est ça. Donc voilà, il faut qu'il y ait des choses qui soient portées par les partenaires et nous tout seul, on y arrivera pas.

Emily : OK, donc ça c'était sur ERRE. Et sinon, est-ce que globalement, vous, au niveau des politiques publiques qui concernent la violence ou l'égalité, est-ce que vous avez des attentes de la part du gouvernement sur des points particuliers?

Elue ERRE : Oui, moi j'aimerais bien qu'il y ait des lieux qui se fassent beaucoup plus pour que les auteurs soient pris en charge dans des maisons. En fait, que ce soit pas les femmes qui puissent aller dans des lieux tenus secrets avec leurs gamins, tout ça.

Emily : De rester à domicile.

Elue ERRE : Oui, qu'elles puissent rester à domicile. Mais après, il y a la crainte aussi de ces femmes à rester à domicile parce que du coup le lieu est connu. C'est toujours une problématique bien particulière, mais en tout cas que les hommes puissent aussi… Parce qu'ils se retrouvent mais en milieu carcéral. Et c'est peut-être pas le bon lieu, mais en tout cas qu'il y ait des lieux où vraiment ils puissent... Je crois qu'il y a un lieu comme ça, mais dans le nord de la France et qu'il y en ait beaucoup plus. Pour que les hommes puissent être, pas entre eux, mais qu'il y ait vraiment un vrai travail qui se fasse auprès des hommes. Moi je me dis que le travail avec les auteurs, c'est le travail de demain. C'est Madame Couillard qui disait que s'il n'y a pas d'auteur, il y a pas de victimes.. Et ça, pour moi, c'est quelque chose, il va falloir miser sur la socialisation masculine, qu'il y ait vraiment des moyens de prévention primaires, en tout cas sur comment on devient un homme coupé de sa propre humanité, comment ils grandissent et comment... Voilà, ça va être quelque chose pour moi de très important, parce que les victimes, moi je les ai, enfin je veux dire les garçons, et en fait c'est aussi la question de la transmission. Donc moi je travaille aussi beaucoup sur la question de transmission. Les femmes aussi, qu'est-ce qui fait que elles se mettent aussi quand même avec des hommes avec à peu près le même profil ? Donc moi je travaille beaucoup sur ça, mais professionnellement parlant, je veux dire, et après, à côté, sur cette sensibilisation des jeunes garçons et des hommes.

Emily : En quelques mots clés, votre ressenti global par rapport à ERRE, qu'est-ce qui ressortirait ici ?

Elue ERRE : Bon, en tout cas, que c'est très intéressant, il faut le maintenir, le réfléchir différemment, je sais pas. Mais apporter d'autres choses, ça c'est sûr. En tout cas, pour moi, c'est quand même important. C'est très important de pouvoir... Même si aujourd'hui on n'est pas sollicité, ça existe et voilà. Et c'est à force que ça va pouvoir se déployer. Donc faut persévérer, il faut persévérer. C'est peu connu quand même. Oui, et que quand même, ça demande un réel engagement des personnes qui sont référentes. ERRE, j'avais assisté à la signature de la convention en préfecture et je me rappelle que, voilà, il y a aussi la question de l'employeur. Parce que bon, moi je bosse et c'est comment aussi les employeurs peuvent permettre cet engagement-là. C'était la journée. Les formations c'était le soir, donc ça me posait pas de problème. Mais il a fallu que je pose un jour de congé pour assister à la convention, à la signature. Enfin voilà, il y a des choses aussi qui peuvent empêcher pas mal de choses.

Emily : Parce que vous étiez conviée par l'AMRF en tant que référente communale pour la signature ?

Elue ERRE : On avait été conviés, oui, et alors moi je voulais y être parce que ça c'est vraiment un engagement personnel. Il peut y avoir plein de référents ERRE qui peuvent être considérés.. Comme nous, on a des référents moustique tigre, quoi. C'est vrai, c'est pas forcément la problématique qui vient toucher. Donc il y a aussi ça.

Emily : OK, d'accord. Et alors, est-ce que suite à tout ça, il y a des choses que l'on n'a pas évoquées que vous souhaiteriez aborder ou des choses que vous voudriez préciser?

Elue ERRE : Non, quand même, je pense que j'ai, qu'on a abordé quand même pas mal de choses,

Emily : C'est ça, merci beaucoup.

Après la fin de l'enregistrement, elle évoque deux points importants pour elle : une politique de prise en charge des enfants victimes et co-victimes et une manière de mettre à profit les compétences des référents ERRE en co-formation.

Annexe 13 – Entretien élu ERRE 6

Emily : Depuis combien de temps êtes-vous élu ?

Elu ERRE : Ça fait 6 ans.

Emily : Donc un mandat. Et quel est votre rôle au sein de la l'équipe de municipale ?

Elu ERRE : Je suis adjoint, je suis délégué aux affaires scolaires.

Emily : Et est-ce que vous pourriez m'expliquer pourquoi vous êtes engagé au sein de la municipalité ?

Elu ERRE : Je me suis engagé parce que j'ai eu une activité de bénévolat pendant longtemps et puis j'avais envie de m'investir. J'étais à la retraite déjà et donc j'ai eu envie de m'investir pour mon village, pour ma commune.

Emily : Votre activité de bénévolat, elle portait sur quoi ?

Elu ERRE : J'étais dans la vie associative, j'étais à la MJC, président de la MJC pendant 11 ans, puis j'étais toujours membre.

Emily : Concernant ERRE, quand et comment est-ce que vous avez eu connaissance de ce dispositif ?

Elu ERRE : Eh bien, j'ai eu connaissance de ce dispositif parce qu'on a été sollicité par les maires ruraux, l'Association des maires ruraux du Tarn qui demandaient qu'on mette en place 2 délégués par commune, donc au sein du conseil municipal. Je me suis porté volontaire. Enfin, il n'y a pas eu tant de volontaires que ça. Voilà pour démarrer la formation.

Emily : Au niveau du déploiement, vous avez été contacté, vous avez....

Elu ERRE : Y'a une formation qui a été mise en place à laquelle j'ai assisté. Ils nous ont donné un petit bagage avec un résumé de la formation.

Emily : Elle était organisée par qui la formation, enfin qui intervenait?

Elu ERRE : C'était Parole de femme, l'association Parole de femme.

Emily : Et est-ce qu'il y avait d'autres référent.e.s communaux qui étaient là ? Ou des référentes départementales aussi peut-être ?

Elu ERRE : peut-être oui, quand on dit que y avait je sais pas, mais bon, sinon il faut que je regarde le compte-rendu.

Emily : Et donc une 2e formation qui avait été proposée l'an dernier ?

Elu ERRE : À l'automne, mais donc là je n'y ai pas été. Déjà, mon agenda ne me permettait pas d'y aller et je pense que c'était plus ou moins la même.

Emily : Et cette formation, elle vous a apporté des choses théoriques ou du concret ?

Elu ERRE : Bon, déjà, ça ouvre l'esprit sur le fait que les violences aux femmes, c'est pas que dans les grandes agglomérations, c'est partout, même dans les coins les plus reculés, et c'est dans tous les milieux aussi. Parce que c'est pas... c'est dans tous les milieux, y a des... ça existe quoi.

Emily : tous les milieux sociaux.

Elu ERRE : Voilà, c'est ça.

Emily : OK. Alors, comment s'organise votre mission en tant que volontaire ERRE ? Est-ce qu'elle s'est organisée ou est-ce qu'elle s'est finalement pas tellement organisée?

Elu ERRE : Non, c'est pas tant organisé que ça. Donc voilà, puis en fait, on n'a pas été confronté nous à la mairie, on n'a pas de femmes en détresse qui sont venues se présenter pour… voilà.

Emily : D'accord, OK, mais est-ce que vous avez communiqué au moment où ça a été mis en place ? Pas trop?

Elu ERRE : Non, non, pas trop communiqué. Non, c'est vrai qu'on a pas trop communiqué.

Emily : Donc bon, là, depuis que ça s'est mis en place, vous n'avez pas eu connaissance de situations de violence, mais est-ce que avant, en tant qu'élu, vous aviez connaissance de certaines situations ?

Elu ERRE : Non

Emily : Non, ce n'était pas porté à votre connaissance.

Elu ERRE : Alors peut-être le maire qui est plus en amont, lui, parce que moi je suis donc adjoint, mais oui. Qui c'est qu'on vient voir ? C'est le maire quand y a des situations de...

Emily : Je sais pas, est-ce que c'est le maire ?...

Elu ERRE : Ouais, je sais pas.

Emily : Peut-être.

Elu ERRE : Dans les petites communes, on connait, c'est le maire.

Emily : C'est le maire. Oui, mais j'ai interviewé quelqu'un d'autre qui m'a dit que pour lui, la personne évidente, c'était plutôt la secrétaire de mairie par exemple.

Elu ERRE : Oui, après il y a les secrétaires de la mairie aussi. Oui, enfin quand il y a des conflits, c'est quand même... oui. Après quelqu'un qui est en détresse peut venir voir les secrétaires de mairie.

Emily : Oui, disons que parler à la secrétaire c'est peut-être la voie la plus discrète, alors que le maire, c'est peut-être.... si voilà, si ça a déjà éclaté

Elu ERRE : Ah ben ça reste discret quand même puisque on est soumis quand même.... même en tant qu'élu, on est soumis à un secret entre guillemets, pas professionnel parce que c'est pas une profession, mais au secret de la fonction

Emily : Oui, de la réserve.

Elu ERRE : Oui, voilà.

Emily : Est-ce que, au niveau du Conseil municipal, avant que le dispositif soit mis en place, c'était un sujet qui était discuté ?

Elu ERRE : Jamais, ça n'a jamais été évoqué. Même, je dirais que là aujourd'hui, ça a jamais été, entre guillemets, re-évoqué quoi. Ça sera peut-être évoqué avec les avec le prochain mandat, parce qu'on va remettre en place peut-être les délégués et tout ça, parce que ça, voilà.

Emily : Avec le changement des équipes.

Elu ERRE : Voilà.

Emily : Et est-ce que vous êtes au courant que l'AMRF a mis sur son site une page qui est dédiée au dispositif ERRE et qu'il y a un certain nombre d'outils qu'ils ont mis à disposition, par exemple un guide pour faire un entretien bienveillant et des petits livrets. Est-ce que vous êtes au courant ou pas ?

Elu ERRE : C'est vrai que j'ai, ouais, je suis censé être au courant, mais je reconnais que j'ai pas été au courant. Très bien, ça me donne voilà l'envie d'aller voir quoi.

Emily: Alors, les associations spécialisées, on a donc évoqué Parole de Femmes. Est-ce que, avant le dispositif, vous étiez au courant de ces associations?

Elu ERRE : Je savais qu'il y avait la maison des femmes sur Albi, enfin voilà, ça je savais quand même.

Emily : Et est-ce que depuis que le dispositif a été mis en place, vous avez plus d'échanges avec ces associations, plus de contacts ?

Elu ERRE : Non.

Emily : Hormis à la formation, du coup.

Elu ERRE : oui, voilà, c'est ça.

Emily : Et un peu les mêmes questions pour les forces de l'ordre. Est-ce que avant le dispositif, vous étiez en contact avec les forces de l'ordre ?

Elu ERRE : Oui, on est en contact. Oui, oui.

Emily : Et est-ce que depuis la....

Elu ERRE : Disons que moi, comme je suis aussi adjoint aux affaires scolaires. Je sais qu'il y a un gendarme référent parce que ça concerne aussi les enfants, quelque part.

Emily : Oui, tout à fait, donc il y a un gendarme référent. Et est-ce que est-ce que depuis le dispositif, il y a plus d'échanges avec eux à ce sujet ?

Elu ERRE : Non, non.

Emily : Eux, ils ne sont pas venus vers vous pour signaler...

Elu ERRE : Ils font un peu le bilan de ce qui se passe, sans rentrer dans le détail, mais il y a pas, ils ont pas soulevé de problème comme ça.

Emily : Non, d'accord. Est-ce que vous avez des échanges avec d'autres référents communaux ?

Elu ERRE : Non.

Emily : Du tout ? Donc, il y a eu cette rencontre de la formation ?

Elu ERRE : Oui c'est ça.

Emily : Et puis après ça s'est arrêté.

Elu ERRE : Après, c'est vrai que je j'ai pas été aussi demandeur, entre guillemets, j'ai pas été chercher, peut-être si j'avais, si je contactais d'autres personnes, ça aurait pu.

Emily : Ça dépend un peu des référents, mais il y en a d'autres, dans les entretiens que j'ai faits pour l'instant, qui, de la même façon, se sont retrouvés un peu avec cette formation au début et puis après ils m'ont dit « Ah bah finalement non, ça c'est pas organisé, y a rien qui a été impulsé ».

Elu ERRE : Voilà, c'est ça. Il faudrait peut-être que ce soit un peu dynamisé, quoi.

Emily : Alors, le programme a été lancé suite à un rapport du Sénat en 2021 qui s'intitulait « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'égalité » et qui pointaient du doigt un certain nombre d'amplificateurs d'inégalités qui sont présents dans les campagnes, à savoir les difficultés de mobilité, de l'isolement, une plus grande précarité, une connaissance insuffisante des associations et des dispositifs d'aide et des droits, un manque d'hébergements adaptés. Le faible maillage territorial des services des structures et des associations, une prégnance plus importante des stéréotypes en milieu rural et le manque d'anonymat. Est-ce que parmi tout ce que je viens de dire, vous reconnaissez certains comme étant très prégnants sur la commune ? Ou certains plus que d'autres ?

Elu ERRE : C'est plutôt le manque d'informations. Enfin, parce que l'anonymat quand même, on est quand même une commune rurale, mais la commune c'est plutôt le bourg, donc c'est un peu plus anonyme que en campagne, je pense.

Emily : Ouais, vous avez cette impression que, quand même, la taille du village fait que...

Elu ERRE : Après, c'est sûr en campagne aussi, l'anonymat ça peut être... Au sein de la cellule familiale.

Emily : C'est ça. Et puis en fait, ce qui arrive des fois, c'est que même les personnes qui pourraient venir en aide finalement font aussi partie de ce cercle. Donc ça... et donc en tant que ...

Elu ERRE : Moi je trouve qu'il serait... ce qu'il faudrait, c'est qu'il y ait, entre guillemets, une antenne quelque part où on puisse venir. Après, maintenant, y a des assistantes sociales aussi à côté des communes maintenant qui viennent.

Emily : Une antenne de quoi ? De l'AMR locale, des associations ?

Elu ERRE : Peut-être du dispositif quoi. Enfin, voilà, carrément une information, peut-être.

Emily : Un lieu physique.

Elu ERRE : Oui, peut-être informer aussi les concitoyens. Qu'il y a ce dispositif, quoi, ça serait peut-être ça, ce serait plutôt à l'AMRF de communiquer là-dessus peut-être?

Emily : Oui, c'est quelque chose qui est ressorti aussi dans d'autres entretiens, c'est à dire : finalement les gens ne sont pas au courant.

Elu ERRE : Qui sait ? Qui sait sur la commune d'Alban qu'il y a ce dispositif qui a été mis en place?

*Emily : Oui, c'est ça, oui, c'est ça. Et la communication aussi. Je discutais avec M****** sur la commune de ********* (noms retirés pour protéger l'anonymat des enquêté.e.s).*

Elu ERRE : Ah oui, parce qu'elle est plus au fait que moi de ça, parce que c'était un peu... elle était dans ce domaine-là.

Emily : Elle touchait déjà un peu du doigt ces problématiques et elle m'a dit elle m'a dit « C'est bien, mais il faut communiquer, il faut que les gens soient au courant, c'est ça le problème ».

Elu ERRE : Moi, c'est le plus gros problème qu'il y a, je trouve, parce que c'est bien de former des gens, de dire on fait une formation, mais voilà, si les femmes sont pas informées, elles vont pas venir vers nous.

Emily : Et alors, une des choses aussi que l'AMRF a dit, c'était que les élus locaux, finalement étaient « disponibles dès le premier mètre ». L'idée, c'est que la proximité que les élus ruraux ont avec leur population leur donne un statut quand même qui encourage l'ouverture de la parole à ce sujet. Qu'est-ce que vous en pensez?

Elu ERRE : Oui, oui, c'est sûr. Après, il y a aussi peut-être une certaine retenue parce que c'est mieux d'avoir affaire à des gens qu'on connait pas.

Emily : C'est la question.

Elu ERRE : La proximité, c'est à double tranchant, c'est bien, mais aussi il peut y avoir une réticence des personnes à se rapprocher. Parce qu'elle s'est dit « ouais, maintenant ça y est, on va savoir que »...

Emily : Parce que l'anonymat est rompu.

Elu ERRE : Oui, ça repousse l'anonymat, même s'il sera conservé. Mais bon, quelque part, c'est peut-être un frein, je pense, pour les personnes.

Emily : Oui, parce que vous, finalement, sur la commune, beaucoup de gens savent qui vous êtes et voilà. Après, ils connaissent aussi la personne, ils savent qu'il y a une certaine discrétion qui va avec le personnage.

Elu ERRE : Oui, voilà. Si une femme vient me voir, elle me dit « ouais, voilà, mon mari me tape. Enfin bon, j'ai des problèmes ». Bon, ça va être plus difficile que si c'est quelqu'un qui vient de l'extérieur et qui a pas de lien de ...

Emily : Et donc, un des enjeux, pour les femmes qui sont victimes de violences, c'est comment partir sans se loger trop loin du travail ou se loger trop loin de l'école pour les enfants ? Est-ce que sur la commune, est-ce qu'il y a des solutions de logement qui seront, qui pourraient être proposées soit par la commune, soit par d'autres personnes dans la commune ?

Elu ERRE : Mais ça c'est à étudier au cas par cas parce qu'on n'a pas de logement de disponible.

Emily : Non, voilà, ça fait partie des questions.

Elu ERRE : Non, y a pas, y a rien. On a pas, on a pas des gens. La mairie ne possède pas de logement.

Emily : Et vous avez pas de personnes sur la commune qui vous auraient dit « Ah ben moi, si jamais il y a un soucis »...

Elu ERRE : Il y a des gens qui ont du locatif, mais oui, personne ne nous a jamais....

Emily : Ouais, d'accord. Est-ce qu'il y a sur la commune des logements vides mais à rénover ou qui auraient...? Je pense aux anciens logements de fonction qu'il y avait dans l'école par exemple.

Elu ERRE : Il n'y en a plus, tout a été aménagé, puis c'est l'école. Maintenant, c'est sanctuarisé, on rentre pas à l'école. C'est pas comme avant, que tout le monde rentrait à l'école et maintenant l'école est fermée.

Emily : On a presque fait le tour. Donc, au niveau des améliorations qu'on pourrait proposer, du coup pour le dispositif ? On a évoqué plus de communication...

Elu ERRE : Moi, je pense que communiquer, les gens, informer que... voilà....

Emily : Que le dispositif existe...

Elu ERRE : Qu'il existe, Qui contacter ? Parce qu'après, il y a la gendarmerie, mais c'est une étape supérieure là, je pense.

Emily : Oui, déjà aller porter plainte ou envisager de contacter les forces de l'ordre c'est...

Elu ERRE : Voilà, tandis que c'est plus facile d'aller et plus discret peut-être d'aller voir un élu, prendre un rendez-vous comme on est là, que de partir à la gendarmerie. Enfin voilà. Et après, je pense que c'est important de communiquer dessus, dire que le dispositif existe. Peut-être avoir, ouais, je sais pas si y a un numéro dédié je crois peut-être.

Emily : Alors, nationalement, il y a un numéro, le 3919.

Elu ERRE : Ouais, oui, oui, mais pas pour...

Emily : Pas spécifiquement pour ERRE, mais pour les victimes de violences quand même. Oui, et donc on a parlé aussi de peut-être créer davantage de réseaux entre les référents communaux ?

Elu ERRE : Ah oui, peut-être oui. Au niveau de la com, ça serait pas mal.

Emily : parce que finalement ce qui ressort aussi, c'est que certains référents communaux peuvent se sentir un peu démunis, dire « Ben oui, moi je veux bien accueillir, mais en fait, je sais pas trop qu'est-ce que je vais faire ».

Elu ERRE : C'est vrai que moi je savais pas que, comment elle s'appelle, celle de Paulinet ?... (Emily : Sabine) oui, Sabine était référente, tu vois sur Paulinet, je savais qu'il y avait Michelle puisque j'ai fait la formation avec elle. Mais après, je sais pas qui c'est qu'il y a d'autre sur la com-com.

Emily : Ouais, parce que ça pourrait aussi permettre peut-être de dynamiser, s'il y avait des échanges d'outils ou des retours d'expérience ou des mises en commun.

Alors, est-ce que, vous, concernant les politiques publiques de manière plus générale, vous avez des attentes par rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes ? Au-delà de ERRE, qu'est-ce qui pourrait, qu'est-ce qui semblerait important de faire au niveau de l'État ? Si vous avez des idées ?

Elu ERRE : Mais, la communication, il y a toujours la communication. Ouais, informer, surtout que les femmes soient bien.... parce que la violence, même moi je... j'ai appris des choses. Je savais que la violence, elle peut commencer très bas, comme on dit, sans qu'il y ait des coups, sans qu'il y ait des choses comme ça.

Emily : Ouais, c'est souvent d'ailleurs pas le début, ça commence pas comme ça.

Elu ERRE : Ouais, c'est déjà... oui, oui, en fait, je pense que, souvent, on n'a pas conscience que c'est déjà de la violence.

Emily : Voilà, c'est ça.

Alors peut-être quelques mots-clés juste pour, comment dire, dire votre ressenti global par rapport à ce dispositif ?

Elu ERRE : Ah, mais je trouve que c'est bien. Oui. Après, on arrive toujours pareil, c'est l'information, dire que ouais, les gens sont informés parce que....

Emily : Donc l'idée est bien, mais ...

Elu ERRE : Après peut-être qu'on aurait pu aussi... parce que, on aurait pu communiquer dans notre bulletin municipal, mais bon, toujours pareil, c'est.....

Emily : Oui, bah après, il y a toujours 10000 choses à faire et voilà, c'est ... Et est-ce que suite à toutes mes questions, il y a des choses que vous souhaiteriez aborder dont on n'a pas parlé ?

Elu ERRE : Non, pas particulièrement.

Emily : OK. Alors, quelques questions d'ordre sociologique, si je peux. Est-ce que je peux vous demander votre âge ?

Elu ERRE : J'ai 68 ans.

Emily : Situation conjugale ?

Elu ERRE : Marié.

Emily : Des enfants ?

Elu ERRE : Oui deux, et des petits enfants.

Emily : Profession ?

Elu ERRE : retraité

Emily : Et avant ?

Elu ERRE : Avant, j'étais agent d'assurance.

Emily : Et niveau d'études ou formation ?

Elu ERRE : J'ai niveau bac.

Emily : D'accord, et au niveau de l'origine géographique, vous êtes d'ici ?

Elu ERRE : Oui, oui,

Emily : OK, bon et bien voilà, merci.

Annexe 14 – Extrait bulletin municipal 1

sur la partie basse dit aussi chemin des Morts, du croisement de l'ancien chemin rural de Monclar à Vaour, au début de la parcelle A 0679 côté sud jusqu'à la parcelle A 0246, côté nord.
Lecture faite de la convention proposée, le Conseil municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de signer cette convention.

- La présente convention pourra être résiliée à l'initiative des parties sous réserve de respecter un préavis de 3 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Décisions du Conseil municipal du 24 mai 2024

1) Désignation d'un élu relais à l'action " Elu Rural Relais de l'Egalité " au sein du Conseil municipal

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel (A.M.I) visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.
Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du Conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à **des guides pratiques et des formations** à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national,** regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, délégué aux droits des femmes, préfecture, gendarmerie, conseil départemental, procureur etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.
Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui faciliteront leur mission.
- Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers des structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet et identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- S'engage à respecter la confidentialité.
- Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

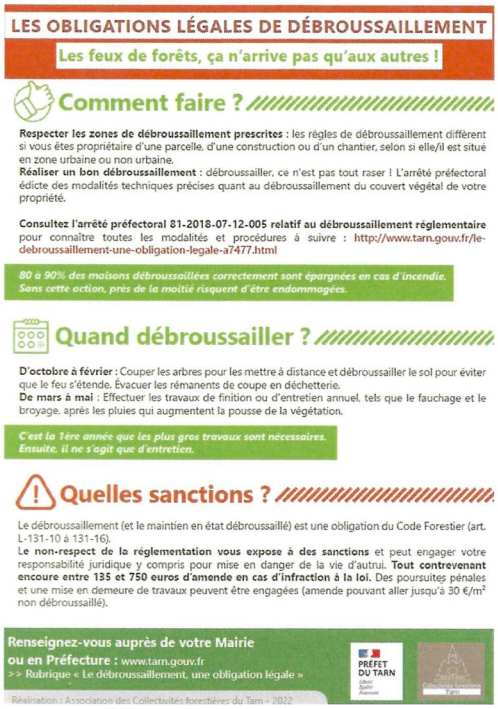
- SOUTIENT cette action ;
- DESIGNE [redacted] comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du Conseil municipal.

Annexe 15 – Extrait bulletin municipal 2

Vie citoyenne

Obligation légale de débroussaillement





ERRE



Médicobus

